




RAPPORT ANNUEL
2020-21

Accélérer les investissements dans les infrastructures et leurs impacts



Table des matières

Message de la présidente du conseil d'administration	3
Message du président-directeur général	5
Orientation stratégique : Plus d'infrastructures qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes	9
Aperçu de la société	22
Rapport de gestion	33
États financiers	63



Message de la présidente du conseil d'administration

L'infrastructure est un puissant levier de changement positif. Je crois fermement que les nouvelles infrastructures ont le potentiel de pérenniser notre économie et nos collectivités, en investissant dans l'énergie propre, l'Internet haut débit, les infrastructures vertes, le commerce et transport ou le transport en commun.

J'ai été ravie de me joindre à la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) en tant que présidente du conseil d'administration en février 2021. Tout au long de ma carrière, je me suis concentrée sur la mobilisation de moyens financiers et de capitaux pour créer l'avenir que nous voulons. Cette organisation est conçue pour mobiliser les investissements publics, privés et institutionnels afin de construire plus d'infrastructures pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le Canada, tout comme le reste du monde, tente de mettre fin à la crise sociale et économique causée par la pandémie de coronavirus. Les infrastructures joueront un rôle important dans notre relance économique au Canada. En effet, les investissements peuvent favoriser la création d'emplois, tout en soutenant la croissance économique et la transition vers des émissions nettes nulles à long terme.

La BIC a un objectif clair de la part de notre actionnaire, le gouvernement fédéral. L'énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) présenté en février 2021 par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités a confirmé notre objectif d'investir 35 milliards de dollars dans nos secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport. Il comprend aussi un nouvel objectif d'investir un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones dans ces secteurs prioritaires.

En 2020-21, sous la direction de l'ancien président du conseil d'administration, Michael Sabia, la BIC a élaboré un Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars. La contribution significative de Michael Sabia en peu de temps a été une étape charnière pour la BIC. Au nom du conseil d'administration de la BIC, je lui exprime mes remerciements et ma gratitude.

De ce fait, la BIC se concentre clairement sur les priorités et les résultats et a confirmé sa gouvernance et ses responsabilités à l'égard des décisions d'investissement.

Les experts et les membres indépendants du conseil d'administration de la BIC supervisent l'orientation de la société. Leur responsabilité ultime est d'approuver les décisions d'investissement. L'équipe de direction de la BIC collabore avec des promoteurs publics et des partenaires privés et institutionnels, notamment les communautés et organisations autochtones, pour rechercher des occasions d'investissement dans nos secteurs prioritaires.

Le Plan de croissance détermine les occasions d'investissements judicieux dans les secteurs prioritaires, et trouve des fonds pour accélérer les travaux de développement. Le conseil d'administration continue d'appuyer l'exécution du Plan de croissance.

De plus, le conseil d'administration a effectué une recherche approfondie afin de sélectionner le nouveau président-directeur général (P.-D.G.), Ehren Cory. C'est un dirigeant exceptionnel qui possède une expérience reconnue en matière d'investissement dans les infrastructures.

Depuis qu'Ehren Cory s'est joint à l'organisation en novembre 2020, l'équipe de direction se concentre sur l'exécution du Plan de croissance. L'équipe dirige aussi le déploiement de capitaux aux côtés de partenaires publics, privés, institutionnels et autochtones ainsi que l'obtention de résultats qui comptent pour le Canada.

À la BIC, nous créons des initiatives innovantes en vue d'investir pour un avenir meilleur et plus propre. Notre travail et nos partenariats contribuent à la croissance économique du Canada, connectent les Canadiens et les Canadiennes à leurs collectivités et appuient l'action ambitieuse de lutte contre les changements climatiques. Notre organisation démontre le leadership du Canada en matière d'infrastructure en établissant une norme mondiale pour de nouveaux modèles de partenariat qui contribuent à améliorer la vie des personnes grâce à de nouvelles infrastructures.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'TVrooman', written in a cursive style.

Tamara Vrooman
Présidente du conseil d'administration

Message du président-directeur général

La BIC a été créée pour construire davantage d'infrastructures qui apportent des améliorations importantes dans la vie des Canadiens et des Canadiennes. Nous obtenons des résultats qui sont dans l'intérêt public en utilisant notre expertise et notre capital d'investissement pour attirer des investisseurs privés et institutionnels.

L'année écoulée a joué un rôle essentiel dans l'évolution de la BIC. Nous accélérons les investissements et obtenons des résultats clairs qui profiteront aux Canadiens et aux Canadiennes. Cela repose sur trois pierres angulaires qui ont été posées cette année : notre Plan de croissance de 10 milliards de dollars, un leadership renouvelé au sein du conseil d'administration et de la direction, et des priorités claires de notre actionnaire. C'est aussi le reflet du travail acharné et de la détermination de notre excellente équipe de professionnels. Je suis heureux de présenter nos résultats annuels et de partager mon enthousiasme quant à notre avenir.

Notre priorité est de combler le déficit d'infrastructure. Il ne s'agit pas seulement de totaliser les dollars déployés. Nous devons obtenir des résultats. Nos investissements aident le Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à passer à une économie nette zéro. Ils permettent de connecter les Canadiens et les Canadiennes grâce à des transports en commun améliorés et à une nouvelle infrastructure numérique. De plus, ils stimulent la croissance économique grâce à des investissements qui soutiennent l'emploi et le commerce. Nos investissements appuient également l'objectif de réconciliation avec les peuples autochtones grâce à de nouvelles infrastructures qui améliorent la qualité de vie et les possibilités de réussir.

À la BIC, notre phase de démarrage est terminée, et nos résultats s'accélèrent. Nous savons que les investissements dans les infrastructures peuvent être à la fois un moteur de la reprise à court terme et générer une croissance durable à long terme. Nous nous concentrons sur l'octroi d'investissements dans chacun de ces horizons temporels.

Avec le lancement du Plan de croissance, nous réalisons des investissements à court terme qui stimuleront la reprise économique dans un avenir immédiat. Comme tous les membres de l'équipe de la BIC, je suis déterminé à ce que nous contribuons de manière significative à la relance économique du Canada après la pandémie.

En même temps, nous travaillons avec des partenaires sur de grands projets complexes qui prennent plus de temps à se développer. Ces projets contribueront aux objectifs de durabilité et de croissance du Canada pour les décennies et les générations à venir.

Le défi auquel le Canada et d'autres pays sont confrontés est de trouver de nouvelles façons d'optimiser les fonds publics pour construire de nouvelles infrastructures. Les budgets gouvernementaux sont limités. L'octroi de subventions pour des projets d'infrastructure importants et complexes n'atteint pas toujours des résultats de rendement ou de transfert de risques.

Nous relevons ce défi grâce à des partenariats innovants, pour construire plus que nous ne le pourrions par le biais de la méthode et du financement traditionnels. Nous nous concentrons sur des projets générateurs de revenus afin que nos 35 milliards de dollars en capital puissent être investis pour optimiser les fonds publics. En tant qu'investisseurs, nous avons la souplesse de participer à des projets d'infrastructure dans l'ensemble de la structure du capital – en accordant des prêts ou en prenant des participations, par exemple, dans des projets qui relèvent de nos secteurs prioritaires.

La BIC est une solution proprement canadienne conçue pour regrouper les investissements publics, privés et institutionnels. Nous nous concentrons sur un portefeuille à travers les secteurs, les zones géographiques et les horizons temporels pour atteindre nos objectifs.

Pour y parvenir, nous bâtissons une organisation de classe mondiale. Celle-ci peut rassembler les communautés d'investisseurs publics, privés et institutionnels, se concentrer sur les occasions et avoir la capacité et la souplesse de faire des investissements qui ont un impact.

Je suis satisfait de voir que nos efforts s'intensifient.

Nous avons lancé notre Plan de croissance de 10 milliards de dollars au mois d'octobre 2020. En décembre, nous avons atteint la clôture financière de notre premier projet du Plan de croissance. Il s'agissait d'un prêt de 407,5 millions de dollars pour aider à moderniser les infrastructures d'irrigation et augmenter la capacité de stockage d'eau en Alberta dans le cadre d'un projet de 815 millions de dollars.

Au 31 mars 2021, la BIC a atteint la clôture financière de 1,7 milliard de dollars en investissements (basés sur les projets du Réseau express métropolitain et de l'irrigation en Alberta). Elle a mobilisé 3,3 milliards de dollars d'investissements privés et institutionnels et 2,3 milliards de dollars de fonds supplémentaires du secteur public pour une valeur totale en capital du projet de 7,4 milliards de dollars.

Le Plan de croissance a suscité un vif intérêt et notre essor s'intensifie depuis son lancement. Le nombre de projets auxquels la BIC participe ne cesse de croître. Certains d'entre eux se rapprochent d'une décision d'investissement et de la clôture financière, qui devrait avoir lieu en 2021-22. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'investissement total estimé de la BIC dans d'autres projets est d'environ 1,7 milliard de dollars avec la possibilité de mobiliser la valeur totale du capital du projet de plus de 4 milliards de dollars, notamment :

- **jusqu'à 130 millions de dollars dans le projet Internet haut débit dans le Sud du Manitoba** avec des partenaires du secteur privé, pour une valeur totale du projet de 260 millions de dollars;
- **jusqu'à 655 millions de dollars dans le projet de raccordement électrique sous le lac Érié de 1,7 milliard de dollars**, au côté d'une grande entreprise d'électricité du secteur privé (annoncé après mars 2021);
- **jusqu'à 300 millions de dollars pour la station du Réseau express métropolitain (REM) à Aéroports de Montréal** qui relie le nouveau système de train léger sur rail à l'aéroport international Montréal-Trudeau. Un projet de 600 millions de dollars au total (annoncé après mars 2021);
- **jusqu'à 170 millions de dollars dans le projet Oneida Energy Storage en Ontario**. Il s'agit d'une coentreprise entre NRStor Incorporated et Six Nations of the Grand River Development Corporation (annoncé après mars 2021);

- **jusqu'à 14,4 millions de dollars en vue d'aider la Ville d'Edmonton** à acquérir 20 nouveaux autobus à zéro émission (AZE) pour le parc de véhicules d'Edmonton Transit Services (annoncé après mars 2021);
- **jusqu'à 400 millions de dollars dans l'expansion du réseau d'AZE de la Ville d'Ottawa.** Il s'agit de la plus grande conversion de véhicules de transport en commun au Canada à ce jour. Environ 450 AZE seront ajoutés au parc d'OC Transpo grâce à l'investissement de la BIC (annoncé après mars 2021); et
- **jusqu'à 30 millions de dollars pour l'Association of School Transportation Services of British Columbia** pour l'achat d'environ 280 autobus scolaires à zéro émission (annoncé après mars 2021).

La BIC travaille également à six autres projets qui en sont à une étape très avancée. Des décisions d'investissement et des annonces potentielles sont attendues au cours de la prochaine année fiscale. À mesure que ces projets se matérialiseront, leur valeur totale estimée pourrait être supérieure à 2,5 milliards de dollars, ce qui inclut l'investissement potentiel de la BIC.

De plus, en date du 31 mars 2021, nous avons un portefeuille important de 37 autres projets à haut potentiel qui en sont à diverses étapes de la revue diligente et de l'évaluation d'un investissement potentiel à long terme.

Une autre réalisation notable de notre dernier exercice a été le lancement de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones (IICA) qui cible des projets communautaires à plus petite échelle. La BIC peut améliorer les conditions dans de nombreuses collectivités de taille modeste et éloignées qui sont confrontées à des défis pour obtenir du capital. Cela concourt à la réalisation de notre objectif d'investir un milliard de dollars pour de nouvelles infrastructures autochtones. En raison de la réception positive de l'IICA, de nouveaux projets devraient être approuvés et annoncés au début de 2021-22 pour permettre la construction de nouvelles infrastructures au profit des peuples autochtones.

Ces réalisations ont exigé de la détermination, de la créativité et de l'engagement. À la BIC, nous continuons à renforcer notre équipe pour disposer des connaissances, de l'expertise et des compétences requises pour obtenir des résultats. J'ai été vraiment impressionné par la façon dont l'équipe de la BIC s'est adaptée à la pandémie avec résilience et un sentiment d'urgence pour accélérer notre impact. Je tiens à remercier tous les employé(e)s pour leur détermination et leur engagement en ces temps difficiles.

Alors que nous continuons de mettre en œuvre le Plan de croissance et travaillons à des projets à plus long terme, j'ai hâte de partager nos résultats et de démontrer à quel point le Canada est un chef de file mondial en matière d'infrastructure.



Ehren Cory
Président-directeur général



Le succès de notre économie, la santé publique et la qualité de vie dépendent tous de la transition d'Edmonton vers un avenir à faibles émissions de carbone. C'est pourquoi cet investissement de la Banque de l'infrastructure du Canada est si important. En plus de soutenir notre relance économique, cet investissement dans le transport en commun à zéro émission et dans des bâtiments plus écologiques permet à Edmonton de se rapprocher de son objectif de devenir une ville compétitive à faibles émissions de carbone.

DON IVESON, MAIRE D'EDMONTON



Orientation stratégique :
Plus d'infrastructures qui
profitent aux Canadiens
et aux Canadiennes

Orientation stratégique : Plus d'infrastructures qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes

Le mandat de la BIC est de construire plus d'infrastructures qui profitent aux Canadiens et aux Canadiennes.

Élargir notre portefeuille de projets d'infrastructure est important parce qu'il a une plus grande fin en soi : obtenir des résultats positifs pour les Canadiens et les Canadiennes.

L'investissement de 35 milliards de dollars de capitaux de la BIC aura pour résultat une croissance économique soutenue, des Canadiens et des Canadiennes connecté(e)s à leurs collectivités et une action plus importante de lutte contre les changements climatiques.

Nous atteignons ces résultats en investissant dans des secteurs prioritaires : Internet haut débit, transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, et commerce et transport. Au sein de ces secteurs prioritaires, nous avons également un objectif spécifique d'investir un milliard de dollars en partenariat avec des peuples autochtones et au profit de ces derniers.

Dans le cadre de notre capital global de 35 milliards de dollars, par l'entremise de notre Plan de croissance de 10 milliards de dollars, nous accélérons les investissements pour créer des emplois, bâtir des collectivités inclusives et appuyer un avenir faible en carbone.

Nous collaborons activement avec tous les ordres du gouvernement du Canada. Nous créons aussi des occasions pour le secteur public de s'associer avec des investisseurs privés et institutionnels.

Nous fonctionnons de manière indépendante du gouvernement fédéral. Les décisions d'investissement de la BIC sont supervisées et approuvées par notre conseil d'administration professionnel et indépendant.



Chronologie des dates clés depuis mars 2020



Plus de partenariats innovants

À la BIC, nous réunissons des partenaires de tout le paysage de l'infrastructure canadienne et agissons comme un catalyseur pour combler le déficit de financement qui peut empêcher la réalisation de nouveaux projets d'infrastructure.

Nous travaillons avec des promoteurs publics, qu'il s'agisse d'organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et de communautés autochtones (les « entités FPTMI »). À titre de partenaire actif dès les premières étapes d'un projet, nous offrons des conseils aux promoteurs du secteur public pour les aider à prendre des décisions éclairées sur les priorités et les options d'investissement qui leur permettront d'atteindre leurs objectifs. Les exemples incluent les protocoles d'entente de la BIC avec le gouvernement de l'Alberta sur son projet ferroviaire Calgary-Banff et la ville de Richmond, en Colombie-Britannique, sur son initiative énergétique de district de la Lulu Island.

Les municipalités, qui possèdent environ 60 % de l'infrastructure publique au Canada, sont un partenaire essentiel pour la BIC. Grâce à des efforts tels que l'initiative des autobus à zéro émission (AZE) et l'initiative de rénovations énergétiques de bâtiments, nous faisons un vaste travail de sensibilisation et de discussion visant à aider les municipalités à trouver des moyens et des occasions d'accroître leurs infrastructures durables.

Nous collaborons également avec des investisseurs du secteur privé et des investisseurs institutionnels qui sont tous expressément désignés dans notre législation applicable comme sources d'approvisionnement en capitaux privés et institutionnels pour des projets dans nos secteurs prioritaires. En collaborant avec toutes les parties, la BIC peut obtenir des résultats avantageux pour les Canadiens et les Canadiennes. Nous sommes des investisseurs ayant la souplesse d'investir dans des projets d'infrastructure dans l'ensemble de la structure du capital, en accordant des prêts ou en prenant des participations, par exemple, dans des projets qui relèvent de nos secteurs prioritaires.

Nous sommes également disposés à travailler avec des promoteurs privés et institutionnels qui peuvent proposer des initiatives et/ou y participer afin de trouver des moyens de répartir équitablement les risques et la rentabilité pour construire encore davantage. Nous visons à améliorer la compréhension et l'acceptation des approches d'investissement privé et institutionnel.

Nous nous sommes associés à CDPQ Infra (une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec) pour investir dans le projet de train de banlieue du REM à Montréal. Nous procédons également à la clôture financière des investissements avec des entreprises partenaires telles que NRStor et les Six Nations of the Grand River Development Corporation pour le stockage d'énergie en Ontario et Valley Fiber pour le projet d'Internet haut débit au Manitoba.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration avec Infrastructure Canada et d'autres ministères fédéraux, pour harmoniser les priorités et explorer des moyens de nous assurer que nos efforts respectifs peuvent fonctionner ensemble pour obtenir de meilleurs résultats. L'approche d'investissement direct et de partenariat de la BIC complète les programmes gouvernementaux qui fournissent des subventions et des contributions, mais elle s'en distingue.

Investir 35 milliards de dollars dans des projets

Nous sommes une organisation en plein essor grâce à des investissements importants.

Au 31 mars 2021, la BIC a atteint la clôture financière de 1,7 milliard de dollars en investissements. Elle a mobilisé 3,3 milliards de dollars d'investissements privés et institutionnels et 2,3 milliards de dollars de fonds publics pour une valeur totale en capital du projet de 7,4 milliards de dollars.

La BIC participe également à un certain nombre de projets qui sont actuellement à l'étape de la revue diligente finale en vue d'une clôture financière en 2020-21. Collectivement, ces projets représentent environ 1,7 milliard de dollars de plus en financement potentiel de la BIC, et ont la possibilité de mobiliser la valeur totale du capital du projet de plus de 4 milliards de dollars.

À plus long terme, en 2021-22, nous voyons le potentiel de réaliser des investissements supplémentaires dans six projets beaucoup plus avancés. À mesure que ces projets se matérialiseront, leur valeur totale estimée pourrait être supérieure à 2,5 milliards de dollars, ce qui inclut l'investissement potentiel de la BIC.

Ce qui précède n'inclut pas l'expansion des activités du Port de Montréal à Contrecoeur et l'expansion du réseau de transport régional GO. Ces derniers font actuellement l'objet d'un développement de projet et d'un approvisionnement continu par les promoteurs du projet, ce qui permettra de déterminer la participation de la BIC.

La BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'à la fin de l'exercice 2027-28), ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations liées à l'infrastructure. Sur ce total, le gouvernement du Canada prévoit imputer 15 milliards de dollars au cadre financier. La BIC offre un financement concessionnel et peut prendre une position subordonnée ou inférieure aux conditions du marché dans la structure de capital d'un projet ou recourir à d'autres instruments novateurs pour attirer les investissements du secteur privé.

Bâtir un portefeuille de projets dans les secteurs prioritaires

Le gouvernement du Canada a établi des priorités pour que la BIC investisse dans cinq secteurs essentiels : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport. Au sein de ces secteurs, la BIC prend des mesures en investissant dans des projets, d'un océan à l'autre, qui produisent des résultats significatifs à long terme.

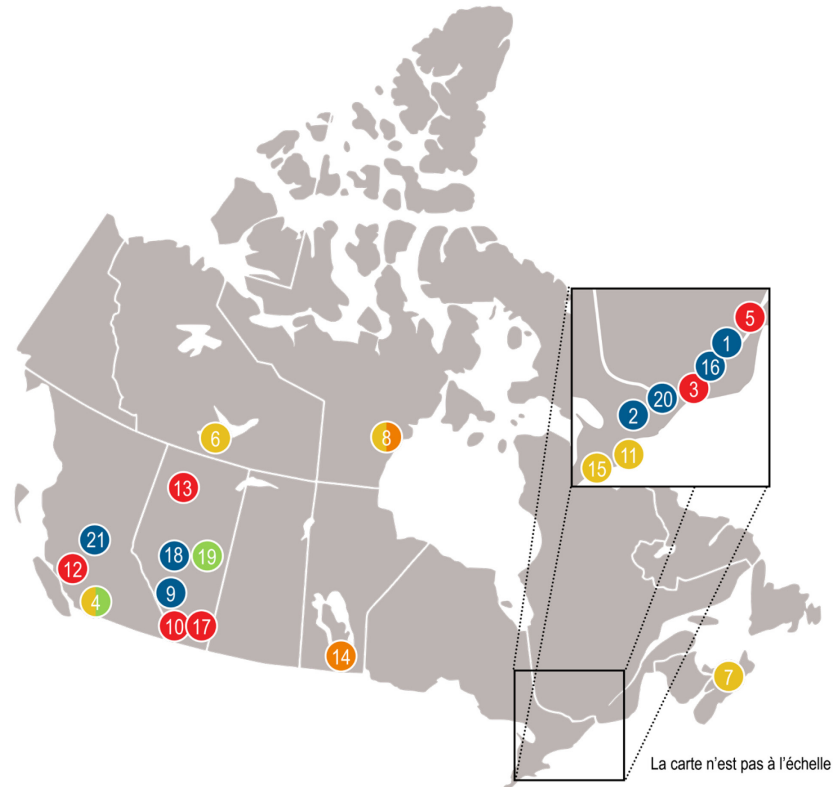
Ces priorités sont alignées sur les engagements, les politiques et les programmes du gouvernement. Elles visent à produire des résultats conformes aux objectifs de croissance, d'emplois, d'inclusion sociale et d'une économie durable et propre. Elles présentent également un potentiel d'investissement et de partenariat avec le secteur privé.

Au sein de ses secteurs prioritaires, la BIC a pour objectif d'investir un milliard de dollars dans des projets d'infrastructure autochtones, comme il est indiqué dans le plus récent Énoncé des priorités et des responsabilités (EPR) de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Les communautés autochtones du Canada sont largement désavantagées sur le plan des infrastructures. La BIC collabore avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour créer des occasions de collaboration dans le cadre de projets.

À ce jour, la BIC a annoncé sa participation à 21 projets dans nos cinq secteurs prioritaires, à différentes étapes de développement, dans plusieurs régions et collectivités, y compris dans le nord. Cela comprend les projets qui comptent des investissements de la BIC ou des modalités pour des investissements, des mandats de services-conseils et des protocoles d'entente pour lesquels la BIC fournit à des promoteurs du secteur public des conseils et une expertise en amont. De plus amples détails sur tous les projets sont disponibles dans le rapport de gestion.

Projets de la BIC

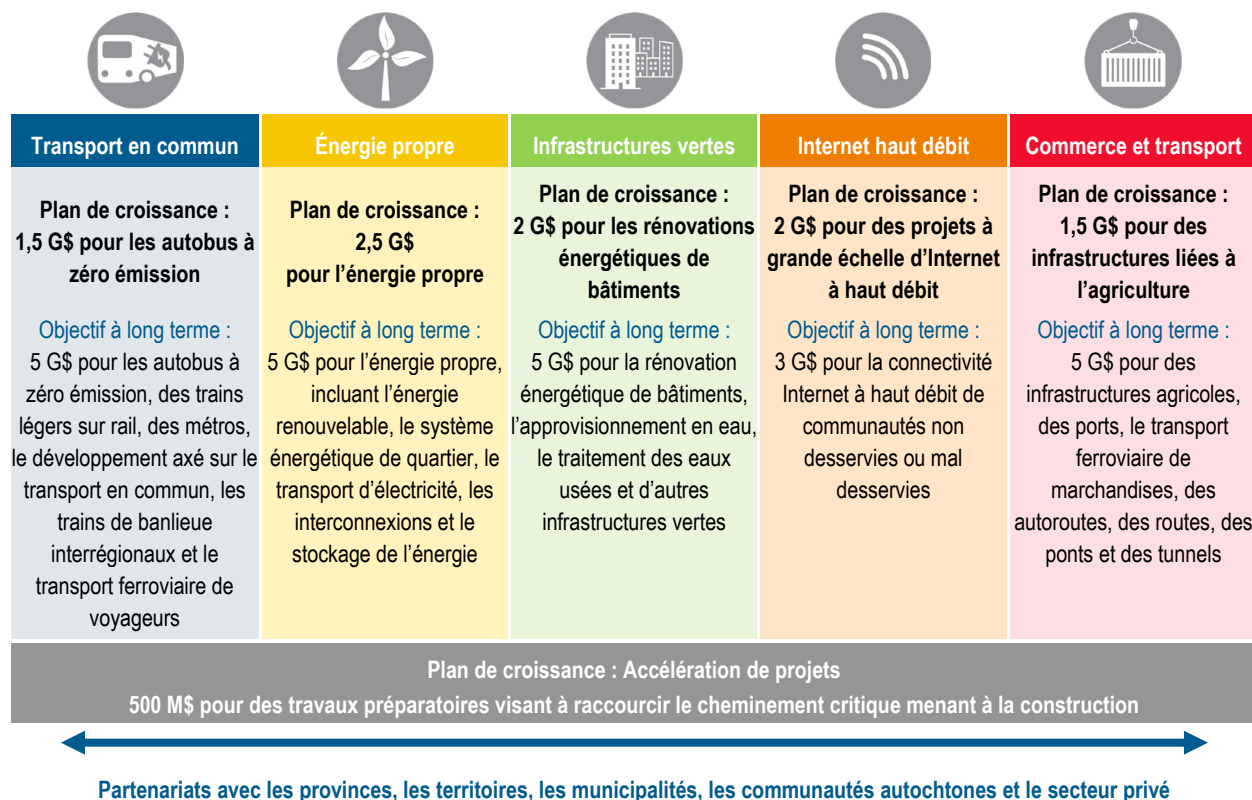
- Transport en commun
- Énergie propre
- Infrastructures vertes
- Internet haut débit
- Commerce et transport



- | | | | |
|--|--|--|--|
| 1 Réseau express métropolitain (REM) | 6 Expansion hydroélectrique Taltson | 12 Pont ferroviaire de New Westminster | 17 Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales |
| 2 Expansion du corridor ferroviaire du réseau GO | 7 Projet éolien de Pirate Harbour | 13 Pont à péage de l'autoroute 697 | 18 Autobus à zéro émission, Ville d'Edmonton |
| 3 VIA Rail | 8 Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq | 14 Internet haut débit dans le Sud du Manitoba | 19 Rénovations énergétiques de bâtiments, Ville d'Edmonton |
| 4 Énergie de quartier de la Lulu Island | 9 Service ferroviaire Calgary-Banff | 15 Raccordement électrique sous le lac Érié | 20 Autobus à zéro émission, Ville d'Ottawa |
| 5 Projet de terminal portuaire à Contrecoeur | 10 Irrigation en Alberta | 16 Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau | 21 Autobus scolaires à zéro émission, Colombie-Britannique |
| | 11 Oneida Energy Storage | | |

Le Plan de croissance triennal de 10 milliards de dollars de la BIC, lancé en octobre 2020, établit des initiatives à court terme dans nos cinq secteurs prioritaires, ainsi que des fonds pour faciliter l'accélération des projets.

Le Plan de croissance est une stratégie diversifiée qui permettra à la BIC d'exécuter des projets à court terme et de constituer un portefeuille de projets à long terme.



Les détails spécifiques du Plan de croissance sont les suivants :

- 1,5 G\$ pour accélérer l'adoption d'autobus à zéro émission et d'infrastructures de recharge afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent se déplacer de façon plus écologique.
- 2,5 G\$ pour l'énergie propre afin de soutenir le stockage et la production de l'électricité propre entre les provinces, les territoires et les régions, y compris dans les collectivités du Nord et autochtones.
- 2 G\$ pour investir dans des rénovations de bâtiments à grande échelle pour accroître l'efficacité énergétique et contribuer à rendre les collectivités plus durables.
- 2 G\$ pour connecter les petites entreprises à l'Internet haut débit dans les collectivités mal desservies, afin que les Canadiens et les Canadiennes puissent mieux participer à l'économie numérique.
- 1,5 G\$ pour des projets d'irrigation afin d'aider le secteur agricole à améliorer la production, à renforcer la sécurité alimentaire du Canada et à accroître les possibilités d'exportation.
- Et 500 millions de dollars pour accélérer le développement de projets et les premiers travaux de construction dans les projets à forte probabilité d'investissement de la BIC.

Voici quelques faits saillants des progrès du Plan de croissance.

SECTEUR	INITIATIVE	PROGRÈS	AVANTAGES
Transport en commun	Initiative d'autobus à zéro émission	Élaboration des modalités de l'initiative AZE et recherche d'occasions de projets pour les exploitants de transports en commun et d'autobus scolaires	Un meilleur transport en commun, plus respectueux de l'environnement
Énergie propre	Énergie propre	Approbation du premier projet de stockage par batterie (Oneida Energy Storage) Approbation du premier projet de transport d'électricité (Raccordement électrique sous le lac Érié)	Transition vers une économie faible en carbone et plus abordable
Infrastructures vertes	Initiative de rénovations énergétiques des bâtiments commerciaux et des bâtiments du secteur public	Élaboration des modalités pour les initiatives de rénovations énergétiques et recherche d'occasions pour les bâtiments commerciaux et du secteur public	Des bâtiments plus écoénergétiques qui réduisent les gaz à effet de serre et créent une efficacité opérationnelle des bâtiments
Internet haut débit	Internet haut débit pour les communautés rurales mal desservies	Premier projet d'Internet haut débit dans le Sud du Manitoba Collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) pour permettre la réalisation de grands projets dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle d'ISDE	Environ 49 000 foyers manitobains seront connectés Amélioration de la connectivité numérique à grande échelle dans les régions mal desservies
Commerce et transport	Irrigation agricole Projets soutenant le développement économique lié au commerce	Expansion des terres agricoles irriguées la plus importante jamais réalisée en Alberta Services-conseils pour l'autoroute 697 / Accélération de projets Services-conseils pour le pont ferroviaire de New Westminster / Accélération de de projets	Irriguer des centaines de milliers d'acres de terres qui augmenteront la production agricole et la croissance économique Évaluer les avantages économiques potentiels de la nouvelle infrastructure

Nous irons au-delà du Plan de croissance à long terme et disposerons d'une base solide pour nos activités d'investissement, notamment :

- Permettre des projets innovants – Le cadre pour les propositions non sollicitées de la BIC crée un processus permettant à la BIC et aux promoteurs du secteur public d'examiner des propositions de partenaires privés et institutionnels.
- Faire progresser les investissements à grande échelle dans les projets d'infrastructure de grande envergure – La BIC continuera à rechercher des occasions d'investir dans des projets d'investissement à grande échelle où elle peut jouer un rôle important pour attirer des capitaux privés et institutionnels afin de combler les lacunes de financement et aider à fournir plus d'infrastructures.
- Explorer de nouvelles occasions dans les secteurs prioritaires existants où l'investissement peut générer des résultats qui répondent aux objectifs de la BIC et profitent aux Canadiens et aux Canadiennes. En s'appuyant sur la politique d'investissement et les processus décisionnels établis, la BIC a commencé à élaborer un cadre d'investissement afin d'améliorer les résultats quantifiables pour son portefeuille d'investissements.

Renforcer le leadership du Canada en matière d'infrastructure

Nous nous concentrons sur les investissements dans les infrastructures en partenariat avec des investisseurs privés et institutionnels et des gouvernements partout au Canada.

Bien que la BIC ait réalisé des investissements à court terme axés sur les priorités du Plan de croissance depuis son lancement en octobre dernier avec des projets qui atteindront la clôture financière en 2021-22, nous avons également créé de nouvelles occasions à long terme.

Nous avons un solide bassin d'occasions à venir, dont 37 projets à fort potentiel et 128 propositions de projets supplémentaires en cours d'évaluation au 31 mars 2021.



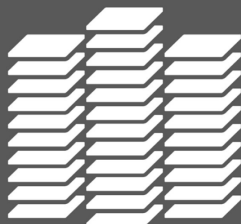
13 projets qui progressent vers des décisions d'investissement et une clôture financière prévue en 2021-22



37 projets à haut potentiel qui progressent dans le portefeuille d'investissement : Transport en commun : 8, Internet haut débit : 6, Infrastructures vertes et Énergie propre : 12, Commerce et transport : 11



128 projets revus et évalués



420 projets passés en revue depuis la création de la BIC

Notre volonté d'investir dans nos secteurs prioritaires repose sur notre capacité de fournir des conseils, particulièrement aux organisations du secteur public. Nous jouons également un rôle clé sur le marché canadien des infrastructures par l'entremise de notre engagement à l'égard des investisseurs privés et institutionnels.

Le leadership éclairé, notamment l'analyse de la stratégie sectorielle et la recherche appliquée, est également un moyen pour la BIC de contribuer à l'évolution des approches d'investissement au Canada.

La priorité que la BIC accorde aux investissements dans les infrastructures, soutenue par notre capacité en services-conseils et notre intérêt à l'égard de connaissances et de recherches approfondies, en fait un centre d'expertise pour l'infrastructure au Canada.

Nous visons à influencer sur l'évolution des investissements dans l'infrastructure au Canada grâce à la recherche et au dialogue. Des recherches de haute qualité soutiennent le développement d'un solide portefeuille de projets et peuvent conduire à des choix de politique et d'investissement mieux informés.

Alors que nous mettons en œuvre le Plan de croissance, nous fournissons aussi des conseils à tous les ordres du gouvernement et nous agissons comme un centre de connaissances et d'expertise. Nous savons que la BIC n'est qu'une partie d'un robuste écosystème d'investissements dans les infrastructures au Canada. Celui-ci comprend des entreprises de conception et de construction, des cabinets d'ingénierie, des sociétés financières et des cabinets juridiques. Tout cela rend le marché plus créatif et concurrentiel.

Un exemple de notre engagement plus poussé à l'égard de l'orientation à long terme du Canada en matière d'infrastructure est notre soutien au document de mobilisation Évaluation nationale de l'infrastructure (ENI) en cours d'élaboration par Infrastructure Canada. Cette évaluation fait une référence importante à l'occasion de financement innovant et à long terme au Canada :

« Les investisseurs en infrastructure, en particulier les fonds de pension publics, ont clairement exprimé leur désir d'investir dans les infrastructures canadiennes, mais l'investissement institutionnel nécessite que les gouvernements fournissent certitude et prévisibilité, en plus d'avoir une vision à long terme. L'Évaluation nationale des infrastructures fournira un environnement de planification stable qui incitera le secteur privé à investir en toute confiance. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur les finances publiques et de la volonté de maximiser l'impact des fonds publics, tous les propriétaires des infrastructures et les bailleurs de fonds bénéficieront d'une vision commune et améliorée de l'état actuel des infrastructures du Canada et des besoins futurs en matière d'infrastructures. »

La BIC apportera son point de vue et son expertise en ce qui concerne les priorités en matière d'investissement et les approches de financement novateur en collaboration avec des partenaires privés et institutionnels.

Le Canada n'est pas le seul pays à planifier et à mettre en place de nouvelles infrastructures, de façon innovante, pour répondre aux besoins actuels et futurs. D'autres juridictions ont annoncé des plans ambitieux pour renouveler et augmenter leur infrastructure. Le Royaume-Uni, par exemple, a également lancé une banque nationale des infrastructures pour souligner l'importance de faciliter les investissements avec le secteur privé. L'administration américaine promeut également un programme de dépenses important pour moderniser les autoroutes, le réseau électrique et d'autres infrastructures de base. La BIC s'est engagée auprès d'autres organisations de premier plan à partager les meilleures pratiques et à continuer de tirer des leçons d'autres organisations du secteur public qui créent des occasions de partenariats avec des investisseurs privés et institutionnels et de leur fournir des conseils.



Le projet Oneida Energy Storage est une réalisation historique fondée sur le respect et un partenariat équitable avec les Six Nations de la rivière Grand. Il contribuera à protéger notre environnement et à réduire les coûts d'électricité pour les Ontariens et les Ontariennes. Il favorisera aussi la reprise économique et la croissance future de notre province et du Canada. Nous sommes ravis de travailler avec la Banque de l'infrastructure du Canada pour faire avancer ce projet alors que nous nous efforçons d'atteindre nos objectifs environnementaux, énergétiques et économiques communs.

ANNETTE VERSCHUREN
PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION, NRSTOR



Aperçu de la société

Aperçu de la société

Objet

La *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* (la « *Loi sur la BIC* ») définit notre mandat comme suit :

La BIC a pour mission de faire des investissements et de chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructure situés au Canada ou en partie au Canada qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, par exemple en soutenant des conditions favorables à la croissance économique ou en contribuant à la viabilité de l'infrastructure au Canada.

Le Parlement a accordé à la BIC 35 milliards de dollars sur 11 ans (jusqu'au 31 mars 2028) et lui a donné la possibilité de participer à des opérations d'infrastructures de façons novatrices. Tel que mentionné plus tôt, le gouvernement du Canada prévoit imputer 15 milliards de dollars au cadre financier au moyen du financement assorti de conditions libérales de la BIC.

Priorités et responsabilités

L'EPR de février 2021 a appelé la BIC à jouer un rôle de premier plan dans la relance postpandémie et à veiller à ce que nos investissements créent des emplois, participent à la croissance de l'économie et renforcent la compétitivité tout en contribuant à la création d'un avenir plus propre et plus inclusif.

L'EPR a souligné l'importance du conseil d'administration indépendant de la BIC, son autorité et sa responsabilité dans la gouvernance, l'orientation stratégique et la prise de décision d'investissement de la BIC.

L'EPR a indiqué que la BIC fait des progrès dans ses secteurs prioritaires qu'il a confirmés : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport. Il nous demande également d'établir un nouvel objectif d'investissement d'un milliard de dollars pour les projets d'infrastructure autochtones.

L'EPR est disponible sur le site Web de la BIC à <https://cib-bic.ca/fr/a-propos/gouvernance/>.

Gouvernance

La BIC est assujettie aux dispositions de la *Loi sur la BIC* et aux lois et politiques fédérales qui s'appliquent généralement aux sociétés d'État, y compris la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, la *Loi sur l'accès à l'information*, la *Loi sur les conflits d'intérêts* et le Code canadien du travail.

La BIC rend compte au Parlement par l'entremise de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. En tant que société d'État, la BIC est assujettie à la Partie X de la *LGFP* et rend compte de ses opérations au Parlement et aux Canadiens et Canadiennes par l'entremise de rapports financiers annuels et trimestriels. Un résumé du plan d'entreprise de la BIC qui définit ses priorités, son fonctionnement et ses budgets d'immobilisations est déposé annuellement au Parlement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

La BIC est régie par un conseil d'administration indépendant, nommé par le gouverneur en conseil, sur l'avis de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Les administrateurs et les administratrices disposent de compétences professionnelles équilibrées, d'une expertise en infrastructure et d'expérience en matière d'investissement. Ils et elles reflètent la diversité des genres, des langues et des régions.

Conformément à *la Loi sur la BIC*, le ou la président(e) est nommé(e) par le gouverneur en conseil pour un mandat que celui-ci juge approprié. Les administrateurs et les administratrices sont nommé(e)s par le gouverneur en conseil pour des mandats ne dépassant pas quatre ans. Ils et elles peuvent être nommé(e)s de nouveau à la fin de leur mandat.

Le 14 décembre 2020, le président du conseil d'administration, Michael Sabia, a démissionné de son poste après avoir été nommé sous-ministre des Finances du Canada.

Tamara Vrooman a été nommée présidente du conseil d'administration le 27 janvier 2021. Tamara est présidente et chef de la direction de la Vancouver Airport Authority (YVR), le deuxième aéroport le plus achalandé du Canada. Auparavant, elle était présidente et chef de la direction de Vancity, la plus grande coopérative de crédit communautaire du Canada, et sous-ministre des Finances de la province de la Colombie-Britannique.

Au 31 mars 2021, en plus de sa présidente, le conseil d'administration était composé de 11 administrateurs et administratrices.

Un poste est actuellement vacant au sein du conseil d'administration. La ministre a lancé un processus de sélection ouvert, transparent et fondé sur le mérite conformément au processus de nomination du gouverneur en conseil du Bureau du Conseil privé. Ce processus de sélection est en cours.

Le tableau ci-dessous indique le nom, la date de nomination et la durée du mandat de chaque membre du conseil, au 31 mars 2021. Les biographies des administrateurs et administratrices actuel(le)s sont disponibles sur le site Web de la BIC à <https://cib-bic.ca/fr/gouvernance/conseil-dadministration/>.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEUR(TRICE)	EMPLACEMENT	DATE DE NOMINATION	DURÉE DU MANDAT
Tamara Vrooman Présidente du conseil d'administration	Vancouver, Colombie-Britannique	27 janvier 2021	4 ans
Kimberley Baird	Delta, Colombie-Britannique	16 novembre 2017	2 ans*
Jane Bird	Vancouver, Colombie-Britannique	16 novembre 2017	4 ans
David Bronconnier	Calgary, Alberta	16 novembre 2017	3 ans*
James Cherry	Elizabethtown, Ontario	16 novembre 2017	2 ans*
Michèle Colpron	Saint-Lambert, Québec	16 novembre 2017	4 ans
Bruno Guilmette	Montréal, Québec	1 ^{er} juin 2018	4 ans
Christopher Hickman	St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador	16 novembre 2017	3 ans*
Poonam Puri	Toronto, Ontario	16 novembre 2017	3 ans*
Stephen Smith	Toronto, Ontario	16 novembre 2017	4 ans
Patricia Youzwa	Regina, Saskatchewan	16 novembre 2017	3 ans*

* Bien que leur mandat soit arrivé à terme, les administrateurs(trices) continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeur(e) soit nommé(e) ou jusqu'à ce leur mandat soit renouvelé.

COMPÉTENCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil, par l'intermédiaire du comité de gouvernance, a déterminé les aptitudes et les compétences de base que les membres du conseil doivent posséder en tant qu'entité collective. Cela garantit qu'au fur et à mesure des départs et des nominations, la BIC maintient un conseil d'administration bien équilibré qui pourra continuer à assurer la surveillance efficace nécessaire pour lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Comptabilité	Connaissances et expérience en comptabilité, en production de rapports financiers et en finances d'entreprise et connaissance des mesures de contrôle internes et des Normes internationales d'information financière.
Expérience dans un conseil d'administration	Expérience antérieure ou actuelle au sein d'un conseil d'administration d'une grande organisation ayant des pratiques de gouvernance éprouvées.
Rémunération	Expérience à titre de cadre supérieur(e) ou de membre d'un conseil d'administration dans la supervision de la conception de régimes de rémunération des membres de la direction et de la gestion de la performance.
Financement, trésorerie et investissements	Expérience en direction ou en supervision d'opérations financières complexes avec des investisseurs et d'autres entités des secteurs privé et public.
Gouvernance	Expérience des principes et des pratiques de gouvernance d'entreprise au sein d'une grande organisation.
Ressources humaines	Connaissances ou expérience en développement du leadership et en gestion des talents, en planification de la relève, en conception organisationnelle et en principes et pratiques des ressources humaines en général.
Infrastructure et développement	Expérience ou bonne compréhension de tous les aspects des projets d'infrastructure.
Services juridiques	Formation et expérience en tant qu'avocat, soit dans un cabinet privé, soit en entreprise au sein d'une grande organisation veillant à la conformité avec les lois et les règlements.
Leadership organisationnel	Expérience générale des affaires en tant que cadre supérieur(e) d'un important organisme public, privé ou sans but lucratif.
Secteur public, gouvernement et partenaires autochtones	Expérience ou compréhension du fonctionnement du gouvernement et du secteur public ainsi que de la mobilisation ou de la gestion des intervenants.
Gestion des risques	Expérience ou compréhension des mesures de contrôle internes des risques, de l'évaluation des risques, de la gestion des risques ou de la production de rapports sur les risques.
Planification stratégique	Expérience en élaboration et en mise en œuvre de l'orientation stratégique d'une grande organisation.
Technologies de l'information et gestion	Expérience ou connaissances relatives aux technologies de l'information et à la gestion d'une grande organisation.

Sur le plan personnel, les membres du conseil doivent faire preuve de confiance et de responsabilité, de jugement éclairé, de tact et de discrétion, d'excellentes aptitudes interpersonnelles, d'indépendance, de normes éthiques élevées et d'intégrité.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil est responsable de la gouvernance globale de la société conformément à la *Loi sur la BIC* et à ses règlements administratifs. Le conseil a adopté une charte pour promouvoir son efficacité, notamment à l'égard des éléments suivants :

- Superviser la gestion des activités et des autres affaires de la société.
- Approuver les plans d'entreprise et les budgets qui établissent l'orientation stratégique de la société conformément à l'EPR de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.
- Approuver les rapports annuels et les rapports financiers trimestriels de la société.
- Établir des cibles de rendement et surveiller les progrès et les résultats de la société.
- Nommer le président-directeur général, établir ses objectifs de rendement annuels et évaluer son rendement.
- Approuver le cadre de gestion du risque d'entreprise (GRE) et s'assurer que les principaux risques liés aux activités de la société sont identifiés et bien gérés.
- Approuver les propositions d'investissement et superviser les activités et le portefeuille d'investissement de la société.
- Superviser les pratiques de gestion des talents, la culture et la conduite déontologique de la société.
- Veiller à ce que les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise et d'efficacité du conseil d'administration soient respectées.

Le conseil d'administration délègue la gestion quotidienne des activités de la BIC et l'exécution de notre stratégie au président-directeur général, sous sa supervision.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Quatre comités permanents aident le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités. Tous les administrateurs et administratrices siègent à au moins un comité du conseil et la présidente du conseil est membre d'office de chaque comité.

Chacun des comités a évalué son rendement par rapport à sa charte et juge qu'il s'est acquitté efficacement de ses fonctions et responsabilités déléguées.

Le conseil reçoit des rapports du ou de la président(e) de chaque comité après les réunions des comités concernant leurs activités.

Le tableau suivant présente les principales responsabilités et les principaux faits saillants de chaque comité au cours de l'exercice 2020-21.

COMITÉ DES FINANCES ET DE LA VÉRIFICATION

Membres : Michèle Colpron (Présidente); David Bronconnier; Christopher Hickman; Poonam Puri; Tamara Vrooman	Le comité des finances et de la vérification (CFV) supervise l'intégrité du processus de présentation de l'information financière et fait des recommandations au conseil sur la présentation des rapports financiers. Il est également chargé de s'acquitter des responsabilités de surveillance en vertu de la <i>LGFP</i> , y compris les contrôles internes, la vérification externe, la GRE, les plaintes liées à des questions de comptabilité ou de vérification et d'autres questions liées aux finances et à la comptabilité. Il examine également toutes les questions particulières et les plans et rapports qui en découlent, et il donne son avis au conseil à cet égard. Le comité a tenu quatre réunions régulières et une réunion spéciale.
--	---

Faits saillants du comité des finances et de la vérification de 2020-21

- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil le rapport annuel sur les activités de la société pour l'année financière 2019-20
- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil les rapports financiers trimestriels
- A reçu des rapports du vérificateur interne sur les résultats et les constatations de la vérification et a discuté des plans d'action connexes avec la direction
- A examiné l'indépendance et le rendement du vérificateur interne et approuvé le budget, la vérification et le plan de ressources pour l'année financière 2021-22
- A examiné l'indépendance et le rendement du covérificateur externe et approuvé le plan de vérification pour l'année financière 2020-21, y compris les ressources et les honoraires
- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil la politique de GRE et a supervisé la stratégie et les progrès de la GRE
- A examiné les rapports trimestriels sur le profil de risque de la BIC et a discuté des préoccupations relatives aux risques avec la direction
- A examiné les dépenses des membres du conseil et des membres de la haute direction, qui sont affichées sur le site Web de la BIC
- A rencontré régulièrement à huis clos les vérificateurs externes, les vérificateurs internes, le chef des finances et la directrice principale et chef des directions financière et administrative et séparément sans la présence de la direction

COMITÉ DE GOUVERNANCE

Membres : Stephen Smith (Président); Kimberley Baird; Jane Bird; Patricia Youzwa; Tamara Vrooman	Le comité de gouvernance examine les tendances et les pratiques exemplaires en matière de gouvernance applicable et fait des recommandations au conseil à cet égard : modifications aux politiques, pratiques, procédures et règlements de gouvernance d'entreprise, le cas échéant. Il supervise également la planification de la relève du conseil, l'orientation et la formation continue des administrateurs(trices), l'évaluation des administrateurs(trices) et fait des recommandations quant aux membres des comités du conseil. Le comité a tenu quatre réunions régulières.
---	--

Faits saillants du comité de gouvernance de 2020-21

- A examiné les pratiques de gouvernance d'entreprise de la BIC et leur conformité aux exigences légales et réglementaires applicables
- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil les mises à jour aux documents de gouvernance d'entreprise de la BIC (y compris les règlements, les chartes du conseil et des comités, les descriptions de poste et les politiques connexes du conseil)
- A examiné les pratiques de gouvernance de la BIC par rapport aux pratiques exemplaires adoptées par d'autres sociétés d'État comparables, y compris les pratiques de divulgation proactive
- A réalisé l'évaluation annuelle du conseil, y compris l'efficacité du conseil, des comités, de la présidente, des président(e)s des comités et des administrateurs(trices). A examiné les résultats, surveillé les progrès au cours de l'année et évalué l'efficacité du processus d'évaluation.
- A examiné l'ensemble actuel de l'expérience et de l'expertise du conseil et identifié les domaines qui sont nécessaires pour que le conseil puisse s'acquitter efficacement de son mandat, dans le cadre du processus de l'actionnaire visant à identifier les administrateurs(trices) potentiels pour combler les postes vacants existants ou à venir
- A tenu des réunions régulières à huis clos sans la présence de la direction

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA RÉMUNÉRATION

Membres : James Cherry (Président); Jane Bird; Michèle Colpron; Stephen Smith; Tamara Vrooman	Le comité des ressources humaines et de la rémunération (CRHR) examine les principes et les structures organisationnelles liés aux ressources humaines et fait des recommandations au conseil à l'égard de la rémunération et des avantages sociaux, des niveaux de rémunération cibles, et de l'embauche de membres de la haute direction. Il est également chargé de faire des recommandations au conseil relativement à l'évaluation du rendement, à la rémunération et à la planification de la relève du président-directeur général. Le comité a tenu trois réunions régulières et cinq réunions spéciales.
--	--

Faits saillants du comité des ressources humaines et de la rémunération de 2020-21

- A supervisé le processus de sélection et recommandé pour approbation par le conseil la nomination du président-directeur général ainsi que son taux de rémunération, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil.
- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil les objectifs de rendement du nouveau président-directeur général pour l'année financière 2020-21
- A examiné le rendement des cadres pour l'année financière 2019-20 et a approuvé leurs primes de rémunération incitatives
- A supervisé et recommandé pour approbation par le conseil les modifications apportées au régime de rémunération incitative, y compris les objectifs pour l'année financière 2020-21
- A suivi des actions de la direction pour atténuer l'impact de la pandémie sur la santé, la sécurité et le bien-être des employé(e)s
- A supervisé les pratiques de gestion des talents de la direction en vue de renforcer la force et la capacité d'exécuter avec succès le plan d'entreprise de la BIC
- A examiné les changements apportés à la structure organisationnelle afin de renforcer son agilité et sa capacité d'évoluer et de s'acquitter efficacement du mandat de la BIC
- A approuvé la politique et les procédures mises à jour concernant le harcèlement et la violence sur le lieu de travail
- A tenu des réunions régulières à huis clos sans la présence de la direction

COMITÉ D'INVESTISSEMENT

Membres : Bruno Guilmette (Président); David Bronconnier; James Cherry; Christopher Hickman; Stephen Smith; Tamara Vrooman	Le comité d'investissement a pour mandat d'examiner toutes les propositions d'investissement ou de stratégie d'investissement, de formuler des recommandations à leur sujet au conseil, d'examiner les activités d'investissement, la performance, les besoins en capital et l'utilisation des capitaux de la BIC et d'évaluer l'efficacité de ses politiques, normes et procédures en matière d'investissement. Le comité a tenu quatre réunions régulières et une réunion spéciale.
--	--

Faits saillants du comité d'investissement de 2020-21

- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil des propositions de financement d'accélération de projets, des propositions d'investissement pour les projets d'infrastructure qui concordent avec le mandat et le plan d'entreprise de la BIC, les stratégies de mise en œuvre de projet pour les programmes d'investissement dans les infrastructures et les délégations de pouvoir d'approbation
- A examiné et recommandé pour approbation par le conseil des mises à jour à la politique d'investissement afin de l'harmoniser avec la stratégie et les pouvoirs de la société dans le plan d'entreprise
- A reçu des mises à jour sur les jalons et les livrables des projets en ce qui concerne les mandats de services-conseils importants
- A reçu des mises à jour régulières du chef des investissements sur l'état des projets reçus et en cours d'évaluation, y compris des mises à jour sur les projets qui devraient atteindre une étape importante au cours des prochains trimestres
- A reçu le rapport de la direction sur la revue annuelle des projets financés par la BIC
- A reçu une mise à jour sur la mise en œuvre de la méthodologie d'évaluation interne des risques pour les investissements à l'étude
- A examiné les risques spécifiques de chaque transaction recommandée pour approbation avec la fonction de gestion des risques indépendante
- A reçu la liste des projets jugés hors mandat
- A tenu des réunions régulières à huis clos sans la présence de la direction

PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES

Il y a eu 17 réunions du conseil et 26 réunions de comités au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021. De ce total, 25 réunions étaient régulièrement programmées dans le cadre du calendrier des réunions approuvé par le conseil (généralement préparé deux ans à l'avance) et les 18 autres étaient des réunions spéciales.

Le taux de présence global moyen des membres du conseil était de 97 %.

ADMINISTRATEUR(TRICE)	CONSEIL	INVESTISSEMENT	CFV	CRHR	GOVERNANCE
Kimberley Baird	15/17				4/4
Jane Bird	16/17			8/8	4/4
David Bronconnier	17/17	9/9	5/5		
James Cherry	16/17	8/9		8/8	
Michèle Colpron	15/17		5/5	8/8	
Bruno Guilmette	15/17	8/9			
Christopher Hickman	15/17	9/9	5/5		
Poonam Puri	15/17		4/5		
Michael Sabia*	13/13	5/5	4/4	5/5	3/3
Stephen Smith	17/17	9/9		8/8	4/4
Tamara Vrooman**	3/3	3/3	1/1	1/1	1/1
Patricia Youzwa	17/17				4/4

* Le 2 avril 2020, Michael Sabia a été nommé président du conseil d'administration (à compter du 15 avril 2020) et a démissionné de ses fonctions à la suite de sa nomination au poste de sous-ministre des Finances qui a pris effet le 14 décembre 2020.

** Tamara Vrooman a été nommée présidente du conseil d'administration le 27 janvier 2021.

ÉTHIQUE, VALEURS ET RESPONSABILITÉS

Le conseil d'administration est responsable de promouvoir les normes déontologiques les plus élevées en matière de conduite professionnelle. Cela comprend l'élaboration et le suivi des politiques et pratiques de la BIC irréprochables en matière de valeurs et d'éthique, ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Le conseil a adopté le code de conduite à l'intention des administrateurs et des administratrices et la politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et administratrices. Ces documents intègrent différentes exigences législatives en matière de comportement éthique et de conflits d'intérêts, tirées notamment de la *LGFP* et de *la Loi sur les conflits d'intérêts*. Au moment de sa nomination et chaque année pendant son mandat, chaque administrateur et administratrice signe un engagement d'agir conformément au code de conduite et à la politique relative aux conflits d'intérêts pour les administrateurs et administratrices. Les membres du conseil déposent également des déclarations d'intérêt permanentes et s'abstiennent de discuter ou de voter en cas de conflit d'intérêts réel ou potentiel. Les documents du conseil sont passés en revue pour repérer les contreparties désignées dans les déclarations permanentes des membres du conseil de sorte que les documents relatifs aux opérations ne soient pas remis à un administrateur ou une administratrice qui a déclaré un intérêt dans une partie liée à cette opération.

Les attentes du conseil à l'égard d'un comportement éthique dans l'ensemble de l'organisation sont décrites dans le Code de conduite à l'intention des employé(e)s de la BIC. Celui-ci est fondé sur nos valeurs fondamentales et intègre le code de valeurs et d'éthique du secteur public. Les employé(e)s participent à la formation obligatoire et doivent confirmer qu'ils et elles ont lu et compris le Code, qu'ils et elles y adhèrent et continueront d'y adhérer. Le respect du Code et des autres pratiques d'entreprise liées à la déontologie est signalé au comité de gouvernance.

La BIC organise une formation obligatoire pour les employé(e)s sur le code et les autres politiques liées aux questions de déontologie. En mars 2021, les employé(e)s ont suivi une formation obligatoire sur la politique sur le respect en milieu de travail. Une formation à l'échelle de l'entreprise sur le code est prévue pour le premier semestre 2021-22.

Au cours de l'année financière 2020-21, le conseil a approuvé le code mis à jour. Il est accessible sur le site Web de la BIC à <https://cib-bic.ca/wp-content/uploads/2021/03/Code-de-conduite-de-la-BIC-.pdf>.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à la *Loi sur la BIC*, le taux de toute rémunération versée à la présidente du conseil d'administration et aux autres administrateurs et administratrices est fixé par le gouverneur en conseil. La présidente du conseil et les autres administrateurs et administratrices n'ont droit à aucune rémunération liée au rendement ni à aucun autre incitatif.

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 2021, les taux de rémunération sont les suivants :

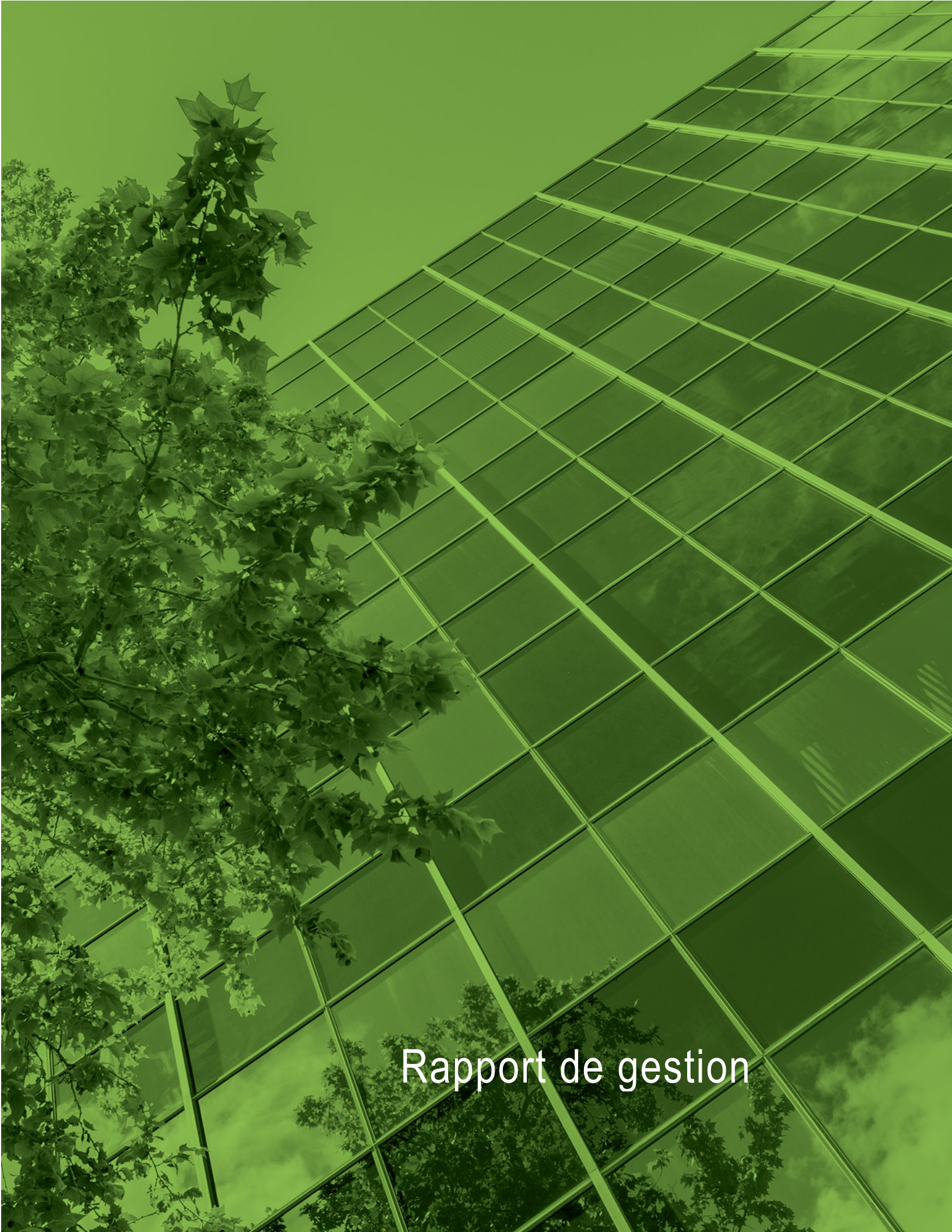
- **Administrateurs(trices) :** 40 000 \$ – 50 000 \$ par année (décret du conseil n° 2017-1463).
- **Président du conseil :** 85 000 \$ – 100 000 \$ par année (décret du conseil n° 2021-0018). La présidente du conseil et les autres administrateurs et administratrices n'ont droit à aucune prime liée au rendement ni à aucun autre incitatif.

Les membres du conseil sont également remboursés des dépenses directes raisonnables qu'ils ou elles engagent dans l'exercice de leurs fonctions liées à la BIC, y compris les frais de déplacement, d'hébergement et de repas. Les frais de déplacement et de représentation mensuels remboursés aux membres du conseil au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2021 sont affichés sur le site Web de la BIC.



L'Initiative de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC) est une étape majeure vers la réduction du déficit d'infrastructure chez les Premières Nations. De plus, elle donne la priorité aux projets d'énergie verte, ce qui est cohérent avec l'effort global d'action pour le climat. Je soutiens les efforts que déploie la BIC pour collaborer directement et efficacement avec les Premières Nations, ce qui mènera à des investissements indispensables pour de meilleures infrastructures et une croissance économique durable.

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL DE
L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



Rapport de gestion

Rapport de gestion

L'objectif du rapport de gestion est de fournir une explication, du point de vue de la direction, du rendement de la BIC au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, de sa situation financière à la fin de l'exercice et de ses perspectives. Le rapport de gestion vise à compléter et à étoffer les renseignements fournis dans les états financiers et les notes complémentaires. Il est approuvé par le conseil d'administration de la BIC.

Sauf indication contraire, les chiffres sont exprimés en dollars canadiens.

Leadership en matière de gestion

Pour réussir, la BIC doit exécuter le financement de projets d'infrastructure qui se traduisent par des résultats positifs pour les Canadiens et les Canadiennes. Cela nécessite un leadership solide.

Ehren Cory a été nommé P.-D.G. de la BIC le 9 novembre 2020. En tant que P.-D.G., il est responsable de la direction stratégique des affaires et du rendement global de l'organisation. Avant de se joindre à la BIC, M. Cory était P.-D.G. d'Infrastructure Ontario, un organisme de la Couronne provinciale responsable du financement, de la construction et de la modernisation des infrastructures et des biens immobiliers de la province.

Sous la direction du P.-D.G., le comité de direction dirige les opérations et les activités de la BIC pour exécuter la stratégie et les objectifs de l'entreprise, met en œuvre les politiques et procédures organisationnelles et exécute les directives du conseil d'administration. Dirigé par le P.-D.G., le comité de direction comprend :

- Le chef des investissements qui est responsable de la stratégie de services-conseils et d'investissement, du déploiement du capital et de la gestion des actifs.
- La directrice principale et chef des directions financière et administrative qui est responsable des finances d'entreprise, de la GRE, des questions juridiques et de conformité, des ressources humaines, de la technologie de l'information et de l'administration.
- Le chef du groupe Affaires publiques, politiques et communications qui est responsable des relations avec le gouvernement fédéral, de la planification d'entreprise, des communications, des relations avec les médias et les intervenants, des connaissances et de la recherche.

CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

L'environnement opérationnel de la BIC, de nos partenaires et des organisations de tout le Canada a radicalement changé en mars 2020 avec la pandémie de COVID-19. Nous avons su nous adapter à ces défis sanitaires et opérationnels.

Notre plan de continuité des activités a été activé en mars 2020. Nous avons mis en place diverses mesures et programmes pour protéger et soutenir les employé(e)s de la BIC. Notre équipe a réussi la transition vers le télétravail, grâce à la technologie et aux nouveaux systèmes.

Nous avons mis davantage l'accent sur les initiatives visant à obtenir des résultats à court terme, à aider à accélérer la reprise économique du Canada et à soutenir la transition à plus long terme vers un avenir faible en carbone.

L'équipe de la BIC suit les directives de santé publique en matière de gestion de la santé et de la sécurité des employé(e)s.

Stratégie de mobilisation avec Infrastructure Canada et les partenaires fédéraux

La BIC a élaboré une nouvelle stratégie de mobilisation en collaboration avec Infrastructure Canada afin de renforcer davantage la relation de travail entre les deux organisations.

La stratégie de mobilisation souligne la volonté de produire des résultats, reflète les différents rôles et responsabilités de la BIC et d'Infrastructure Canada, intègre le contexte de la nouvelle gouvernance liée à la prise de décision d'investissement, tel que confirmé dans le plan d'entreprise 2020-21 à 2024-25 de la BIC. De plus, elle équilibre les attentes en matière d'autorité et de reddition de comptes comme indiqué dans le nouvel EPR.

Quatre domaines de mobilisation ont été mis en œuvre, notamment des tables de haute direction sur les services-conseils et les investissements, les affaires publiques, les connaissances et la recherche, et les communications et la diffusion.

Le ministère des Finances y participe fréquemment et des experts d'autres ministères fédéraux sont invités au besoin.

Le budget de 2021 établit un contexte plus large sur l'engagement de la BIC auprès du gouvernement du Canada. Les engagements du gouvernement sur une série de priorités liées aux secteurs prioritaires de la BIC sont particulièrement intéressants, tels que :

- Augmentation du financement de l'Internet haut débit par le biais du Fonds pour la large bande universelle;
- Augmentation du financement des premiers travaux liés au projet de train à grande fréquence de VIA Rail;
- Nouveau financement important pour les infrastructures autochtones;
- Engagement à l'égard de nouveaux investissements pour aider l'industrie lourde à réduire les GES par le biais du Fonds d'accélération de la carboneutralité; et
- Financement complémentaire pour le Fonds national des corridors commerciaux.

Aperçu des priorités et des résultats stratégiques 2020-21

Nos priorités stratégiques pour l'année financière 2020-21 ont été éclairées par notre objectif prévu par la loi et l'ERP délivré par la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

Nous avons atteint nos priorités stratégiques 2020-21 qui étaient décrites dans le plan d'entreprise 2020-21 à 2024-25 de la BIC, dont les faits saillants suivants :

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

PRIORITÉS 2020-21	FAITS SAILLANTS ET RÉSULTATS CLÉS EN 2020-21
Réaliser le Plan de croissance de 10 milliards de dollars de la BIC	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Atteinte de la clôture financière pour la première initiative du Plan de croissance avec un investissement de 407,5 millions de dollars dans l'irrigation en Alberta, portant l'investissement total de la BIC dans des projets à 1,7 milliard. ▪ Une participation supplémentaire de la BIC de 1,7 milliard de dollars dans des projets qui progressent vers des décisions d'investissement et/ou une clôture financière en 2021-22 avec la possibilité de mobiliser une valeur totale en capital du projet de plus de 4 milliards de dollars. ▪ Élaboration des initiatives des AZE et des rénovations énergétiques pour appuyer les projets dans ces deux secteurs.
Faciliter de nouveaux projets d'infrastructures et les investissements dans de nouvelles catégories d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement d'initiatives innovantes, telles que des prêts pour l'achat d'autobus à zéro émission et les rénovations énergétiques de bâtiments qui seront remboursés grâce aux futures économies de coûts. ▪ Lancement de l'Initiative d'infrastructures pour les communautés autochtones pour des projets de moindre envergure qui aideront à atteindre le nouvel objectif d'investissement d'un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones. ▪ Partenariat avec le Fonds pour la large bande universelle afin de développer de nouvelles solutions de financement pour la connectivité en milieu rural.
Attirer des capitaux privés et institutionnels dans des projets d'infrastructures canadiens	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La BIC a mobilisé un total de 7,4 milliards de dollars de capitaux privés et institutionnels à ce jour, dont 163 millions de dollars de capitaux privés pour le projet d'irrigation en Alberta. ▪ D'autres capitaux privés et institutionnels seront mobilisés pour des projets qui progressent vers une décision d'investissement et/ou une clôture financière en 2021-22.
Favoriser la créativité, l'émergence de nouvelles idées et l'évolution des pratiques en matière d'infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Publication de lignes directrices en matière d'investissement approuvées, notamment : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique d'investissement qui définit les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et de l'équipe de direction de la BIC en ce qui concerne la surveillance et la prise de décisions liées aux investissements; définit les pratiques et les lignes directrices en matière d'investissement, notamment la recherche de possibilités d'investissement, les types d'investissements et l'établissement de leur envergure ainsi que notre processus d'évaluation et d'approbation des projets. ▪ Publication du cadre de propositions non sollicitées, qui définit notre processus d'examen des propositions innovantes pour de nouvelles infrastructures génératrices de revenus dans nos secteurs prioritaires. ▪ Participation à des projets de connaissances et de recherche et collaboration avec des parties prenantes et des organismes sectoriels.

OBJECTIFS ET RÉALISATIONS (AU 31 MARS 2021)

Le tableau ci-dessous présente les résultats de 2020-21 par rapport aux résultats, aux indicateurs et aux cibles énoncés dans le plan d'entreprise de 2020-21 à 2024-25. Les chiffres correspondent à la période se terminant au 31 mars 2021.

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	CIBLE	RÉALISATIONS
Établir des relations productives avec les promoteurs publics partout au Canada et dans tous les secteurs approuvés, y compris les initiatives du Plan de croissance	Mobiliser des promoteurs publics dans toutes les régions du Canada pour offrir des conseils au sujet des projets et les mettre en place, y compris dans le cadre des initiatives du Plan de croissance	75 projets reçus par année	100 projets reçus, du gouvernement et d'autres sources, de toutes les régions et dans tous les secteurs prioritaires
Recourir à l'expertise et à la capacité de la BIC à offrir des services-conseils à valeur ajoutée et à travailler avec des entités des secteurs public et privé pour soutenir les investissements dans les infrastructures	Solide portefeuille de projets, y compris dans le cadre des initiatives du Plan de croissance, résultant d'une évaluation des projets à différents stades de développement en vue d'une participation éventuelle de la BIC	25 projets évalués par année	37 projets en cours d'évaluation ou à des stades ultérieurs, avec 13 autres projets progressant vers une décision d'investissement et/ou une clôture financière
Encourager les intervenants sur les marchés public et privé à utiliser plus souvent le modèle de la BIC afin de construire plus d'infrastructures dans l'intérêt public	Mobilisation des promoteurs publics afin qu'ils envisagent activement des structures de projet non traditionnelles, y compris dans le cadre des initiatives du Plan de croissance	Engagement officiel pour 12 projets par année	Engagement en cours pour 10 projets et activités de services-conseils et d'accélération pour trois autres projets
Élargir le réseau de relations intergouvernementales avec les entités du secteur public	Relations actives avec les organismes d'infrastructure fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones (les « entités FPTMI »)	Maintenir et renforcer les relations avec les entités FPTMI	Les contacts ont été étendus à plusieurs reprises avec chaque province et territoire, ainsi qu'avec la plupart des grandes municipalités et de nombreux groupes autochtones
Faire du Canada un marché de premier plan pour l'investissement dans les infrastructures	Inventaire canadien des projets d'infrastructures	Continuer de faire l'inventaire des projets avec l'accord des entités FPTMI en collaboration avec Infrastructure Canada	Un inventaire pilote a été rédigé pour discussion avec d'autres juridictions; Infrastructure Canada a par la suite commencé l'Évaluation de l'infrastructure nationale

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	CIBLE	RÉALISATIONS
Influer sur la structure des investissements dans les projets, les secteurs ou les catégories d'actif	Modification du profil de transfert des risques, montant des capitaux privés attirés, passage à des modèles liés à l'achalandage	12 nouveaux projets liés à l'achalandage examinés au cours de l'année, y compris dans le cadre de toutes les initiatives du Plan de croissance	Le portefeuille de la BIC comprenait 17 projets annoncés à la fin de l'exercice
Maximiser les infrastructures construites grâce aux investissements fédéraux	Optimiser l'incidence des investissements de la BIC	2x le multiple du capital de la BIC émanant du secteur privé, sur la base du portefeuille (depuis la création de la BIC)	2x le multiple du capital provenant des secteurs privé et institutionnel sur les projets qui arrivent à une clôture financière
Favoriser l'obtention de nouvelles sources de revenus pour les infrastructures	Élaborer des modèles de revenus novateurs	Deux structures uniques ou nouvelles au cours de l'année	Développer et mettre en œuvre deux initiatives qui génèrent des économies futures provenant d'un projet d'infrastructure pour financer les coûts initiaux (AZE et rénovations énergétiques)
Promouvoir la réalisation d'infrastructures écologiques et durables	Avantages environnementaux discernables des projets de la BIC	Contribution positive aux résultats en matière d'environnement et de durabilité (par exemple, réduction des émissions de gaz à effet de serre) sur la base du portefeuille	La réduction des GES est l'un des avantages identifiés dans le Plan de croissance et fait partie de nos résultats à long terme. Plusieurs de nos secteurs prioritaires et projets spécifiques soutiennent directement l'action climatique.
Investir dans des projets dans tous les secteurs prioritaires	Gérer un portefeuille diversifié d'investissements	Prendre des engagements d'investissement dans chacun de nos secteurs prioritaires (depuis la création de la BIC)	Des progrès en matière d'investissement ont été réalisés dans tous les secteurs prioritaires, y compris la conclusion des modalités pour plusieurs projets dont la clôture financière est prévue pour 2021-22
Sensibiliser les promoteurs publics et les intervenants concernés aux nouveaux modèles d'investissement dans les infrastructures	Soutenir des activités axées sur la recherche et le leadership éclairé et y participer afin de favoriser l'enrichissement et la diffusion des renseignements sur les modèles d'investissement dans les nouvelles infrastructures au Canada qui peuvent attirer des investissements privés et institutionnels	Améliorer la capacité interne y compris l'élaboration d'une Politique sur les connaissances et la recherche et d'une stratégie	Politique et stratégie de recherche élaborées pour permettre quatre initiatives de recherche Exécution d'une analyse des plans d'infrastructure du Royaume-Uni et des États-Unis et sensibilisation des experts

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	CIBLE	RÉALISATIONS
Démontrer une saine gestion des fonds publics	Nombre de publications produites par des organismes tiers	Faciliter la préparation de trois rapports de recherche relatifs aux nouveaux modèles de services-conseils et d'investissements en matière d'infrastructures et aux priorités de la BIC	Des recherches externes indépendantes ont abouti à la publication de quatre rapports publics sur la finance durable, les micro-réseaux d'énergie propre, le transport en commun et les impacts climatiques sur la production, la transmission et les systèmes de distribution d'électricité (en attente de publication)
	Influer sur l'innovation en matière d'investissement dans les infrastructures grâce à un réseau de leaders éclairés et de partenaires dans le domaine des connaissances	Faciliter l'élaboration de trois événements ou initiatives	Sensibilisation significative avec plus de 25 leaders éclairés et organisations du secteur, des entreprises, des universités et des infrastructures internationales
	Un programme, un processus et des rapports de gestion des risques de l'entreprise rigoureux	Rendre opérationnels les protocoles de signalement et de transmission à une instance supérieure des risques, fondés sur des procédures officielles	Élaboration de lignes directrices en matière de gestion des risques opérationnels et d'indicateurs de risque clés Production d'un nouveau tableau de bord des risques trimestriel pour le conseil Analyse avancée du risque d'investissement Équipe élargie d'experts en matière de risques
	Amélioration continue des systèmes et des processus pour garantir une utilisation efficace des ressources	Mettre en œuvre un nouveau système de comptabilité financière pour automatiser les processus et améliorer les contrôles	Collecte et migration de données et essai de nouveaux systèmes (Planification des ressources de l'organisation, Gestion de la relation client) Mise en place du nouveau système de comptabilité financière en avril 2021
	Opinions sans réserve des auditeurs	Recevoir une opinion d'audit sans réserve et la note « Satisfaisant » pour tous les examens relatifs à la vérification interne	Opinion d'audit sans réserve reçue Note « Satisfaisant » reçue lors de six vérifications internes Une vérification a indiqué « Améliorations requises » et des améliorations sont mises en œuvre

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	CIBLE	RÉALISATIONS
Continuer à veiller à ce que la BIC dispose de l'expertise nécessaire pour soutenir les services-conseils à valeur ajoutée et faire appel à des partenaires privés et institutionnels avertis	Proposition de valeur concurrentielle faite aux employés	Articulation officielle du programme de rémunération totale dans le cadre du recrutement et de l'accueil des employé(e)s	Accueil standardisé fourni à tous les employé(e)s
	Recrutement et conservation	Taux de roulement du personnel inférieur à 20 %	Taux de roulement de 10,1 %
	Disponibilité des systèmes et des installations	Temps de disponibilité des systèmes supérieur à 99 %	De nouvelles applications de planification des ressources de l'organisation et de gestion de la relation client ont été développées, testées et mises en œuvre
	Résultats de l'enquête auprès des utilisateurs du système de Planification des ressources de l'organisation après sa mise en œuvre	Taux de satisfaction d'au moins 80 %	Des applications de gestion de la relation client sont en train d'être mises en place
Promouvoir la BIC à titre de centre d'expertise	Élargissement des partenariats avec le secteur, les entreprises et les organismes communautaires	Plus de trois partenariats dans l'année	Renouvellement et élargissement des partenariats avec les principaux secteurs d'activité et organisations commerciales conformément à la stratégie de mobilisation des parties prenantes
	Partenariats officiels, allocutions de grande qualité et initiatives de parties prenantes axées sur l'industrie	Plus de 20 allocutions au cours de l'année	41 présentations externes à des publics cibles
Conserver la confiance et le soutien de l'actionnaire dans l'exécution du mandat de la BIC	Faire preuve d'engagement, de bonne gouvernance et de responsabilité à l'égard de l'actionnaire Harmonisation avec les priorités du gouvernement et prise des décisions nécessaires pour remplir le mandat de la BIC, notamment la participation aux tables de stratégie et l'élaboration du plan d'entreprise annuel	Rendre opérationnelle l'orientation établie par la lettre de mandat de la ministre, l'EPR, le discours du Trône, le budget fédéral et les directives du Conseil du Trésor	Respect de toutes les exigences de l'entreprise Approbation du plan d'entreprise, y compris le Plan de croissance; a reçu un nouvel EPR et a immédiatement pris des mesures spécifiques sur les infrastructures autochtones; mise en œuvre d'un cadre d'engagement stratégique avec Infrastructure Canada; a comparu devant des comités parlementaires

RÉSULTATS	INDICATEURS DE RÉSULTAT	CIBLE	RÉALISATIONS
Faire preuve de transparence envers les Canadiens et les Canadiennes quant aux résultats obtenus	Publier de l'information par l'entremise des plateformes et des produits de la BIC, conformément à ses politiques et protocoles de communications	Mettre à jour le site Web, développer les plateformes de médias sociaux, élaborer de nouveaux produits imprimés	Le site Web comprend tous les rapports et divulgations requis comme les rapports financiers trimestriels, le rapport annuel et le résumé du plan d'entreprise, l'assemblée publique annuelle et des profils de projets supplémentaires, le tout dans les deux langues officielles Les médias sociaux et les distributions par courriels ont accru la diffusion directe d'informations vers les publics cibles

Annonces de projets auxquels la BIC participe

Notre politique d'investissement approuvée par le conseil d'administration précise que les projets et les risques connexes sont supervisés par notre comité de gestion des investissements et le comité d'investissement du conseil d'administration aux points de décision clés. L'approbation définitive des investissements incombe au conseil d'administration de la BIC. La politique d'investissement est disponible sur le site Web de la BIC.

Depuis sa création, la BIC a annoncé sa participation à 21 projets dans nos cinq secteurs prioritaires, à différentes étapes de développement, dans plusieurs régions et collectivités, y compris dans le nord. Nous avons travaillé tout au long de l'année avec des organisations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et autochtones pour développer des occasions de projets qui incluent les secteurs privé et institutionnel.

Chacun de nos secteurs prioritaires a des caractéristiques différentes qui exigent des solutions personnalisées. La participation à ces projets comprend des investissements, une revue diligente et/ou des conseils et un engagement, souvent par le biais d'un protocole d'entente qui peut aider à faire avancer un projet vers une décision d'investissement. Un certain nombre de projets sont des efforts d'accélération de projets dans le cadre du Plan de croissance.

PROJET	SECTEURS PRIORITAIRES	EMPLACEMENT	PARTICIPATION DE LA BIC	PROMOTEUR PUBLIC	PARTENAIRES CLÉS
Projets qui ont atteint la clôture financière					
Réseau express métropolitain (REM)	Transport en commun	Région métropolitaine de Montréal, Québec	1,28 G\$	Province de Québec	CDPQ Infra
Irrigation en Alberta	Commerce et transport	Sud de l'Alberta	407,5 M\$	Province de l'Alberta	Huit districts d'irrigation
Projets progressant vers la clôture financière					
Oneida Energy Storage	Énergie propre	Sud-Ouest de l'Ontario	170 M\$	Province de l'Ontario	NRStor Inc. et Six Nations of the Grand River Development Corporation
Internet haut débit dans le Sud du Manitoba	Internet haut débit	Sud du Manitoba	130 M\$	Internet haut débit dans le Sud du Manitoba	Valley Fiber Limited, DIF Capital Partners
Raccordement électrique sous le lac Érié	Énergie propre	Sud-Ouest de l'Ontario	655 M\$	Province de l'Ontario	ITC Holdings Corp.
Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau	Transport en commun	Montréal, Québec	300 M\$	Province de Québec Transports Canada	Aéroports de Montréal Province de Québec, Transports Canada
AZE, Ville d'Edmonton	Transport en commun	Edmonton, Alberta	14,4 M\$	Ville d'Edmonton	Edmonton Transit Services
AZE, Ville d'Ottawa	Transport en commun	Ottawa, Ontario	400 M\$	Ville d'Ottawa	OC Transpo
Autobus scolaires à zéro émission, Colombie-Britannique	Transport en commun	Colombie-Britannique	30 M\$	Province de la Colombie-Britannique	Association of School Transportation Services of British Columbia
Services-conseils, de développement de projet et/ou accélération de projets					
VIA Rail	Commerce et transport	Corridor Québec-Toronto, Québec et Ontario	Jusqu'à 55 M\$	Transport Canada, VIA Rail	Transport Canada, VIA Rail
Expansion du réseau GO	Transport en commun	Grand Toronto et région de Hamilton, Ontario	Jusqu'à 2 milliards de dollars	Province de l'Ontario	Infrastructure Ontario et Metrolinx
Énergétique de quartier de la Lulu Island	Énergie propre et infrastructures vertes	Richmond, Colombie-Britannique	Protocole d'entente	Ville de Richmond	Lulu Island Energy Company

PROJET	SECTEURS PRIORITAIRES	EMPLACEMENT	PARTICIPATION DE LA BIC	PROMOTEUR PUBLIC	PARTENAIRES CLÉS
Expansion du port à Contrecoeur	Commerce et transport	Contrecoeur, Québec	Jusqu'à 300 M\$	Administration portuaire de Montréal	Administration portuaire de Montréal
Taltson Hydroélectricité	Énergie propre	Taltson, Territoires du Nord-Ouest	Services-conseils	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Pirate Harbour	Énergie propre	Point Tupper, Nouvelle-Écosse	Protocole d'entente	Province de la Nouvelle-Écosse	Port Hawkesbury Paper
Kivalliq	Énergie propre et Internet à haut débit	Nunavut	Protocole d'entente	Kivalliq Inuit Association	Sakku Investments Corporation
Service ferroviaire Calgary-Banff	Transport en commun	Corridor ferroviaire entre Calgary et Banff, Alberta	Protocole d'entente	Province de l'Alberta	Gouvernement de l'Alberta
Pont ferroviaire de New Westminster	Commerce et transport	Vancouver, Colombie-Britannique	Services-conseils/Accélération de projets	Gouvernement du Canada	Gouvernement du Canada
Pont à péage de l'autoroute 697	Commerce et transport	Comté de Mackenzie, Alberta	Services-conseils/Accélération de projets	Province de l'Alberta	Gouvernement de l'Alberta
Irrigation dans le D.M. d'Acadia et les zones spéciales	Commerce et transport	Sud-est de l'Alberta	Services-conseils/Accélération de projets	Province de l'Alberta	Gouvernement de l'Alberta, District municipal d'Acadia et Conseil des zones spéciales
Rénovations énergétiques de bâtiments, Ville d'Edmonton	Infrastructures vertes	Edmonton, Alberta	Services-conseils/Accélération de projets	Ville d'Edmonton	Ville d'Edmonton

FAITS SAILLANTS DES PROJETS EN 2020-21

Service ferroviaire Calgary-Banff

Nous conseillons le gouvernement de l'Alberta sur des options de financement pour un nouveau service ferroviaire de voyageurs de 130 kilomètres entre l'aéroport international de Calgary et le parc national de Banff. Le projet soutiendrait l'économie de l'Alberta, augmenterait la mobilité de la main-d'œuvre et réduirait les GES des véhicules.

Irrigation en Alberta

La BIC s'est engagée à accorder un prêt de 407,5 millions de dollars représentant 50 % du coût total en capital pour financer l'expansion des infrastructures d'irrigation dans le sud de l'Alberta. Le projet comprend la construction de quatre réservoirs de stockage hors cours d'eau et la modernisation de l'infrastructure de transport d'eau, ce qui permettra d'accroître l'irrigation agricole dans le sud de l'Alberta. Il existe un accord de financement distinct pour chacun des huit districts d'irrigation.

Oneida Energy Storage

La BIC investira jusqu'à 170 millions de dollars dans le projet Oneida Energy Storage LP pour créer la plus grande installation de stockage d'énergie au Canada.

Oneida Energy Storage LP, une coentreprise composée de NRStor Inc. et de Six Nations of the Grand River Development Corporation, prévoit une installation de stockage par batteries de 250 mégawatts / 1 000 mégawattheures à Jarvis, en Ontario. L'installation absorberait le surplus d'électricité du réseau électrique de l'Ontario pendant les heures creuses et le libérerait dans le réseau lorsque la demande d'énergie est à son maximum. Elle est conçue pour réduire l'utilisation des centrales électriques alimentées au gaz naturel pendant les périodes de pointe, ce qui permet aux consommateurs d'économiser de l'argent et de réduire les émissions de dioxyde de carbone.

Pont ferroviaire de New Westminster

Nous examinons les besoins du réseau de transport de la Porte de l'Asie-Pacifique, y compris le pont ferroviaire de New Westminster dans les Basses-terres continentales de la Colombie-Britannique. Le réseau comprend des ports, des services ferroviaires, des autoroutes et des installations intermodales reliant l'Ouest canadien aux économies de l'Asie-Pacifique.

La BIC accélérera les travaux d'évaluation conformément à son mandat de conseillère sur les projets de commerce et transport.

Internet haut débit dans le Sud du Manitoba

La BIC travaille avec Valley Fiber Limited (Valley Fiber) et DIF Capital Partners (DIF) pour investir un total de 260 millions de dollars en vue d'augmenter la connectivité à l'Internet haut débit pour les ménages mal desservis. Le projet comprend 2 550 kilomètres de câbles en fibre optique dans les communes rurales. Jusqu'à 49 000 ménages bénéficieront du projet d'internet haut débit dans le Sud du Manitoba.

Selon les modalités de l'entente, la BIC investira 130 millions de dollars et DIF contribuera à hauteur de 130 millions de dollars. Valley Fiber sera responsable de tous les aspects de la construction, de l'installation, de l'exploitation et de la maintenance du nouveau service Internet à haut débit.

Station REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau (annoncé après la fin de l'année financière 2020-21)

La BIC accordera un prêt de 300 millions de dollars dans le cadre d'un projet de 600 millions de dollars pour la construction d'une station de transport en commun REM à l'aéroport Montréal-Trudeau. Cette station assure une liaison ferroviaire directe avec le centre-ville de Montréal.

Cela s'appuie sur l'investissement précédent de la BIC (un prêt de 1,28 milliard de dollars) dans le projet de transport en commun du REM et soutient une croissance économique durable et la création d'emplois dans la région du Grand Montréal. Nos partenaires sont le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec et Aéroports de Montréal.

Raccordement électrique sous le lac Érié (annoncé après la fin de l'année financière 2020-21)

La BIC et ITC Investment Holdings prévoient investir 1,7 milliard de dollars dans le projet de raccordement électrique sous le lac Érié. Il s'agit d'une ligne de transport électrique proposée de 117 kilomètres. La ligne relierait le réseau électrique de l'Ontario à l'interconnexion PJM dans le Midwest américain.

Selon les modalités de l'entente proposées, la BIC investira jusqu'à 655 millions de dollars (ou jusqu'à 40 % du coût du projet). ITC, une filiale de Fortis Inc., et des prêteurs du secteur privé investiront jusqu'à

985 millions de dollars, le solde du coût en capital du projet. Un actif régulé au rendement réglementé, la ligne de transport électrique de 1000 mégawatts améliorera la fiabilité et la sécurité du réseau énergétique de l'Ontario et permettra à la province d'exporter son électricité à faibles émissions de carbone vers l'un des plus grands marchés d'électricité au monde.

Ville d'Ottawa (Autobus à zéro émission d'OC Transpo) (projet annoncé après la fin de l'exercice 2020-21)

La BIC prévoit investir 400 millions de dollars dans l'infrastructure AZE de la Ville d'Ottawa. L'entente prévoit que la BIC aidera à la mise en circulation d'environ 450 AZE au cours des six prochaines années. Le financement de la BIC couvrira le coût en capital initial des AZE et accélérera l'électrification du parc d'autobus de la ville, contribuant ainsi à réduire les GES et à créer des emplois locaux dans le secteur de la fabrication et de l'énergie.

Ville d'Edmonton (Autobus à zéro émission et Rénovations énergétiques publiques) (projet annoncé après la fin de l'exercice 2020-21)

La BIC prévoit investir 14,4 millions de dollars dans l'infrastructure AZE de la ville. Selon les modalités de l'entente, la BIC permettra à la Ville d'acheter 20 autobus à zéro émission. Ces nouveaux autobus s'ajouteront au parc de 40 véhicules de transport en commun à zéro émission d'Edmonton Transit Service (ETS). Les autobus électriques d'ETS ne produisent aucune émission d'échappement, sont plus silencieux et ont des coûts de maintenance inférieurs à ceux des véhicules diesel. Les autobus contribueront à la transition de la ville vers un mode de transport plus durable, réduiront son empreinte carbone tout en offrant aux utilisateurs un service de transport en commun de haute qualité.

Dans le cadre d'un protocole d'entente distinct, la BIC conseillera la Ville sur son initiative de rénovations des bâtiments, qui vise à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux. Le but de l'étude de faisabilité est de trouver des occasions de réduire les émissions de GES des bâtiments existants de la Ville et de nouvelles approches pour moderniser ses actifs.

Projet d'autobus scolaires à zéro émission, Colombie-Britannique (projet annoncé après la fin de l'exercice 2020-21)

La BIC a conclu une entente avec l'Association of School Transportation Services of British Columbia pour un investissement allant jusqu'à 30 millions de dollars pour financer l'achat d'environ 280 autobus scolaires à zéro émission.

Les AZE devraient nécessiter des coûts d'entretien et de ravitaillement inférieurs à ceux des véhicules qui émettent des gaz à effet de serre (GES). Un autobus scolaire électrique à zéro émission permet d'économiser environ 17 tonnes de GES par an par rapport à un autobus scolaire diesel et aide les propriétaires à réduire leur empreinte carbone.

INITIATIVES D'INVESTISSEMENT LANCÉES EN 2020-21

Infrastructures pour les communautés autochtones

En plus de nos initiatives et objectifs à court terme du Plan de croissance, nous continuons de repérer et d'évaluer des projets avec les communautés autochtones qui vont toujours plus loin dans nos secteurs prioritaires. Nous travaillons sur des projets à court et à long terme qui aideront à combler le déficit d'infrastructure.

Par suite de la réception du nouvel EPR, la BIC a salué et adopté un objectif d'investissement d'un milliard de dollars pour les projets d'infrastructure autochtones dans nos cinq secteurs prioritaires.

Nous avons lancé l'IICA qui est conçue pour répondre au besoin important d'infrastructures à moindre coût mais vitales dans les collectivités. Le programme y parvient en fournissant un minimum de 5 millions de dollars et jusqu'à 80 % du coût en capital des projets d'infrastructure communautaire dans les secteurs prioritaires de la BIC.

Il s'agit d'un moyen important de combler le déficit en infrastructure autochtone et d'atteindre notre objectif global d'un milliard de dollars d'investissements dans les infrastructures en partenariat avec les peuples autochtones et au profit de ces derniers.

Nous percevons l'objectif d'un milliard de dollars comme un seuil et non un plafond. Nous attendons avec impatience de travailler à de nombreux projets avec des partenaires autochtones.

Nous continuons de travailler avec les Premières Nations, les Métis et les Inuits pour rechercher des occasions de collaborer sur des projets de grande envergure. De plus, notre IICA vise à fournir des prêts à faible coût dans des projets communautaires.

Initiative d'autobus à zéro émission (AZE)

Les autobus diesel contribuent de façon importante aux émissions de GES au Canada. Les AZE sont une façon d'améliorer l'expérience de transport en commun et de faire la transition vers des infrastructures à faibles émissions de carbone. L'initiative de 1,5 milliard de dollars de la BIC vise à accélérer l'adoption d'environ 4 000 AZE, qui regroupent des autobus de transport en commun et des autobus scolaires.

Les propriétaires d'autobus, y compris les exploitants d'autobus de transport en commun et d'autobus scolaires, peuvent accélérer la modernisation de leur parc d'autobus grâce au financement de la BIC. Le financement de la BIC, sous forme de prêts directs, peut couvrir les coûts d'achat initiaux des AZE et des infrastructures de recharge, lesquels sont plus élevés que ceux des autobus diesel. Les prêts consentis par la BIC dans le cadre de l'initiative des AZE sont remboursés seulement à même les économies réelles réalisées grâce aux coûts d'exploitation moins élevés des autobus à zéro émission par rapport à ceux des autobus diesel.

Initiative de rénovations énergétiques publiques

La BIC a lancé l'Initiative de rénovations énergétiques publiques pour offrir des solutions de financement souples qui permettent à tous les ordres du gouvernement, aux hôpitaux, aux établissements postsecondaires et aux communautés autochtones d'atteindre leurs objectifs de réduction des GES plus rapidement et avec moins de risques. Aucune contribution minimale sous forme de capitaux n'est requise, et le remboursement est lié aux économies d'énergie réalisées sans garantie de paiement minimal. La BIC collaborera avec les propriétaires du secteur public pour évaluer leur portefeuille, établir une analyse de rentabilité et concevoir des groupes commercialisables. La valeur minimale cible est de 40 millions de dollars.

De plus, l'Initiative de rénovations énergétiques de bâtiments commerciaux de la BIC offre du financement pour les rénovations visant la décarbonisation des bâtiments commerciaux, des bâtiments industriels et des immeubles résidentiels à logements multiples de propriété privée au Canada. Les projets doivent consister en une occasion d'investissement pour la BIC d'au moins 25 millions de dollars. L'Initiative est offerte à deux types de demandeurs :

- Les propriétaires d'immeubles qui peuvent demander du financement pour rénover un ou plusieurs de leurs immeubles; et
- Les agrégateurs de projets de rénovation tiers, y compris les suivants : Les entreprises de services énergétiques (ESE) existantes, les modèles de super ESE, les nouveaux venus sur le marché des services énergétiques et les administrateurs du programme Commercial Property Assessed Clean Energy (C-PACE).

Transport interprovincial d'énergie propre

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs climatiques de 2030 et 2050, la BIC est en pourparlers avec plusieurs provinces, territoires et leurs services publics respectifs. Les discussions portent sur la construction de nouvelles interconnexions pour transporter de l'énergie propre et remplacer la production d'électricité à partir de combustibles fossiles. La BIC peut jouer un rôle important en fournissant des conseils et en faisant des investissements pour accélérer ces projets et combler les lacunes économiques et les risques qui existent.

Collaboration sur le haut débit avec le Fonds pour la large bande universelle

L'initiative de l'Internet haut débit de la BIC vise à accélérer la connectivité au Canada en finançant de grands projets à impact élevé. Les projets d'Internet à haut débit dans les régions mal desservies comportent des coûts d'immobilisations élevés, mais n'ont pas la densité de la base d'utilisateurs nécessaire pour soutenir d'un point de vue commercial l'investissement de capitaux initial. La BIC a l'intention de combler cet écart au moyen d'un financement à long terme et à faible coût afin de rendre les projets plus viables.

La BIC et ISDE ont convenu de collaborer pour encourager et évaluer conjointement de grands projets d'Internet haut débit dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle d'ISDE. La BIC fournira des capitaux importants sous la forme d'emprunts de premier rang, d'emprunts subordonnés ou de capitaux propres. Ces investissements seront réalisés parallèlement aux contributions d'ISDE (et potentiellement de programmes provinciaux), des capitaux privés des fournisseurs de services Internet (FSI) et des investisseurs privés et institutionnels pour connecter des centaines de milliers de ménages à travers le Canada à l'Internet haut débit.

MISES À JOUR SUR CERTAINS PROJETS DÉJÀ AMORCÉS

Bureau de projet conjoint du train à grande fréquence

La BIC collabore avec VIA Rail par l'entremise d'un bureau de projet conjoint (BPC). Celui-ci a été créé pour effectuer une revue diligente ainsi que des activités et des analyses préalables à l'approvisionnement du train à grande fréquence entre Toronto et Québec. La BIC a reçu l'autorisation de financer 55 millions de dollars dans cet effort. Transports Canada et VIA Rail fournissent 16,1 millions de dollars supplémentaires. Le BPC a remis son rapport provisoire au gouvernement et poursuit ses activités d'atténuation des risques.

Liaison hydroélectrique et de fibre optique vers la région de Kivalliq

Nous travaillons avec la Kivalliq Inuit Association et Sakku Investments Corporation sur le projet de construction proposé d'une nouvelle ligne hydroélectrique de 1 200 kilomètres et 150 mégawatts entre le Nunavut et le Manitoba. Ce projet apporterait de l'hydroélectricité renouvelable et fiable dans la région, ainsi que du câble à fibre optique pour fournir un service Internet haut débit fiable. Ainsi, il favoriserait la croissance économique dans les collectivités éloignées. Il concorde également avec notre objectif d'investir un milliard de dollars dans les infrastructures autochtones à l'échelle de nos secteurs prioritaires.

Contrecœur

La BIC travaille avec l'Administration portuaire de Montréal et pourrait fournir un financement jusqu'à concurrence de 300 millions de dollars dans le projet portuaire visant la construction d'un nouveau terminal à conteneurs à Contrecœur. Ainsi, le port pourra augmenter sa capacité de manutention des conteneurs et renforcer la position de Montréal à titre de plaque tournante du commerce maritime. Cette occasion est le fruit d'un travail de collaboration avec le promoteur public, notamment sur les activités de préapprovisionnement pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du terminal.

Le nouveau terminal aidera les exportateurs à introduire leurs produits plus rapidement sur le marché. Cela stimulera la croissance économique et contribuera au commerce international du Canada. Il modernisera l'infrastructure de débarquement des marchandises des porte-conteneurs, résoudra les problèmes de capacité actuels et contribuera au développement économique du Grand Montréal et du centre du Canada.

Lulu Island

La BIC travaille avec la Lulu Island Energy Company à l'expansion des systèmes d'énergie de quartier de la ville de Richmond qui passera ainsi de 3,6 millions à 50 millions de pieds carrés. Le système d'énergie de quartier fournira des sources d'énergie à faibles émissions de carbone et fiables aux projets d'aménagement résidentiels et commerciaux existants et futurs.

Taltson

La BIC, avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et son conseiller financier, évaluent des solutions de financement pour développer le projet Taltson. Ce projet comprend un agrandissement de 60 mégawatts d'une installation hydroélectrique propre et la construction de 270 kilomètres d'une nouvelle infrastructure de transport d'électricité. Ce projet augmentera l'utilisation de l'hydroélectricité dans la région et améliorera la fiabilité du réseau électrique. Il réduira ainsi la dépendance au diesel et favorisera la croissance économique. L'année dernière, une analyse de rentabilité a été effectuée. Elle comprenait une projection des revenus, des coûts en capital et des coûts d'exploitation liés au projet. L'analyse des structures financières se poursuit.

Pirate Harbour

La BIC travaille avec Port Hawkesbury Paper (PHP) sur le développement d'un parc éolien de 112 mégawatts. Ce parc éolien fournira de l'énergie à l'usine de papier, réduisant ainsi la pression sur le système de transport d'électricité de la Nouvelle-Écosse et sur la génération d'électricité produite à partir de combustibles fossiles. PHP a installé deux tours météorologiques pour collecter les données éoliennes qui seront essentielles pour déterminer le financement de ce projet. PHP travaille avec Nova Scotia Power Inc. et évalue les ententes commerciales et les structures de financement avec la BIC.

REM

Le REM qui est maintenant en cours de construction dans la région du Grand Montréal est un réseau de train léger automatisé qui facilitera les déplacements dans la ville et réduira les émissions de GES. Le prêt de 1,28 milliard de dollars de la BIC au REM a permis de réduire les risques liés à la construction et a été le premier exemple montrant comment la BIC peut s'associer avec des investisseurs institutionnels, en l'occurrence CDPQ Infra, filiale en propriété exclusive de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Le prêt de la BIC a été financé en 2019-2020. Le prélèvement final a été effectué le 1^{er} avril 2020. Les premiers trains devraient commencer à circuler au cours de l'été 2022 sur un segment du réseau et d'autres antennes seront progressivement mises en service en 2023 et 2024.

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous sommes déterminés à aider le Canada à se tourner vers une économie à faibles émissions de carbone. Les investissements dans nos secteurs prioritaires, notamment l'énergie propre, le transport en commun, les rénovations énergétiques de bâtiments et les AZE, aideront à réduire les émissions de GES au Canada.

Les projets d'énergie propre sont souvent reportés ou ne sont pas développés en raison de difficultés de financement et de lacunes dans la structure du capital. Pour contribuer à la réalisation de ces projets d'énergie propre, la BIC fournit des capitaux à faible coût et à long terme. Ces capitaux sont souvent liés à des sources de revenus qui ne suffisent généralement pas aux investisseurs en titres de créance et en capitaux propres traditionnels.

Les problèmes de financement empêchent aussi le développement et l'expansion des réseaux de transport en commun non polluants. Notre initiative d'AZE financera les coûts initiaux des autobus à batterie électrique et équipés d'une pile à combustible (qui sont plus élevés que les autobus diesel). Les prêts sont remboursés grâce aux économies à long terme sur les coûts d'exploitation.

L'inefficacité énergétique de bâtiments commerciaux contribue grandement aux émissions de GES. Nous travaillons avec les grands propriétaires immobiliers des secteurs privé et public pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments existants.

La BIC développe également son cadre d'investissement et sa politique de durabilité et collabore avec le gouvernement sur la déclaration des émissions de GES et la divulgation de renseignements liés au climat.

Aperçu des investissements et des services-conseils

Notre objectif global est toujours d'investir 35 G\$ dans le long terme.

Alors que nous travaillons à la mise en œuvre du Plan de croissance, nous continuons d'identifier des projets qui vont toujours plus loin dans nos secteurs prioritaires.

Au cours de l'exercice, la BIC a fait progresser une série de projets. Le nombre d'occasions de projets de qualité a considérablement augmenté depuis l'annonce du Plan de croissance.

La BIC a aussi créé des initiatives assorties de modalités standards dans certains secteurs où nous pouvons nous attendre à un degré élevé d'uniformité entre les projets et à de potentiels investissements évolutifs, comme les autobus à zéro émission et les rénovations énergétiques de bâtiments.

À titre de partenaire actif dès les premières étapes d'un projet potentiel, nous offrons des conseils aux promoteurs du secteur public pour les aider à prendre des décisions éclairées sur les priorités en matière d'infrastructures. La BIC peut aider les promoteurs publics en fournissant des conseils relatifs à la structuration en vue d'optimiser le transfert des risques vers les secteurs privé et institutionnel et d'en attirer les investissements.

Les premières étapes impliquent que nos experts en investissement comprennent bien les priorités des promoteurs de projets et leur fournissent des conseils sur les options disponibles pour faire avancer les projets. Grâce à ce processus, nous cherchons à combler les déficits de financement. Nous aidons nos partenaires du secteur public à envisager activement de nouveaux modèles et de nouvelles structures

d'approvisionnement pour leurs projets d'infrastructure. Contrairement aux modèles d'approvisionnement traditionnels, cela permet de transférer davantage de risques appropriés (comme le risque d'exploitation ou de revenu) au secteur privé et institutionnel.

Cela ne signifie pas que l'investissement se fera mais cela démontre l'engagement respectif des parties à faire progresser un projet vers l'étape où une décision d'investissement peut être prise.

ÉVOLUTION DE NOTRE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Notre processus d'investissement commence par la recherche et le développement de projets grâce à des professionnels de l'investissement hautement qualifiés et expérimentés.

La BIC peut recevoir des propositions de promoteurs du secteur public, de communautés autochtones ou d'investisseurs privés et institutionnels.

En 2020-21, nous avons mis à jour et publié notre politique d'investissement. Nous avons aussi publié notre cadre pour les propositions non sollicitées sur notre site Web. La politique définit les rôles et les responsabilités du conseil d'administration et de l'équipe de direction de la BIC en ce qui concerne la surveillance et la prise de décisions liées aux investissements.

Le cadre pour les propositions non sollicitées décrit la façon dont le secteur privé et les investisseurs institutionnels peuvent présenter des propositions de projet à la BIC. Nous offrons notre expertise et facilitons l'évaluation des propositions non sollicitées soumises par des partenaires publics et privés. Ainsi, nous déterminons si elles résolvent des problèmes d'infrastructure et donnent lieu à des occasions d'investissement innovantes.

Lorsque l'équipe de la BIC effectue une revue diligente sur des projets potentiels, nous prenons en compte une série d'éléments, notamment :

- l'alignement avec nos secteurs prioritaires;
- l'apport de partenaires fédéraux et d'autres partenaires gouvernementaux;
- la taille et la structure des investissements;
- le moment de l'investissement;
- le prix des investissements;
- le transfert de risque et la tolérance;
- la disponibilité de capitaux privés et institutionnels pour combler l'écart de financement.

Dans chacun de nos secteurs prioritaires, nous faisons preuve de souplesse et nous savons nous adapter. Nous comblons les lacunes spécifiques des projets afin que de nouvelles infrastructures puissent être construites. Bien que nous soyons disciplinés dans notre engagement envers les secteurs prioritaires et rigoureux dans nos décisions d'investissement, notre approche n'est pas uniforme.

Alors que la BIC se concentre avec diligence sur l'examen rigoureux des projets à fort potentiel, nous avons examiné des centaines de projets qui présentaient divers degrés d'intérêt et incarnaient de plusieurs manières la vocation et le mandat de la BIC.

Lors de l'examen des projets, la BIC prend également en compte l'impact des investissements sur les résultats prioritaires tels que la réduction des GES, l'amélioration des liaisons et de la connectivité grâce au transport en commun et à l'Internet haut débit, la croissance économique et la participation autochtone.

Au fur et à mesure que les discussions, la structuration et les négociations progressent, notre participation aux projets nécessite les approbations séquentielles du chef des investissements de la BIC, du comité de gestion des investissements, du comité des investissements du conseil et, finalement, de l'ensemble du conseil d'administration de la BIC. Notre plan d'entreprise et l'EPR confirment que le conseil d'administration de la BIC prend les décisions d'investissement finales.

GESTION D'ACTIFS

À mesure que le portefeuille de la BIC croît, nous développons des capacités de gestion d'actifs pour superviser et surveiller tous les investissements, y compris la dette et la participation sous forme de capitaux propres.

La BIC a nommé une chef de la gestion d'actifs et procède actuellement à l'allocation de ressources pour la fonction. Au fil du temps, les activités de gestion d'actifs seront menées par des professionnels opérationnels et techniques et évolueront au fur et à mesure que la BIC déploiera plus de capitaux.

La BIC met en place des processus de gouvernance de la gestion d'actifs afin de recevoir, gérer et conserver la documentation clé et de fournir des mises à jour en temps opportun aux parties prenantes concernées. La gestion d'actifs contribue également à l'élaboration de l'approche de la BIC pour définir et suivre les résultats des investissements.

Gestion des risques d'investissement

La gestion des risques d'investissement représente le volet le plus important du cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) de la BIC.

Deux documents régissent le processus et les décisions d'investissement de la BIC : une politique d'investissement et un guide de mise en œuvre connexe à l'intention de la direction. Ces deux documents établissent de solides processus de gestion des risques d'investissement.

Une méthodologie interne d'évaluation des risques d'investissement constitue le fondement d'un processus d'approbation rigoureux, conformément aux meilleures pratiques du marché. Elle soutient l'équipe des investissements au moyen de son analyse du risque lié aux opérations et de l'évaluation des risques d'investissement qui en découle pour chaque investissement envisagé. L'outil interne d'évaluation des risques comprend un tableau de bord d'évaluation des risques utilisé pour identifier, évaluer et atténuer les risques d'investissement.

La BIC souhaite investir un minimum d'un à cinq milliards de dollars dans chacun de ses secteurs prioritaires. Cependant, nous ne gérons pas notre portefeuille avec des obligations fixes d'investissement par secteur, par zone géographique ou par année financière. Par conséquent, l'exposition de la BIC à des risques sera toujours plus concentrée que celle de tout autre portefeuille d'investissement plus traditionnel dans les infrastructures de taille similaire.

Gestion des risques de l'entreprise

La BIC continue d'adopter des pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des risques. Elle a un programme de gestion des risques d'entreprise (GRE) et une fonction de GRE indépendante. Notre cadre et notre politique de GRE, approuvés par le conseil d'administration en 2019-20, définissent clairement les rôles et les responsabilités liés aux risques dans toute l'organisation.

En 2020-21 :

- Nous avons amélioré notre présentation des rapports à la direction et au conseil d'administration grâce à un tableau de bord des risques et des mises à jour sectorielles trimestriels.
- Nous avons enrichi l'équipe d'une expertise en matière de risque de crédit et de marché afin de suivre le rythme des activités d'investissement et de gestion d'actifs en expansion de la BIC.
- Nous avons organisé des séances de formation en matière de risques avec des intervenants externes pour renforcer la culture du risque de la BIC.
- Nous avons élaboré une ligne directrice sur la gestion des risques opérationnels (GRO) qui a été approuvée en juillet 2020 et des indicateurs de risque clés élaborés en collaboration avec chaque fonction interne. Les séances de formation à la GRO se sont terminées en octobre.

Aperçu sur les connaissances et la recherche

Les connaissances et la recherche offrent à la BIC un moyen supplémentaire d'avoir un impact important sur l'évolution des investissements dans les infrastructures au Canada. Des recherches de haute qualité soutiennent la stratégie de la BIC et de ses partenaires des secteurs public et privé. Elles font avancer nos progrès en matière d'investissements dans tous les secteurs et peuvent conduire à des choix de politique et d'investissement mieux éclairés.

En 2020-21, notre objectif était de nous associer à des experts de premier plan de partout au Canada pour acquérir et diffuser des connaissances et de la recherche pertinentes pour la BIC, les promoteurs publics de projets, les investisseurs privés et institutionnels ainsi que l'ensemble de la communauté s'occupant de politiques publiques. Nous avons cherché à améliorer la compréhension et l'acceptation des approches d'investissement dans les infrastructures qui impliquent les investissements du secteur privé et institutionnels. Nous voulons mieux comprendre les défis et les enjeux auxquels sont confrontés nos secteurs prioritaires et soutenir le leadership éclairé au sein du secteur.

Nos priorités en matière de connaissances et de recherche pour l'année étaient :

- accélérer le travail sur les sujets et les thèmes de recherche définis stratégiquement;
- collaborer avec des leaders éclairés, y compris des universitaires et des groupes de réflexion, pour définir et produire des connaissances et des recherches qui sont nouvelles dans le contexte des infrastructures canadiennes;
- collaborer avec les gouvernements et les communautés autochtones afin d'élaborer et de mettre en œuvre des initiatives de recherche stratégiques;
- aider à bâtir les capacités de la BIC en tant que centre d'expertise.

Nous avons offert notre soutien et participé à des tables rondes sur le financement durable, menées par le Forum des politiques publiques. Il est essentiel d'intégrer les principes de financement durable dans les processus d'affaires pour prendre des décisions d'investissement judicieuses, rendre compte de leur impact et de leur rendement, et veiller à ce que des progrès soient réalisés vers l'atteinte des objectifs climatiques et de durabilité.

La BIC a soutenu et conseillé le Conference Board du Canada dans ses travaux d'enquête et de documentation sur les conditions essentielles d'investissement dans les micro-réseaux. Cette étude, publiée en avril, a démontré que les investissements dans les micro-réseaux représentent une occasion de réduire les émissions de dioxyde de carbone, de réduire la dépendance au diesel et de créer des emplois dans plus de 100 communautés éloignées et dépendantes du diesel. Elle a souligné l'importance d'impliquer les communautés autochtones dans la planification et la structuration de ces investissements.

Il est aussi indiqué que « Un mode de financement public-privé peut offrir un financement à faible coût, une bonification du crédit et une atténuation des risques liés aux projets en plus de simplifier les multiples démarches de subventions gouvernementales grâce au financement par emprunt. »

Au cours de l'année, nous avons communiqué avec plus de 30 leaders d'opinions et organisations internationales du secteur des infrastructures, des entreprises, des universités sur des questions clés qui façonneront les futurs efforts de recherche.

Nous avons tissé des liens avec des experts à la pointe des développements en matière d'infrastructure et de financement, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie, afin de nous familiariser avec les meilleures pratiques.

Nous jouons un rôle de soutien alors que le gouvernement canadien prévoit de mener une Évaluation de l'infrastructure nationale (EIN). Ainsi, nous pourrions cerner les besoins et les priorités, et planifier un avenir à émissions nettes nulles d'ici 2050. L'EIN permettra une évaluation complète des besoins en infrastructure de notre pays à court et à moyen terme fondée sur des preuves et élaborée par des experts. Ce faisant, elle établira une vision à long terme. Elle examinera la façon d'améliorer la coordination, la collaboration et l'alignement entre les propriétaires d'infrastructure et les bailleurs de fonds et fera des recommandations à cet égard. L'évaluation aidera à mieux comprendre l'écart qui existe entre l'état actuel et les besoins futurs et explorera les possibilités de trouver des moyens innovants de financer l'infrastructure dont le Canada a besoin. Nous donnons des avis d'experts concernant le financement de projets d'infrastructure.

Affaires publiques et communications

Notre équipe de professionnels de la communication s'efforce de sensibiliser les partenaires et le public au rôle de la BIC, grâce à une importante mobilisation des médias et des parties prenantes.

Les communications au sujet des projets de la BIC mettent de l'avant notre partenariat avec les promoteurs publics, les avantages des projets, le potentiel de participation des investisseurs privés et institutionnels et l'approche novatrice de la BIC en matière de conseils et d'investissement dans les projets.

Les dirigeants de la BIC ont pris la parole lors d'environ 80 allocutions et ont participé à des conférences et des événements auprès d'intervenants de l'industrie afin d'informer les partenaires potentiels et le marché des activités et des priorités de la BIC.

Des comparutions devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes en juin 2020 et le Comité permanent des transports, de l'infrastructure et des collectivités en mars 2021 ont également eu lieu.

La mobilisation des médias a notablement augmenté et la publication transparente de renseignements sur le site Web de la BIC et les plateformes de médias sociaux a atteint plus efficacement les publics cibles.

La BIC utilise son nouveau logo monogramme dans toutes ses communications.

Conformément au plan d'action de la BIC sur les langues officielles, l'équipe des communications offre ses services en anglais et en français.

Ressources humaines, personnes et culture

DIVERSITÉ ET INCLUSION

La BIC a un conseil d'administration et une équipe de gestionnaires et d'employé(e)s diversifiée. Nous traitons toutes les personnes sur un pied d'égalité, quels que soient leur rôle, leur titre ou leur place dans l'organisation. Nous prenons en compte tous les aspects de la diversité.

La BIC s'efforce de refléter la diversité de la population canadienne lorsqu'elle recrute du personnel et comble les postes vacants. Nous croyons en la création d'un lieu de travail fondé sur le respect mutuel et le soutien.

Au 31 mars 2021, la BIC comptait 74 employé(e)s à temps plein et contractuels.

La diversité des genres est un élément clé de notre engagement. Les femmes représentaient 40 % des employé(e)s à temps plein et contractuel(le)s, et 54 % des membres du conseil d'administration. À la fin de l'exercice, des postes de direction clés étaient occupés par des femmes, notamment celui de la présidente du conseil d'administration, de la présidente du comité des finances et de la vérification et de la directrice principale et chef des directions financière et administrative.

Environ 30 % du personnel de la BIC est bilingue (Anglais/Français). Le plan d'action général de la BIC en matière de langues officielles est dirigé par l'avocat général et secrétaire de la Société, qui est notre champion des langues officielles.

Grâce à l'implication de nos employé(e)s, nous développons une politique et une pratique interne plus globales à l'égard de la diversité et de l'inclusion. Nous pourrions ainsi façonner la culture de l'organisation. Après la fin de l'exercice, nous avons mené un sondage sur la diversité et l'inclusion auprès des employé(e)s. Le sondage a été mené par une tierce partie afin d'obtenir un point de vue indépendant et d'orienter notre stratégie en plus d'élaborer nos plans d'action en matière de diversité et d'inclusion. Nous créons un comité sur la diversité et l'inclusion formé d'employé(e)s de toute l'organisation et de différents niveaux. Ils pourront ainsi nous guider pour faire avancer notre stratégie.

RESSOURCES HUMAINES ET RÉMUNÉRATION

Pour remplir son mandat avec succès, la BIC doit disposer de la souplesse nécessaire pour attirer, motiver et maintenir en poste des employés qualifiés ayant de l'expérience commerciale et des compétences professionnelles dans les secteurs de l'investissement et de la finance. La BIC a élaboré une stratégie complète en matière de ressources humaines qui tient compte des pratiques exemplaires des sociétés d'État et d'autres organismes comparables. Elle peut acquérir ainsi la combinaison idéale de compétences et d'expertise technique. Elle a également mis en place des politiques pour assurer le caractère équitable et approprié de ses pratiques d'embauche et de rémunération. La BIC s'engage également à engager un effectif diversifié qui reflète le genre, la langue, la culture et la diversité régionale du Canada, y compris les points de vue uniques des peuples autochtones.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance globale de la BIC. Le conseil a délégué au CRHR la responsabilité de l'aider à régler les questions de ressources humaines, notamment la gestion des talents et de la rémunération. Au cours de l'exercice 2020-2021, le CRHR a terminé un examen de la structure de rémunération de la BIC, y compris le régime de primes de rendement. L'objectif était de mieux mesurer le rendement, y compris la façon dont le président-directeur général, les cadres supérieur(e)s et les employé(e)s atteignent les objectifs et les résultats à long terme de l'organisation. La structure de rémunération mise à jour sera instaurée à compter de l'exercice commençant le 1^{er} avril 2021.

La structure de rémunération des employé(s) de la BIC (y compris le président-directeur général) comprend les éléments suivants :

- La BIC offre des salaires concurrentiels sur le marché et met l'accent sur la rémunération totale (une combinaison de salaire de base et de primes variables de rendement).
- La cible pour les plages de rémunération est le 50^e centile du groupe de référence auquel la BIC fait concurrence pour les talents et l'expertise.
- La BIC a également mis en place un régime enregistré d'épargne-retraite collectif à participation volontaire et un régime d'épargne collectif non enregistré dans lequel la BIC verse des cotisations salariales égales à une limite. La BIC ne dispose pas d'un régime de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les principes directeurs de la structure de rémunération de la BIC mettent l'accent sur les objectifs de rendement, les résultats mesurables, les déploiements de capital et la prise de risque appropriée, entre autres.

Compte tenu de la diversité des compétences, des capacités et des aptitudes dont la BIC a besoin pour remplir son mandat de façon efficace, les structures de rémunération des cadres supérieur(e)s et des employé(e)s ne faisant pas partie de la direction et les plages de rémunération directe totale cibles (salaire de base + cibles de primes) sont examinées chaque année par le CRHR en comparant les pratiques de la BIC à celles d'organismes pairs œuvrant dans les secteurs public et privé. Pour faciliter cet examen, la BIC retient les services d'experts-conseils externes en rémunération qui fournissent des analyses de marché et des données tirées d'enquêtes exclusives.

Pour le recrutement et le perfectionnement d'employé(e)s qualifié(e)s ayant une expertise en matière d'investissement dans les infrastructures et de développement de projets, nous sommes en concurrence avec les grands gestionnaires de placements et les grandes institutions financières du Canada. Dans ce marché concurrentiel, il est essentiel que la BIC aie un régime de rémunération concurrentiel pour attirer, motiver et maintenir en poste ces talents et réaliser efficacement son objectif, qui consiste à faire des investissements et à chercher à attirer des investissements d'investisseurs du secteur privé et d'investisseurs institutionnels dans des projets d'infrastructures qui généreront des recettes et qui seront dans l'intérêt public, ainsi qu'à développer des outils de financement novateurs.

Le groupe de référence de la BIC comprend des caisses de retraite, des organismes de gestion de placements ayant des horizons de placement à long terme et des rôles fiduciaires et d'autres organismes des secteurs des services financiers et de l'assurance, ainsi que de la grande catégorie du secteur public. Compte tenu du mandat unique de la BIC, on ne retrouve aucune organisation directement comparable sur le marché canadien en termes de mandats et d'opérations d'investissement. Les organisations comparables du groupe de référence sont les suivantes :

- Alberta Investment Management Corporation (AIMCo)
- BC Investment Management Corporation (BCI)
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC)
- Exportation et développement Canada (EDC)
- Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP)
- Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)
- Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS)
- Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
- OPSEU Pension Trust
- Investissements PSP

La cible globale du groupe est le 50e centile du groupe de référence. Le dernier examen mené par le CRHR a confirmé que les plages cibles de rémunération directe totale de la BIC pour ses employé(e)s se situent généralement dans la médiane du groupe de référence.

Nous avons établi des échelles de rémunération pour chaque niveau du groupe d'employé(e)s afin de donner à la direction la souplesse nécessaire pour établir la rémunération de chaque employé par rapport à la médiane en fonction de ses compétences et de son expérience.

L'approche de la BIC consiste à verser une plus grande proportion de la rémunération directe totale sous forme de salaire de base (par rapport à la cible de prime de rendement) par rapport au marché. Les pairs de la BIC au sein du groupe de référence accordent généralement une grande importance au rendement des investissements dans la mesure des primes de rendement totales, tandis que l'objectif de la BIC est de se concentrer sur des projets d'infrastructure qui produisent des résultats économiques et sociaux positifs pour les Canadiens et les Canadiennes et leurs collectivités. Par rapport à ceux du groupe de pairs de la BIC, les employé(e)s de la BIC bénéficient de primes moins élevées et, comme nous le décrivons ci-dessous, pour stimuler le rendement à long terme, les employé(e)s des échelons supérieurs sont tenus de reporter le versement d'une partie de leur prime.

Les employés reçoivent un salaire de base pour s'acquitter de leurs principales responsabilités. Les salaires reflètent le niveau de compétence, l'expérience et la portée des responsabilités. Le CRHR examine les plages salariales de chaque niveau dans les groupes Commercial, Investissements et Développement de projets. La BIC retient les services de conseillers en rémunération externes pour examiner les enquêtes annuelles sur la rémunération afin de s'assurer que les salaires de base demeurent concurrentiels sur le marché où elle recrute ses talents. La BIC revoit les salaires chaque année, à la fin de chaque exercice. Les augmentations du salaire de base des cadres supérieur(e)s doivent être approuvées par le CRHR. Pour l'exercice 2020-21, les salaires de base des cadres se situaient entre 250 000 \$ et 435 000 \$.

Les employé(e)s peuvent recevoir une prime annuelle basée sur la combinaison de leur rendement individuel et des objectifs de l'organisation.

Les objectifs en matière de primes de rendement varient selon le niveau, des postes administratifs aux postes de chef pour les groupes fonctionnels de la banque, et du poste d'analyste à celui de directeur général pour le groupe Investissements et Développement de projets. Une partie de la prime annuelle est versée en espèces après la fin de l'exercice (la « prime en cours d'exercice »). Les primes de rendement en cours d'exercice peuvent varier de 0 à 1,5 x de la cible de rémunération incitative de l'employé(e), qui est définie en pourcentage du salaire de base et augmente en fonction de l'ancienneté.

Pour les employé(e)s des échelons supérieurs (p. ex., le président-directeur général, les cadres supérieur(e)s, les directeurs(trices) généraux(ales), les directeurs(trices) principaux(ales) et les chefs), une partie importante de la prime de rendement est assujettie au rendement global de l'organisation. Plus précisément, 80 % de la prime en cours d'exercice est lié à l'atteinte des objectifs organisationnels documentés dans le Plan d'entreprise de la BIC, et 20 % est lié à l'atteinte des objectifs individuels. L'objectif de cette structure est d'harmoniser les intérêts des employé(e)s des échelons supérieurs et ceux des parties prenantes de la BIC.

Les employé(e)s des échelons supérieurs sont également tenus de reporter une partie de leur prime. L'objectif de la prime reportée est de tenir les employé(e)s des échelons supérieurs responsables de l'efficacité à long terme du capital déployé et des résultats d'intérêt public attendus des investissements de la BIC. Le pourcentage reporté est basé sur le niveau, et les employé(e)s de niveau cadre reportent un pourcentage plus important.

Conformément au paragraphe 12(3) de la *Loi sur la BIC*, le barème de toute rémunération versée au président-directeur général est fixé par le gouverneur en conseil sur recommandation du conseil d'administration. En faisant sa recommandation, le conseil d'administration tient compte des exigences en matière de compétence pour le poste en question et de la rémunération pour des postes comparables. Le gouverneur en conseil a fixé la rémunération du président-directeur général par décret (décret du conseil 2020-0835). La rémunération de base se situe entre 510 000 \$ à 600 000 \$ par année. Toute augmentation du salaire de base du président-directeur général doit être approuvée par le gouverneur en conseil.

La rémunération et les conditions d'emploi du président-directeur général, y compris toutes primes liées au rendement et autre incitatif, sont approuvées par le gouverneur en conseil, compte tenu de la recommandation que le conseil d'administration a fait à la ministre. Le processus suivi par le conseil d'administration pour recommander une rémunération basée sur le rendement au P.-D.G. est décrit dans le *Programme de gestion du rendement des premiers dirigeants de sociétés d'État* publié par le Bureau du Conseil privé en avril 2018.

Les objectifs de rendement annuels du président-directeur général pour la première année sont détaillés dans le décret du conseil approuvant sa nomination. Pour les années suivantes, les objectifs de rendement annuels sont harmonisés avec les objectifs globaux de la BIC documentés dans le plan d'entreprise soumis à la ministre et approuvé par le Conseil du Trésor.

Conformément à sa charte, le conseil approuve (compte tenu des recommandations, le cas échéant, du CRHR) la recommandation à la ministre pour la rémunération totale directe du président-directeur général, ainsi que la cote de rendement pour le paiement des primes de rendement. Dans les cas où la ministre n'est pas d'accord avec la cote de rendement recommandée par le conseil d'administration, elle fournira une justification au gouverneur en conseil, par l'entremise du Bureau du Conseil privé. Le gouverneur en conseil exerce le pouvoir décisionnel final pour approuver la cote de rendement et la prime de rémunération accordées au président-directeur général.

La BIC s'engage à faire preuve d'ouverture et de transparence avec les Canadiens en ce qui concerne ses activités. La BIC ne divulgue pas la rémunération individuelle reçue par son premier dirigeant et ses employé(e)s pour des raisons de concurrence et de protection de la vie privée. Cette divulgation est conforme aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour les sociétés d'État ainsi qu'aux politiques, lignes directrices et directives établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, y compris les directives concernant la préparation des plans d'entreprise et des rapports annuels.

Services juridiques et conformité

Pour gérer le risque de non-conformité aux lois, aux règlements et autres politiques et directives fédéraux en vigueur, le conseil d'administration a adopté le cadre de gouvernance d'entreprise et de politique de conformité. L'avocat général et secrétaire de la Société est chargé de mettre en œuvre la stratégie et de veiller au respect des exigences législatives et des politiques. À ce titre, l'avocat général fait rapport au comité de gouvernance (et aux autres comités du conseil) de toutes les questions de conformité à la réglementation.

Les efforts de conformité au cours de l'exercice 2020-21 ont porté sur l'examen et l'évaluation des contrôles existants pour répondre aux exigences de conformité aux lois et aux politiques fédérales, y compris le Code canadien du travail (règlements sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail, la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, entre

autres. Les employé(e)s ont participé à des séances de sensibilisation obligatoires sur divers sujets liés à la conformité, notamment l'accès à l'information, le maintien d'un lieu de travail exempt de harcèlement, de violence et de discrimination, et les procédures d'approvisionnement de la BIC pour assurer le respect des obligations des accords commerciaux.

Nous avons également poursuivi la mise en œuvre du plan d'action de la BIC sur les langues officielles afin de respecter les engagements et obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Un agent a été désigné pour veiller à ce que la BIC fasse la promotion des deux langues officielles et en tienne compte dans les processus décisionnels.

Opérations comprenant la technologie de l'information

En 2020-21, en collaboration avec notre fournisseur de services TI, la BIC a développé et mis en œuvre des systèmes d'entreprise centraux. Ces derniers améliorent le partage de renseignements et automatisent les processus clés. Ils améliorent la sécurité des données, les contrôles d'accès et l'établissement de rapports et l'intégration à d'autres applications utilisées en interne.

Un nouveau système de gestion des relations avec la clientèle gère le portefeuille de projets actifs de la BIC. Il formalise les processus de consultation et d'investissement de la BIC et applique des contrôles d'examen et d'approbation à des étapes prédéterminées. Il permet d'accroître la sécurité et la conformité des données. Il fournit un registre centralisé des approbations internes et externes et permet de partager des renseignements à l'échelle de l'organisation.

Un nouveau système de planification des ressources d'entreprise simplifie plusieurs processus, notamment la budgétisation, la comptabilité, la paie, les dépenses liées aux comptes fournisseurs et les rapports. Les capacités à venir comprendront une automatisation accrue des processus. Le système PRE est entré en service en avril 2021, juste après la fin de l'exercice.

Instantané de la situation financière

En tant que société d'État chargée d'investir des fonds publics, la BIC adopte des pratiques exemplaires de gestion financière et gère efficacement ses ressources financières.

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), qui proposent une approche de l'information financière fondée sur le marché dans le secteur d'activité où la BIC exerce ses activités.

Les états financiers sont audités conjointement par le vérificateur général du Canada et un auditeur externe indépendant nommé par le gouverneur en conseil. BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. a été nommé auditeur externe de la BIC pour 2020-21.

FAITS SAILLANTS

- Revenu brut de 21,7 millions de dollars
- Dépenses liées à l'exploitation de la BIC de 28,3 millions de dollars soit 31 % de moins que le plan d'entreprise approuvé
- Dépenses liées aux services-conseils pour VIA Rail de 25,0 millions de dollars soit 46 % de moins que le plan d'entreprise approuvé
- Nouveau système de comptabilité financière pour réaliser des gains d'efficacité

En millions de dollars

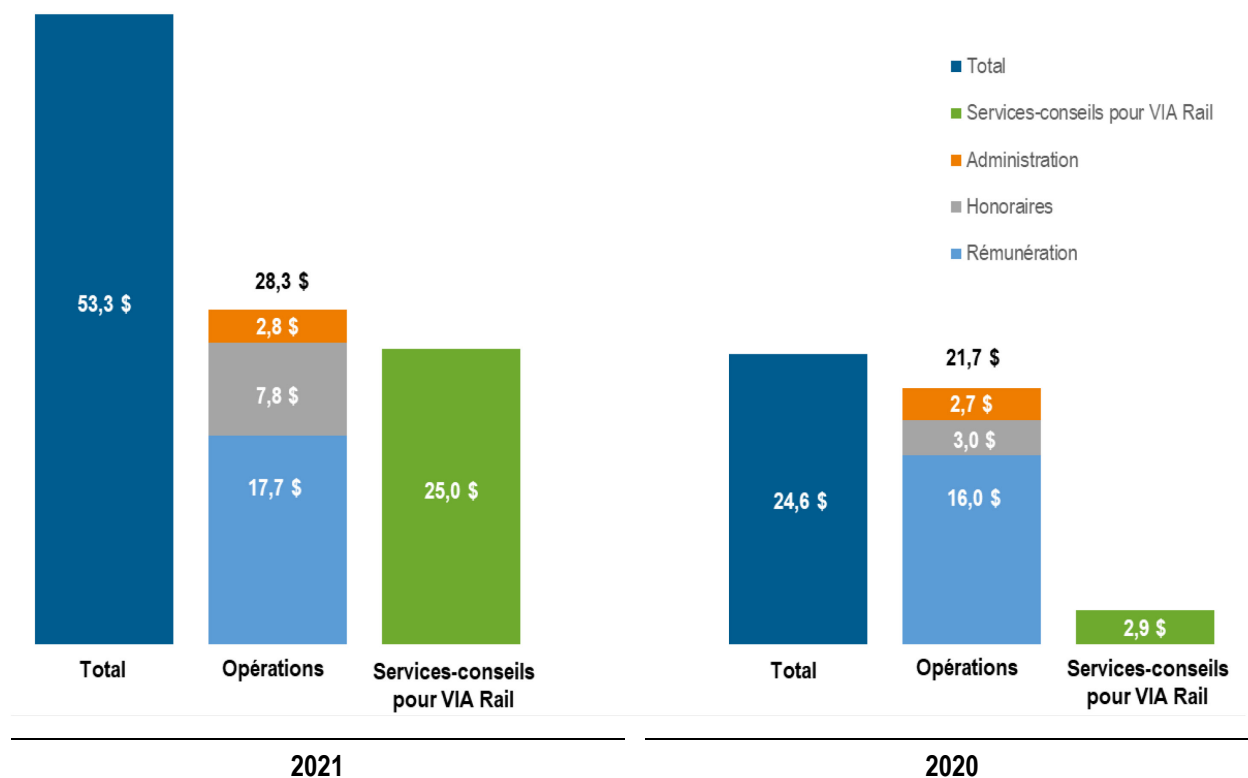
Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020	Variation en \$
Produit d'intérêts	21,7 \$	14,2 \$	7,5 \$
Dépenses liées à l'exploitation	(28,3)	(21,7)	(6,6)
Perte d'exploitation nette avant la provision et les services-conseils	(6,6)	(7,5)	0,9
Provision pour pertes	(74,0)	(2,8)	(71,2)
Charges liées aux services-conseils pour VIA Rail	(25,0)	(2,9)	(22,1)
Perte nette avant le financement public	(105,6)	(13,2)	(92,4)
Financement public	274,3	537,6	(263,3)
Résultat net	168,7 \$	524,4 \$	(355,7) \$

REVENUS

Les intérêts courus des activités de financement s'élevaient à 21,7 millions de dollars, soit une augmentation de 7,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des intérêts courus est le résultat de la croissance du portefeuille découlant des décaissements de capital subséquents. Cela a été compensé par une provision pour pertes sur prêt attendues de 74,0 millions de dollars¹ (2,8 millions de dollars au cours de l'exercice 2019-20) en raison de la détérioration des conditions économiques et du crédit causée en partie par la COVID-19.

CHARGES

Pour l'exercice clos le 31 mars
En millions de dollars



Le total des dépenses générales et administratives pour l'exercice 2020-21 s'élevait à 53,3 millions de dollars. Il comprenait les dépenses liées à l'exploitation de la BIC de 28,3 millions de dollars (2019-20, 21,7 millions de dollars) et 25,0 millions de dollars (2019-20, 2,9 millions de dollars) de dépenses liées aux activités de planification de l'opération conjointe pour le projet de train à grande fréquence de VIA Rail. La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de l'opération conjointe et a financé 27,9 millions à ce jour.

Les dépenses d'exploitation de la BIC étaient de 28,3 millions de dollars pour l'exercice 2020-21, ou 6,6 millions de dollars de plus que l'exercice précédent. Les augmentations provenaient principalement des services de consultation technique et de conseils juridiques liés aux activités de revue diligente pour les

¹La provision pour pertes de crédit attendues est l'estimation pondérée selon les probabilités des pertes sur crédit sur la durée de vie prévue d'un instrument financier. Pour l'exercice 2020 la provision pour pertes a été mesurée à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

projets du Plan de croissance. Ces services comprenaient l'évaluation de la portée, de la conception, des risques et de la viabilité de la construction et de la technologie proposées. De plus, nous avons continué à accroître nos capacités dans toute l'organisation en engageant des employés hautement qualifiés, en simplifiant les processus et en nous appuyant sur notre technologie et notre cadre de gestion des risques.

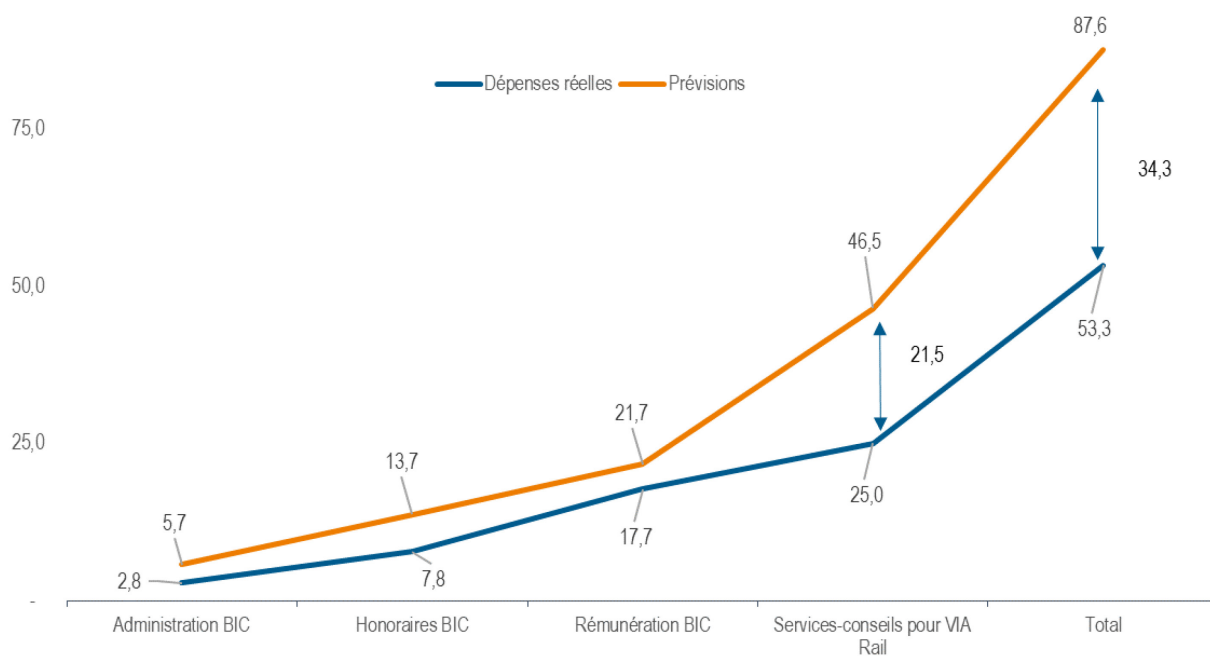
Les dépenses d'exploitation de la BIC représentent 2,3% des actifs investis et sont conformes à l'exercice précédent. Le total des dépenses, qui comprend les services-conseils pour le projet de train à grande fréquence de VIA Rail, représente 4,3 % de l'actif investi et est supérieur de 2,0 % à celui de l'exercice précédent. Cela s'explique principalement par la hausse des honoraires liés aux services-conseils pour VIA Rail.

	2020-21	2019-20	Variation en \$
Actifs investis	1 244,9	1 075,1	169,8
BIC - Dépenses liées à l'exploitation	28,3	21,7	6,6
Charges liées aux services-conseils pour VIA Rail	25,0	2,9	22,1
Dépenses comme pourcentage des actifs investis			
BIC - Dépenses liées à l'exploitation	2,3 %	2,0 %	0,3 %
Charges liées aux services-conseils pour VIA Rail	2,0 %	0,3 %	1,7 %
	4,3 %	2,3 %	2,0 %

Les dépenses totales étaient nettement inférieures aux 87,6 millions de dollars prévus dans le budget du plan d'entreprise 2020-21 à 2024-25. Cela s'explique principalement par l'efficacité opérationnelle, le calendrier des nouvelles embauches et des coûts connexes et les dépenses de consultation inférieures aux prévisions, y compris les charges liées aux services-conseils pour VIA Rail.

COÛTS D'EXPLOITATION RÉELS INFÉRIEURS AUX PRÉVISIONS 2020-21

En millions de dollars





En répondant à l'appel du financement par prêt, la Banque de l'infrastructure Canada, et le gouvernement du Québec, en plus du gouvernement du Canada par sa généreuse contribution directe, ont fait preuve d'une solidarité exceptionnelle dans ce dossier qui fait en sorte que nous pouvons enfin dire que nous accueillerons le REM à l'aéroport international Montréal-Trudeau. Leur apport financier était essentiel à la construction de notre station.

PHILIPPE RAINVILLE, PRÉSIDENT-DIRECTEUR
GÉNÉRAL, AÉROPORTS DE MONTRÉAL



États financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des renseignements financiers

La direction est responsable de la préparation de l'état de la situation financière, de l'état du résultat net et du résultat global, de l'état des variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes afférentes (collectivement, les « états financiers ») de la Banque de l'infrastructure du Canada (« BIC » ou la « Société ») conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que d'assurer la conformité auprès des autorités applicables. Les renseignements contenus dans ces documents comprennent normalement des montants nécessitant des estimations fondées sur un jugement éclairé quant aux résultats prévus des opérations et des activités en cours. La direction est responsable d'assurer l'uniformité entre les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel et les états financiers. Aux fins de l'acquittement de sa responsabilité en matière d'intégrité, de fidélité et de qualité des états financiers et des systèmes comptables dont ils sont dérivés, la direction maintient un système de contrôle interne permettant d'assurer dans une mesure raisonnable l'autorisation des opérations, la protection des actifs, la tenue des registres appropriés et la conformité à l'égard des autorités applicables. Les vérificateurs externes ont pleinement et librement accès au comité des finances et de la vérification du conseil d'administration qui est chargé de superviser et d'examiner les responsabilités de la direction en matière de contrôle interne et d'information financière. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité des finances et de la vérification, qui est entièrement composé d'administrateurs indépendants, est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers audités. Les vérificateurs indépendants de la BIC, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L., les comptables professionnels agréés et le vérificateur général du Canada ont audité les états financiers de la BIC et leur rapport précise l'étendue de leur vérification ainsi que leur opinion sur ces états financiers.



Ehren Cory
Président-directeur général



Annie Ropar
Directrice principale et chef des directions financière et administrative

Le 21 juin 2021

Rapport des auditeurs indépendants



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada



À la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de l'infrastructure du Canada (« la Société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et l'état du résultat net et du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2020-2021, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel 2020-2021 avant la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport des auditeurs. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments

probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* ainsi que les règlements administratifs de la Banque de l'infrastructure du Canada.

À notre avis, les opérations de la Banque de l'infrastructure du Canada dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des IFRS ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de la Banque de l'infrastructure du Canada à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

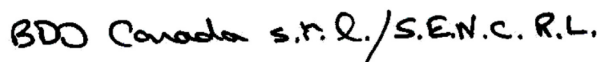
Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,



Mathieu Le Sage, CPA, CGA
Directeur principal

Ottawa, Canada
Le 21 juin 2021



Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 21 juin 2021

État de la situation financière

(en milliers de dollars canadiens)

Au 31 mars	Note	2021	2020
Actifs			
ACTIFS COURANTS :			
Trésorerie	9	1 695 \$	221 768 \$
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	9	5 442	8 612
TVH à recevoir		2 942	416
Charges payées d'avance		140	105
		10 219	230 901
ACTIFS NON COURANTS :			
Prêt à recevoir	6,8	1 244 924	1 075 131
Actif au titre du droit d'utilisation	10	3 180	3 441
Immobilisations corporelles	11	1 943	1 423
		1 260 266 \$	1 310 896 \$
Passifs et capitaux propres			
PASSIFS COURANTS :			
Financement public différé lié aux investissements	9	-	221 000 \$
Créditeurs et charges à payer	12	8 704	8 506
Obligations locatives	10	227	221
		8 931	229 727
PASSIFS NON COURANTS :			
Passifs différés		1 634	512
Obligations locatives	10	3 566	3 793
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	9	1 943	1 423
		7 143	5 728
CAPITAUX PROPRES			
		1 244 192	1 075 441
		1 260 266 \$	1 310 896 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil d'administration :



Michèle Colpron
Présidente, Comité des finances et de la vérification

Le 21 juin 2021



Tamara Vrooman
Présidente du conseil d'administration

État du résultat net et du résultat global

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2021	2020
Revenus (perte) d'investissement :			
Produit d'intérêts		21 747 \$	14 193 \$
Provision pour pertes	8	(73 996)	(2 823)
		(52 249)	11 370
Charges :			
GÉNÉRALES ET ADMINISTRATIVES			
Rémunération		17 742	16 053
Honoraires		7 809	2 960
Administration		2 419	2 334
Amortissement	11	302	269
Charge d'intérêts		87	90
Total des dépenses de fonctionnement		28 359	21 706
SERVICES-CONSEILS	16	24 951	2 925
		53 310	24 631
Perte nette avant le financement public		(105 559)	(13 261)
FINANCEMENT PUBLIC :			
	9		
Crédits d'investissement		221 000	513 000
Crédits aux fins d'exploitation		53 008	24 362
Crédits en capital		302	269
		274 310	537 631
Résultat net et résultat global		168 751 \$	524 370 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des capitaux propres

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2020	- \$	1 075 441 \$	1 075 441 \$
Résultat net et résultat global	-	168 751	168 751
Solde au 31 mars 2021	- \$	1 244 192 \$	1 244 192 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Capital social (note 1)	Bénéfices non distribués	Total des capitaux
Solde au 1 ^{er} avril 2019	- \$	551 071 \$	551 071 \$
Résultat net et résultat global	-	524 370	524 370
Solde au 31 mars 2020	- \$	1 075 441 \$	1 075 441 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars	Note	2021	2020
Entrées (sorties) de trésorerie liées à ce qui suit :			
Activités de fonctionnement :			
Résultat net		168 751 \$	524 370 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :			
Produit d'intérêts couru sur le prêt à recevoir	8	(21 722)	(14 040)
Provision pour pertes	8	73 996	2 823
Charge d'intérêts sur les contrats de location des bureaux		87	90
Amortissement – actif au titre du droit d'utilisation	10	261	261
Amortissement - Immobilisations corporelles	11	302	269
Amortissement du financement différé lié aux dépenses en capital		(302)	(269)
Variation des passifs différés		1 122	(349)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie :			
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement		3 170	(7 251)
Coûts de transaction		(1 067)	-
TVH à recevoir		(2 526)	299
Charges payées d'avance		(35)	(79)
Actif au titre du droit d'utilisation attribuable à un ajustement des loyers différés		-	129
Créditeurs et charges à payer		198	6 467
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		(221 000)	221 000
Déboursements de prêts		(221 000)	(513 000)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de fonctionnement		(219 765) \$	220 720 \$
Activités de financement :			
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement		822	88
(Paiement)/ remboursement des obligations locatives		(308)	92
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		514 \$	180 \$
Activités d'investissement :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(822)	(88)
Total des entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		(822) \$	(88) \$
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice		(220 073)	220 812
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		221 768	956
Trésorerie à la clôture de l'exercice		1 695 \$	221 768 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

1. Loi constitutive, mission et activités de la société :

La Banque de l'infrastructure du Canada (la « BIC » ou la « société ») est une société d'État créée par une loi du Parlement (la *Loi sur la Banque de l'infrastructure du Canada* [la « *Loi sur la Banque* »]) le 22 juin 2017. Elle a été constituée en personne morale au Canada; elle est détenue en propriété exclusive par le gouvernement canadien. Le capital social de la BIC est de 100 \$; il est réparti en 10 actions d'une valeur nominale de 10 dollars chacune (en dollars courants), soit un capital-actions total de 100 \$ (en dollars courants).

Son siège social est situé au 150, rue King Ouest, bureau 2309, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

L'objectif de la BIC consiste à faire des investissements, ainsi qu'à attirer les investisseurs privés et institutionnels pour qu'ils investissent dans des projets d'infrastructure canadiens (ou partiellement canadiens) qui génèrent des revenus et servent l'intérêt public, par exemple en favorisant la croissance économique ou en contribuant à la durabilité des infrastructures canadiennes.

La BIC réalise des projets en collaboration avec des promoteurs des administrations fédérale, provinciales, territoriales, municipales et autochtones, ainsi qu'avec le secteur privé. Les investissements de la BIC s'harmonisent avec les priorités économiques du gouvernement du Canada. La BIC a également pour mandat de fournir des services-conseils aux promoteurs de projets dès les premières étapes du développement de projet afin d'en maximiser le potentiel.

À l'heure actuelle, la BIC reçoit des crédits du gouvernement du Canada. Le Parlement a accordé à la BIC jusqu'à 35 milliards de dollars sur 11 ans jusqu'à la fin de l'exercice 2027-2028, ainsi que les pouvoirs nécessaires pour participer à des opérations d'infrastructures. Sur ces 35 milliards de dollars, le gouvernement du Canada permettra jusqu'à 15 milliards de dollars au titre de son cadre financier. La BIC fournira de nombreux instruments financiers, soit des prêts, des investissements en capitaux propres et, le cas échéant, des garanties de prêt afin de mobiliser des investissements privés là où aucun investissement n'aurait lieu autrement. La société d'État décidera de l'utilisation des différents types d'instruments financiers en fonction des caractéristiques uniques de chaque transaction. Le modèle de la BIC vise à mobiliser des investissements privés et institutionnels et à en tirer profit et à relier les rendements financiers à l'achalandage et au risque en matière de recettes des projets d'infrastructure. Pour attirer des investissements privés et institutionnels vers des projets, un soutien pourrait être fourni à des taux inférieurs à ceux du marché, à des conditions plus flexibles ou sur une base subordonnée. Outre ce financement, la BIC devrait réaliser des investissements dans des projets qui servent l'intérêt public dans ses secteurs prioritaires : transport en commun, énergie propre, infrastructures vertes, Internet haut débit et commerce et transport. Pour ce faire, la BIC devrait entre autres recourir à son initiative du Plan de croissance de dix milliards de dollars approuvé. La BIC peut également investir dans d'autres segments du secteur des infrastructures s'ils sont soutenus par des politiques gouvernementales, de même que dans des projets partout au pays.

La BIC n'est pas mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, sauf lorsqu'elle i) conseille les ministres, ministères, commissions et organismes fédéraux, ainsi que les sociétés d'État, au sens du paragraphe 83(1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP »), sur des investissements dans des projets d'infrastructures; ii) recueille et diffuse des données au titre de la Loi sur la Banque; iii) agit pour le compte du gouvernement fédéral afin d'assurer la prestation de services ou de

programmes et l'octroi d'une aide financière, aux termes de la Loi sur la Banque; et iv) mène toute activité utile à la réalisation de sa mission que le gouverneur en conseil peut préciser par décret. La BIC est également nommée dans la Partie I de l'Annexe III de la LGFP.

Conformément à l'alinéa 149(1)d) de la Loi de l'impôt sur le revenu, la BIC est exemptée de l'impôt fédéral sur le revenu.

La BIC rend compte de ses activités au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

2. Base d'établissement :

La BIC a préparé ses états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), interprétées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et adoptées par le Conseil des normes comptables (le « CNC ») du Canada.

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique, sauf dans les cas où une IFRS particulière exige une évaluation de la juste valeur, comme expliqué ci-après dans les méthodes comptables.

Tous les montants présentés dans ces états financiers et les notes sont en milliers de dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la BIC, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers le 21 juin 2021.

3. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation des présents états financiers sont présentées ci-dessous. Ces méthodes comptables sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux IFRS.

a. Actifs et passifs financiers :

Les actifs et passifs financiers de la BIC sont déterminés, classés et évalués conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). L'IFRS 9 favorise une approche qui s'appuie sur des principes pour classer les actifs financiers en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique selon lequel un instrument financier est détenu.

CLASSIFICATION

Actifs financiers :

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est de détenir des actifs pour recouvrer les flux de trésorerie contractuels;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Tous les actifs financiers de la BIC sont classés comme étant évalués en coût amorti à la date de clôture.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat :

- L'actif est détenu dans le cadre d'un modèle d'affaires dont l'objectif est atteint à la fois par le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers;
- Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Lors de la comptabilisation initiale d'un placement en actions qui n'est pas détenu à des fins de négociation, la BIC peut irrévocablement choisir de présenter les changements ultérieurs à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce choix est fait au cas par cas.

La BIC ne détenait aucun actif évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global à la date de clôture.

Tous les autres actifs financiers sont classés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La BIC ne détenait aucun actif évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat à la date de clôture.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, la BIC peut désigner irrévocablement un actif financier qui satisfait par ailleurs aux exigences d'évaluation au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cela permet d'éliminer ou de réduire significativement un éventuel décalage comptable. À la date du rapport, la BIC n'avait pas fait de telle désignation.

Évaluation du modèle d'affaires

L'évaluation du modèle d'affaires consiste à déterminer si les actifs financiers sont détenus et gérés par la BIC pour la production et le recouvrement de flux de trésorerie contractuels, la vente d'actifs financiers ou les deux. La BIC évalue le modèle d'affaires à l'échelle du portefeuille en faisant preuve de jugement et en s'appuyant sur des preuves objectives pertinentes, notamment :

- la façon dont le rendement de l'actif est évalué et communiqué à la direction de la BIC;
- la fréquence, le volume, la raison et le moment des ventes au cours des périodes antérieures et les attentes entourant les ventes futures;
- si les actifs sont détenus à des fins de négociation, c'est-à-dire des actifs acquis par la BIC principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou détenus dans le cadre d'un portefeuille géré dans le but de générer des profits à court terme, et
- les risques qui influent sur le rendement des actifs détenus dans un modèle d'affaires et la façon dont ces risques sont gérés.

Évaluation des flux de trésorerie contractuels et de s'il s'agit seulement de versements de capital et d'intérêts

L'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels consiste à évaluer les caractéristiques contractuelles d'un instrument afin de déterminer si elles donnent lieu à des flux de trésorerie qui sont conformes à une convention de prêt de base, c'est-à-dire si elles représentent des flux de trésorerie qui sont seulement des versements de capital et d'intérêts.

Le capital est défini comme la juste valeur de l'instrument à sa comptabilisation initiale. Le capital peut changer au cours de la durée de vie des instruments en raison des remboursements. Les intérêts sont définis comme la considération de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du capital en circulation et aux autres risques et coûts de base des prêts (risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi que de la marge bénéficiaire.

Afin d'évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont seulement des versements de capital et d'intérêts, la BIC prend en compte les clauses contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient des clauses contractuelles qui sont susceptibles de modifier le moment ou le montant des flux de trésorerie contractuels de sorte que l'actif financier ne puisse être évalué à titre de « seulement des versements de capital et d'intérêts ». Aux fins de cette évaluation, la BIC prend en compte :

- les événements imprévus susceptibles de modifier le montant ou le moment de la production des flux de trésorerie;
- l'effet de levier;
- les modalités de remboursement anticipé et de prorogation;
- les pénalités connexes relatives aux remboursements anticipés;
- les modalités qui limitent le droit de la BIC de réclamer les flux de trésorerie provenant d'actifs précis;
- les caractéristiques qui modifient la considération de la valeur temps de l'argent.

Reclassifications

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans une période postérieure à un changement de modèle de gestion des actifs financiers de la BIC.

La BIC n'a connu aucune reclassification au cours de l'exercice.

Passifs financiers :

La BIC classe ses passifs financiers, autres que les engagements de prêts, selon leur évaluation au coût amorti.

Les engagements de prêt sont des engagements fermes d'offre de crédit selon des modalités préétablies. Les engagements de prêt à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués au plus élevé des deux montants suivants :

- La provision pour pertes déterminée conformément à l'IFRS 9;
- Le montant initialement comptabilisé, moins, le cas échéant, le montant cumulé des produits comptabilisés selon les principes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients*.

Se reporter à la note 7 pour un tableau résumant le classement et l'évaluation des instruments financiers de la BIC.

COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALE

Les prêts à recevoir sont initialement comptabilisés lorsqu'ils sont soit accordés, soit prélevés en vertu d'un engagement de prêt. Tous les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la BIC devient partie aux dispositions contractuelles d'un instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée, et pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts des opérations sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Si la juste valeur de l'actif ou du passif financier lors de la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction, alors :

- le montant initialement comptabilisé est ajusté pour tenir compte de l'écart si la juste valeur de l'instrument n'est pas attestée par un prix coté sur un marché actif pour un instrument identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables. L'écart est différé (écart différé) et comptabilisé à titre de gain ou de perte seulement dans la mesure où il découle de la variation d'un facteur (y compris le temps) pris en compte par les acteurs de marché lors de l'évaluation de l'actif ou du passif;
- dans tous les autres cas (c'est-à-dire lorsque la juste valeur de l'actif ou du passif financier à la comptabilisation initiale diffère du prix de transaction et que la juste valeur de l'instrument est attestée par un prix coté sur un marché actif pour un actif ou un passif identique ou par une technique d'évaluation qui utilise uniquement des données de marché observables), aucun ajustement ne sera effectué pour l'écart. Cet écart est immédiatement comptabilisé à titre de gain ou de perte.
- Par conséquent, la valeur comptable initiale d'un prêt à recevoir comprend l'escompte ou la prime par rapport à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, ainsi que tout écart d'évaluation initial.

La BIC considère qu'un prêt à recevoir prélevé en vertu d'un engagement de prêt irrévocable fait suite à l'engagement et évalue la classification et l'évaluation du prêt à recevoir en fonction des conditions à la date d'engagement du prêt. Dans le cas d'un prêt à recevoir qui sera ultérieurement évalué au coût amorti, la date d'engagement du prêt est également utilisée pour évaluer l'éventuelle augmentation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. Le prêt à recevoir est évalué en fonction du risque de crédit à la date de l'engagement; le taux d'actualisation utilisé pour mesurer les pertes de crédit attendues (« PCA ») sur l'engagement est le même que le taux d'intérêt effectif du prêt résultant.

ÉVALUATION ULTÉRIEURE ET PERTES DE VALEUR

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, un prêt à recevoir est comptabilisé au coût amorti, plus tout écart d'évaluation non comptabilisé. Tout écart d'évaluation non comptabilisé résultant de la comptabilisation initiale est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global, et un montant attribuable au passage du temps est comptabilisé dans le produit d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pertes de valeur

La BIC comptabilise des provisions pour pertes de crédit attendues (PCA) sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et sur les engagements de prêts émis.

Les provisions pour pertes de crédit attendues sont mesurées au moyen d'un modèle de dépréciation en trois phases :

- *Phase 1 – PCA sur 12 mois* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues sur 12 mois s'il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré comme douteux. Les PCA sur 12 mois représentent les PCA qui résultent de défaillances sur un instrument financier qui sont possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.
- *Phase 2 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal à celui des pertes de crédit attendues à vie s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et si le prêt n'est pas considéré comme douteux. Les PCA à vie résultent de toutes les défaillances possibles pendant la durée de vie prévue d'un instrument financier.
- *Phase 3 – PCA à vie* : La provision pour pertes est évaluée à un montant égal aux pertes de crédit attendues à vie si le prêt est considéré comme douteux et que les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable de l'instrument, déduction faite de la provision pour pertes, plutôt que sur sa valeur comptable brute. Les instruments financiers considérés comme étant en défaut sont inclus dans cette phase.

Mesure des PCA

Les PCA représentent une estimation actualisée, pondérée en fonction de la probabilité de différents scénarios de déficits de trésorerie qui devraient résulter de défaillances sur une période donnée. Les principaux facteurs influant sur les PCA sont les suivants :

- Un changement de la qualité de crédit de l'instrument, qui se traduit principalement par une modification du niveau du risque qui y est associé;
- L'évolution des conditions économiques prospectives les plus pertinentes;
- Les changements dans la conception des scénarios et les pondérations attribuées à chaque scénario;
- Les transferts entre les phases, qui peuvent être déclenchés par des variations de l'une ou l'autre des données ci-dessus.

Les PCA représentent des estimations non biaisées des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers en date de l'état de la situation financière qui sont fondées sur des données relatives à la probabilité de défaillance (PD), à l'exposition en cas de défaillance (ECD), à la perte en cas de défaillance (PCD) ainsi qu'aux facteurs macroéconomiques prospectifs qui sont pertinents pour la facilité de prêt respective.

Les données relatives à la PD, à la PCD et à l'ECD utilisées pour estimer les provisions pour pertes de crédit aux phases 1 et 2 sont modélisées en fonction des variables économiques (ou de l'évolution des variables économiques) qui sont le plus étroitement corrélées avec les pertes de crédit sur l'investissement concerné.

La PCD est mesurée comme suit :

- *actifs financiers qui ne sont pas douteux à la date de clôture* : la valeur actualisée de tous les déficits de trésorerie, c'est-à-dire l'écart entre les flux de trésorerie dus à la BIC en vertu de la convention et ceux que la BIC prévoit recevoir;
- *actifs financiers qui sont douteux à la date de clôture* : l'écart entre la valeur comptable nette et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés;
- *engagements de prêts non prélevés* : la valeur actualisée de l'écart entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à la L'annonce d'aujourd'hui de la BIC si les prélèvements de l'engagement ont été effectués et ceux que la BIC prévoit recevoir.

Facteurs macroéconomiques et scénarios prospectifs

La mesure des PCA à chaque phase et l'évaluation d'une éventuelle augmentation importante du risque de crédit tiennent compte des événements passés et des conditions actuelles, ainsi que des prévisions raisonnables et justifiables des événements et des conditions économiques futurs. L'estimation et l'application des renseignements prospectifs exigent beaucoup de jugement.

La BIC s'appuie sur de nombreux facteurs macroéconomiques prospectifs, tels que l'inflation attendue, la croissance démographique et la croissance du PIB. Les données utilisées dans le calcul des PCA ne reflètent pas toujours toutes les caractéristiques du marché à la date du rapport. Afin d'assurer que les caractéristiques et les risques pertinents sont reflétés, des ajustements ou des recouvrements qualitatifs importants sont effectués selon le bon jugement de la direction. La BIC détermine les PCA à l'aide de scénarios prospectifs pondérés en fonction des probabilités, lesquels sont élaborés en fonction de facteurs macroéconomiques prospectifs et des risques liés aux principaux éléments moteurs du projet. Voir la note 15.

Dans son estimation des pertes de crédit attendues aux phases 1 et 2, la direction envisage trois scénarios (de référence, optimiste et pessimiste), chacun tenant compte de renseignements prospectifs. Le scénario de référence est basé sur les évaluations internes, les données relatives à la PD provenant de la matrice de transition de Moody's, l'ECD et la PCD, et il est ajusté en fonction des perspectives de la direction sur les facteurs macroéconomiques et microéconomiques pertinents. Les scénarios optimistes et pessimistes sont établis en ajustant les projections de base pour anticiper des résultats raisonnablement possibles. La BIC utilise la matrice de transition de Moody's et les attentes de la direction pour mieux calculer les probabilités pondérées de chacun de ces scénarios.

Évaluation des augmentations importantes du risque de crédit

La question de savoir si les PCA d'un instrument financier doivent être calculées sur une période de 12 mois ou sur la durée de vie dépend de la phase dans laquelle se situe l'actif financier à la date de clôture. Un instrument financier passe d'une phase à l'autre en fonction de l'augmentation ou de la diminution de son risque de défaillance à la date de clôture par rapport à son risque de défaillance à la comptabilisation initiale, comme mesuré par l'évolution des données relatives aux emprunteurs et des perspectives macroéconomiques. Voir la note 15.

La BIC classe ses prêts selon des paliers de risque et des crans fondés sur une échelle de dix-sept points. À l'exception des paliers « Premier ordre » et « Hautement spéculatif », chaque palier est divisé en trois sous-niveaux (élevé/moyen/faible). Les crans reflètent l'augmentation ou la diminution de la PD dans les sous-niveaux de chaque palier. Une baisse de trois crans d'un investissement ou d'autres facteurs qualitatifs durant la phase 1 justifie le passage à la phase 2, et un événement de dépréciation du crédit pour un investissement en phase 2 justifie le passage à la phase 3. Le tableau suivant indique le classement et la note qu'attribue la BIC aux fins du classement des PCA.

CLASSIFICATION		ÉVALUATION
Excellent	Palier 1	Premier ordre
	Palier 2	Grande qualité
Satisfaisant	Palier 3	Qualité moyenne
	Palier 4	Faible qualité
Risque élevé	Palier 5	Second ordre
	Palier 6	Très spéculatif
Actif douteux	Palier 7	Hautement spéculatif

Actifs financiers douteux et détermination de la défaillance

À chaque date de clôture, la BIC évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont douteux.

La BIC considère qu'un instrument financier est en défaut et représente donc un prêt douteux (phase 3) s'il répond à un ou aux deux critères suivants, qui constituent des indications objectives de dépréciation :

- l'emprunteur semble peu susceptible de payer la totalité de ses obligations de crédit à la BIC sans que celle-ci ait recours à des mesures telles que la réalisation de la garantie (le cas échéant); ou
- l'emprunteur a un paiement en souffrance depuis plus de 90 jours pour une obligation de crédit importante envers la BIC.

Décomptabilisation

Actifs financiers :

La BIC décomptabilise un actif financier lorsque :

- les droits contractuels permettant la réception des flux de trésorerie de l'actif ont expiré; ou
- la BIC a transféré ses droits permettant la réception des flux de trésorerie futurs de l'actif financier
- la BIC conserve en assumant une obligation contractuelle de payer les flux de trésorerie à un ou à plusieurs bénéficiaires et :
 - La BIC a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - la BIC n'a ni conservé ni transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Passifs financiers :

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation contractuelle correspondante est éteinte, c'est-à-dire acquittée, annulée ou expirée.

b. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées, le cas échéant.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tous les coûts directement attribuables à l'acheminement de l'actif à l'endroit et dans l'état nécessaires à son exploitation de la manière prévue par la direction.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

ACTIF	MÉTHODE D'AMORTISSEMENT	ÉVALUATION
Améliorations locatives	linéaire	< à la durée de location et de vie utile
Logiciels	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	55 %
Mobilier et matériel	dégressif	20 %

Les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues, et le cas échéant ajustées, au moins à chaque date de clôture.

Ces actifs font également l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'un événement ou un changement de situation indique que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque des indicateurs significatifs sont relevés, un test de dépréciation est effectué. Si la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) est supérieure à sa valeur recouvrable estimée, la valeur comptable est immédiatement réduite à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins le coût de la vente et sa valeur d'utilité.

c. Passifs différés :

Les passifs différés comprennent les incitatifs de performance à long terme courus, qui correspondent aux échelonnements temporels de la rémunération incitative gagnée pour l'exercice courant.

d. Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts comprennent les intérêts sur le prêt à recevoir constatés en fonction de la valeur comptable du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les intérêts dérivés des soldes de trésorerie constatés dans l'état du résultat net et du résultat global de l'exercice au cours duquel il est gagné.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif financier et de répartition du produit d'intérêts sur la période pertinente du produit d'intérêts dans l'état du résultat net et du résultat global. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise avec exactitude le montant estimé des futurs paiements ou rentrées de fonds sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte pour obtenir la valeur nette comptable de l'actif financier. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la BIC estime les flux de trésorerie en tenant compte de toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais sans tenir compte des pertes de crédit futures. Le calcul comprend tous les frais payés ou reçus qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, les coûts des opérations et tous les autres primes ou escomptes.

e. Financement public :

La principale source de financement de la BIC provient des crédits parlementaires reçus du gouvernement du Canada. Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de financement public sur une base systématique dans l'état du résultat net et du résultat global sur les périodes pour lesquelles les soldes connexes que les crédits visent à compenser sont comptabilisés en charges ou en actifs par la BIC.

Il peut y avoir des crédits parlementaires inutilisés à la fin de l'exercice en raison d'un délai dans le calendrier des dépenses ou des prélèvements auxquels ces crédits se rapportent et, par conséquent, les montants sont comptabilisés à titre de financement public différé dans l'état de la situation financière et sont reportés à des exercices futurs. Les crédits relatifs aux investissements sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les investissements sont effectués et les crédits relatifs aux dépenses d'exploitation et aux dépenses en capital sont comptabilisés dans les revenus au fur et à mesure que les dépenses ou l'amortissement correspondants sont engagés.

Un financement public à recevoir est comptabilisé pour tenir compte des crédits parlementaires qui sont autorisés au moyen du plan d'entreprise et de la loi habilitante afin de couvrir les dépenses qui ont été engagées mais pour lesquelles aucuns fonds n'ont été encore transférés.

4. Modifications comptables futures :

À la date de l'autorisation des présents états financiers, l'IASB a publié de nouvelles normes, et a apporté des modifications et donné de nouvelles interprétations à certaines normes existantes; celles-ci n'étaient toutefois pas encore entrées en vigueur et ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de la BIC. La BIC continuera de surveiller les directives réglementaires.

5. Jugements, estimations et hypothèses comptables importants :

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction est tenue de formuler des jugements, des estimations et des hypothèses subjectifs qui influent sur les valeurs comptables de certains actifs et passifs, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de charges enregistrés durant la période. Des changements importants dans les hypothèses sous-jacentes pourraient entraîner des changements importants dans les jugements et les estimations correspondants. Par conséquent, la direction revoit régulièrement ces hypothèses. Les révisions des jugements et des estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective, c'est-à-dire dans la période au cours de laquelle les jugements et estimations sont révisés et dans toute période future affectée.

LES CONSÉQUENCES DE LA COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'écllosion du coronavirus COVID-19 était devenue une pandémie. L'incidence sur l'économie et les marchés financiers canadiens n'a cessé d'évoluer. Les effets perturbateurs ont contribué à l'accroissement de la volatilité des marchés et aux changements du contexte macroéconomique. La pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact négatif important sur les perspectives économiques à court terme de l'économie mondiale. Les restrictions sur les déplacements, les mesures de distanciation physique, et la fermeture de certaines entreprises imposées pour limiter l'impact des vagues subséquentes d'infection continuent de perturber l'économie.

L'impact que la COVID-19 et des restrictions gouvernementales sur l'économie canadienne dépendra des développements futurs. Ceux-ci sont très incertains et pourraient avoir des effets à long terme sur l'activité économique et commerciale. Cela comprend la portée, la gravité et la durée de la pandémie.

La pandémie de COVID-19 accroît la nécessité de faire preuve de jugement dans l'évaluation de l'environnement économique et du marché et de son impact sur les estimations importantes dans les états financiers. Cela a une incidence particulière sur les estimations et les hypothèses relatives à la provision pour perte de crédit et à l'évaluation des instruments financiers. Pour faire face aux incertitudes actuelles et futures inhérentes à l'environnement, la direction a revu et mis à jour son modèle PCA dans le contexte des conditions macro et micro économiques précipitées par la COVID-19 et son impact sur les secteurs dans lesquels la BIC investit.

De plus, nous avons pris en compte des jugements et des estimations prospectifs sur la main-d'œuvre, qui comprennent les répercussions futures de l'environnement de télétravail et des restrictions d'ouverture et de fermeture répétées. Au fur et à mesure que nous connaissons mieux les conséquences économiques de la COVID-19, la direction rajustera les facteurs économiques et en tiendra compte dans la provision pour pertes sur créances attendues au cours des prochaines périodes (Se reporter à la note 8).

Les jugements et les estimations que nous formulons aux fins de la préparation de nos états financiers portent sur des sujets qui sont incertains par nature. Ils peuvent comprendre l'évaluation des instruments financiers, la provision pour pertes sur créances, la dépréciation d'actifs et les provisions. Nous pensons que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées au 31 mars 2021.

Le contexte économique dans lequel nous exerçons nos activités continue d'être soumis à une volatilité persistante. Cela pourrait avoir une incidence sur nos résultats financiers. Nous suivons de près les conditions changeantes et leurs impacts.

JUGEMENTS

Des renseignements sur les jugements exercés dans l'application des méthodes comptables dont l'effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers est le plus important sont présentés dans les notes qui suivent :

- Note 15 – Établir les critères permettant de déterminer si le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, déterminer la méthode d'intégration des renseignements prospectifs dans la mesure des PCA et choisir et approuver les modèles utilisés pour mesurer les PCA.
- Notes 6 et 8 – Pour comptabiliser les actifs financiers de façon appropriée, la direction doit recourir à des jugements, notamment dans la détermination de la juste valeur des actifs, à savoir si les actifs satisfont aux critères de classification comme étant détenus uniquement en vue de recevoir le capital et les intérêts.

HYPOTHÈSES ET INCERTITUDES LIÉES AUX ESTIMATIONS

Des renseignements sur les hypothèses et les estimations importantes sont présentés dans les notes qui suivent :

- Note 15 – Dépréciation des instruments financiers : déterminer les données utilisées dans le modèle de mesure des PCA, y compris l'intégration des renseignements prospectifs et des probabilités connexes.
- Notes 6 et 8 – Détermination de la juste valeur des instruments financiers dont les données non observables sont importantes.

6. Juste valeur des instruments financiers :

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur sont classés selon l'un des trois niveaux hiérarchiques décrits ci-dessous. Chaque niveau reflète l'importance des données utilisées aux fins de l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données qui sont fondées sur les prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données, autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments, directement ou indirectement. Cette catégorie peut comprendre des instruments évalués à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments similaires, de prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins qu'actifs ou d'autres techniques d'évaluation dans le cadre desquelles toutes les données importantes peuvent être observées directement ou indirectement à partir des données de marché.

Niveau 3 – Les données qui sont non observables. Cette catégorie comprend les instruments pour lesquels la technique d'évaluation comprend des données qui ne sont pas observables, et dont les données ont une incidence importante sur l'évaluation de l'instrument.

À la date de clôture, aucun instrument financier n'était évalué à la juste valeur.

PRÊT À RECEVOIR ET ENGAGEMENT DE PRÊT

La BIC a divulgué mais n'a pas évalué son prêt à recevoir et son engagement de prêt à leur juste valeur. Bien que le prêt à recevoir et l'engagement de prêt à recevoir sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, la différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir.

L'objectif des techniques d'évaluation est de parvenir à une évaluation à la juste valeur qui reflète le prix qui devrait être reçu pour vendre l'actif ou payé pour transférer le passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre acteurs du marché à la date d'évaluation.

Afin de déterminer la juste valeur du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt, la BIC a utilisé des techniques fondées sur la valeur actualisée nette et les flux de trésorerie actualisés, en plus de comparer le rendement d'instruments financiers de projets similaires pour lesquels des données de marché observables étaient disponibles. La direction a exercé son jugement et produit des estimations aux fins du choix du modèle d'évaluation et des taux d'actualisation appropriés ainsi que de la détermination des flux de trésorerie futurs prévus des instruments, de la probabilité de défaillance et de paiement anticipé des contreparties et des niveaux de volatilité et de corrélation prévus.

Les données et les valeurs des modèles ont été calibrées pour toutes les données historiques et les prévisions publiées et, le cas échéant et dans la mesure du possible, par rapport à des opérations similaires observées récemment. Ce processus d'étalonnage est intrinsèquement subjectif et donne lieu à diverses données et estimations possibles de la juste valeur; par conséquent, la direction a dû exercer son jugement afin de choisir l'approche la plus appropriée parmi ces possibilités.

La BIC s'est appuyée sur les rendements observables de prêts similaires pour le financement d'un projet d'infrastructure à grande échelle aux fins de l'évaluation à la juste valeur des instruments. Bien que la disponibilité des prix sur les marchés observables et des données utilisées dans le modèle ait réduit en partie la nécessité pour la direction d'exercer son jugement et d'effectuer des estimations, d'importantes données non observables pouvaient avoir une incidence importante sur les états financiers. Ces données comprennent notamment le calcul d'un écart de crédit propre à l'emprunteur, et une évaluation des facteurs de risque utilisés pour des instruments comparables, mais pas nécessairement équivalents, servant à estimer les écarts de crédit et de liquidités dans le calcul de la juste valeur.

Les estimations de la juste valeur obtenues à partir des modèles ont ensuite été ajustées pour tenir compte d'autres facteurs, tels que les risques propres aux projets, dans la mesure où la BIC estimait qu'un acteur tiers des marchés puisse en tenir compte dans l'établissement du prix d'une transaction.

INSTRUMENTS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur, et les analyses en fonction du niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans lequel chaque évaluation est classée.

Au 31 mars			2021		2020	
	Note	Niveau	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Prêt à recevoir	8	3	825 000	1 244 924	975 142	1 075 131
Engagement de prêt	8	3	(157 700)	-	(221 000)	-

Il n'y a pas eu de transfert de montants entre les niveaux pendant la période de référence.

La juste valeur de tous les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur est égale à leur valeur comptable.

7. Classement et évaluation des instruments financiers :

Le tableau suivant résume le classement des instruments financiers de la BIC :

Au 31 mars	Note	Base d'évaluation	2021	2020
Trésorerie	-	Coût après amortissement	1 695	221 768
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	-	Coût après amortissement	5 442	8 612
Prêt à recevoir	8	Coût après amortissement	1 244 924	1 075 131
Créditeurs et charges à payer	12	Coût après amortissement	8 704	8 506

Se reporter à la note 3 pour l'évaluation de l'engagement de prêt.

8. Prêt à recevoir et engagement de prêt :

Le 18 décembre 2020, la BIC a conclu une entente de crédit avec Irrigating Alberta Inc. Conformément à cette entente, elle s'est engagée à accorder un prêt de 407,5 millions de dollars, ce qui représente 50 % du coût en capital total du financement de l'expansion de l'infrastructure d'irrigation pour huit districts d'irrigation dans le sud de l'Alberta. Les intérêts sur le prêt sont préférentiels. Le prêt est structuré de manière à être décaissé entre l'année financière 2022 et 2028. Les profils de remboursement sont propres à chaque district d'irrigation. Le premier versement de 51 millions de dollars a été effectué en mai 2021, après la fin de l'exercice.

Le 28 septembre 2018, la BIC a conclu une convention de crédit avec le Réseau express métropolitain inc. (« convention avec le REM »). En vertu de cette convention, la BIC a accepté d'accorder un prêt de 1 283 millions de dollars pour contribuer au financement du réseau de métro léger automatisé et électrique reliant le centre-ville de Montréal, la Rive-Sud, l'Ouest-de-l'Île, la Rive-Nord et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Le prêt a été décaissé entre l'année financière 2019 et 2021. Les intérêts sur le prêt sont préférentiels. Au 31 mars 2021, le plein montant du prêt de 1 283 millions de dollars était financé.

Le taux d'intérêt réel moyen pondéré du portefeuille sur les prêts consentis par la BIC est d'environ 1,5 % sur une durée moyenne pondérée de 20 ans.

ÉCARTS D'ÉVALUATION LORS DE LA COMPTABILISATION INITIALE

Étant donné que le mandat de la BIC est de soutenir de projets d'infrastructure au Canada qui ne peuvent être entièrement financés par le secteur privé et d'investir dans ces projets, la BIC accorde des prêts à un taux inférieur à celui du marché. Par conséquent, la juste valeur de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir est inférieure à celle qui serait offerte dans d'autres conditions si le taux consenti par la BIC correspondait à celui du marché du financement de projets d'infrastructure, soit le marché principal de la BIC.

Lors de la comptabilisation initiale, la BIC a estimé la juste valeur de l'engagement de prêt émis dans le cadre de ses conventions en utilisant des techniques d'évaluation. Bien que certaines données aient été tirées d'opérations similaires récemment observées sur le marché principal, toutes les données importantes utilisées dans les techniques d'évaluation n'étaient pas entièrement observables. La différence entre la juste valeur lors de la comptabilisation initiale et le prix de transaction n'est pas comptabilisée immédiatement en résultat, mais est différée dans la valeur comptable de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir. Étant donné que les soldes des prêts à recevoir décaissés en application de l'engagement sont considérés comme une continuation des engagements émis, le solde différé non amorti résultant des tranches d'engagement de prêt individuelles fait partie du prêt à recevoir au fur et à mesure que les décaissements sont effectués. Les montants différés sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif pendant la durée de vie combinée de l'engagement de prêt et du prêt à recevoir qui en résulte.

Le tableau suivant présente l'écart total non encore comptabilisé en résultat au début et à la fin de l'exercice ainsi qu'un rapprochement des variations du solde au cours de l'exercice.

ÉCART D'ÉVALUATION

Au 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture	481 404 \$	493 880 \$
Augmentation due à de nouveaux engagements d'investissement	148 900	-
Réduction de l'écart d'évaluation due au passage du temps	(21 095)	(12 476)
Solde de clôture	609 209 \$	481 404 \$

Au 31 mars	2021	2020
Composé de :		
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	148 900 \$	85 460 \$
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif au prêt à recevoir	460 309	395 944
Solde de clôture	609 209 \$	481 404 \$

PRÊT À RECEVOIR – COÛT AMORTI :

Le tableau suivant présente la variation des prêts pour la BIC :

Au 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture	1 075 131 \$	550 914 \$
Décaissements	221 000	513 000
Intérêts courus	21 722	14 040
Coûts de transaction	1 067	-
Transfert de la provision pour engagement de prêt	(85 461)	(198 377)
Transfert de l'engagement de prêt – différé	85 461	198 377
Augmentation des prêts à recevoir due au passage du temps	21 095	12 476
Réduction de l'écart d'évaluation due au passage du temps	(21 095)	(12 476)
Provision pour pertes	(73 996)	(2 823)
Solde de clôture	1 244 924 \$	1 075 131 \$

ENGAGEMENT DE PRÊT (PROVISION) :

Au 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture de l'engagement de prêt	85 461 \$	496 136 \$
Augmentation due à de nouveaux engagements de prêt	148 900	-
Transfert lié aux prêts à recevoir	(85 461)	(410 675)
	148 900	85 461
Écart d'évaluation non comptabilisé relatif à l'engagement de prêt	(148 900)	(85 461)
	- \$	- \$

PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES :

La provision pour pertes de crédit attendues représente l'estimation par la direction des pertes prévues dans le portefeuille de prêts à la date de référence. La BIC examine ses prêts individuellement et intègre des renseignements prospectifs, y compris l'environnement économique causé par la pandémie de COVID-19 (Voir note 5).

En 2021, la BIC a augmenté sa provision pour pertes de crédit de 74,0 millions de dollars (2,8 millions de dollars au 31 mars 2020). La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la révision à la baisse du crédit résultant de l'évaluation de la BIC de certains facteurs de risque (voir la note 15). Ces facteurs de risque comprenaient l'évaluation par la BIC des informations raisonnables et justifiables concernant les dépassements de coûts et les retards de construction ainsi que l'incertitude à court et moyen terme liée à l'environnement économique causée par la pandémie de COVID-19, ce qui peut avoir un impact sur les coûts et les revenus du projet et le risque de structuration financière lié aux prêts de la BIC.

La variation du risque de crédit a entraîné une augmentation de 73,3 millions de dollars (2,8 millions de dollars au 31 mars 2020) et un transfert de la phase 1 à la phase 2 au cours de l'exercice. Des pertes de crédit attendues à vie de 76,1 millions de dollars (Au 31 mars 2020 – 2,8 millions de dollars sur 12 mois) ont été comptabilisées sur le prêt à recevoir à la date de référence.

Il n'y a eu aucun montant important en souffrance ou déprécié au 31 mars 2021 (31 mars 2020 – montant nul).

RAPPROCHEMENT DES PERTES DE CRÉDIT ATTENDUES

Le tableau suivant fait le rapprochement entre la valeur comptable nette, à l'ouverture et à la clôture, pour le prêt à recevoir au coût amorti par phase.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	31 mars 2021	Phase 1	Phase 2	Phase 3	31 mars 2020
				Total				Total
Solde au 1 ^{er} avril	1 075 131 \$	- \$	- \$	1 075 131 \$	550 914 \$	- \$	- \$	550 914 \$
Avance sur les ententes précédentes	221 000	-	-	221 000	513 000	-	-	513 000
Intérêts courus	10 845	10 877	-	21 722	14 040	-	-	14 040
Coûts de transaction	1 067	-	-	1 067	-	-	-	-
Transfert à la phase 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 2	(1 306 976)	1 306 976	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes	(699)	(73 297)	-	(73 996)	(2 823)	-	-	(2 823)
Solde de clôture	368 \$	1 244 556 \$	-	1 244 924 \$	1 075 131 \$	- \$	- \$	1 075 131 \$

Le tableau suivant rapproche les provisions pour pertes d'ouverture et de clôture par étape.

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	31 mars 2021	Phase 1	Phase 2	Phase 3	31 mars 2020
				Total				Total
Solde au 1 ^{er} avril	(2 823) \$	- \$	- \$	(2 823) \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Transfert à la phase 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 2	2 823	(2 823)	-	-	-	-	-	-
Transfert à la phase 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour pertes	(699)	(73 297)	-	(73 996)	(2 823)	-	-	(2 823)
Solde de clôture	(699) \$	(76 120) \$	- \$	(76 819) \$	(2 823) \$	- \$	- \$	(2 823) \$

9. Financement public

Conformément au processus de financement initial établi avec le gouvernement du Canada, la BIC reçoit des fonds au moyen de crédits parlementaires pour les dépenses de fonctionnement; pour financer les engagements d'investissement et les immobilisations, y compris les immobilisations corporelles qui font l'objet d'un amortissement.

Les crédits parlementaires inutilisés qui découlent du calendrier sont comptabilisés comme un financement public reporté et sont reportés sur des périodes ultérieures. Les créances de financement public représentent des dépenses qui ont été engagées mais pour lesquelles les crédits n'ont pas encore été transférés.

Les créances de financement public et le financement public reporté se présentent comme suit :

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture	8 612 \$	1 362 \$
Crédits publics reçus	(57 000)	(17 200)
Utilisés pour les dépenses de fonctionnement	53 008	24 362
Utilisés pour les dépenses en capital	822	88
Financement public à recevoir lié aux dépenses de fonctionnement	5 442 \$	8 612 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture	221 000	-
Financement public lié aux investissements	-	734 000
Déboursements de prêts	(221 000)	(513 000)
Financement public différé lié aux investissements	- \$	221 000 \$

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Solde d'ouverture	1 423	1 604
Financement public lié aux dépenses en capital	822	88
Amortissement du financement différé lié aux dépenses en capital	(302)	(269)
Financement public différé lié aux dépenses d'investissement	1 943 \$	1 423 \$

Le solde de trésorerie à la fin de l'exercice 2021 s'établit à 1,7 million (221,8 millions de dollars en 2020), ce qui représente la trésorerie disponible pour les opérations. 221,0 millions de dollars du flux de trésorerie en 2020 ont trait au prélèvement lié aux crédits d'investissement du 1^{er} avril 2020. Les liquidités sont détenues auprès d'institutions financières de premier ordre au Canada.

10. Actifs loués au titre du droit d'utilisation et obligations locatives :

Le 31 août 2017, la BIC a conclu des contrats de location à long terme visant des locaux pour bureaux et des espaces d'entreposage situés au 150, rue King Ouest. Chaque contrat de location est assorti d'une durée de 10 ans commençant le 1^{er} juin 2018. La BIC a la possibilité de renouveler le contrat de location visant des locaux pour bureaux pour deux autres périodes consécutives de cinq années chacune.

Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actuelle des paiements restants du contrat de location, actualisée au taux d'emprunt marginal de 1,97 % de la BIC en fonction du taux de rendement à long terme de référence des obligations du gouvernement du Canada à la date d'application.

Les détails relatifs aux actifs au titre du droit d'utilisation ont été comptabilisés comme suit au 31 mars

	2021	2020
Solde d'ouverture	3 441 \$	3 702 \$
Acquisitions	-	-
Amortissement cumulé	(261)	(261)
Solde de fermeture au 31 mars	3 180 \$	3 441 \$

Les détails relatifs aux obligations locatives ont été comptabilisés comme suit au 31 mars

	2021	2020
Solde d'ouverture	4 014 \$	3 831 \$
Charge d'intérêts	87	90
Paiements de contrat de location	(308)	(307)
Incitatifs reçus au titre du contrat de location	-	400
Solde de fermeture au 31 mars	3 793 \$	4 014 \$
Obligations locatives courantes	227 \$	221 \$
Obligations locatives non courantes	3 566	3 793
Solde de fermeture au 31 mars	3 793 \$	4 014 \$

Se reporter à la note 15 pour le calendrier d'engagement de l'obligation locative.

11. Immobilisations corporelles :

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 268 \$	- \$	223 \$	357 \$	1 848 \$
Acquisitions	265	495	54	8	822
Solde à la fin de l'exercice	1 533	495	277	365	2 670
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	187	-	143	95	425
Charge d'amortissement	141	49	59	53	302
Solde à la fin de l'exercice	328	49	202	148	727
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2021	1 205 \$	446 \$	75 \$	217 \$	1 943 \$

	Améliorations locatives	Logiciels	Matériel informatique	Mobilier et matériel	Total
Coût :					
Solde au début de l'exercice	1 239 \$	- \$	196 \$	325 \$	1 760 \$
Acquisitions	29	-	27	32	88
Solde à la fin de l'exercice	1 268	-	223	357	1 848
Amortissement cumulé :					
Solde au début de l'exercice	62	-	61	33	156
Charge d'amortissement	125	-	82	62	269
Solde à la fin de l'exercice	187	-	143	95	425
Valeurs comptables					
Solde au 31 mars 2020	1 081 \$	- \$	80 \$	262 \$	1 423 \$

Au 31 mars 2021, aucune immobilisation corporelle ne s'était dépréciée (2020 - montant nul).

12. Crédoiteurs et charges à payer :

Au 31 mars	2021	2020
Rémunération courue	5 843 \$	5 876 \$
Honoraires courus	1 436	556
Créditeurs	135	161
Aucun	5	9
Créditeurs et charges à payer - Services-conseils	1 285	1 904
	8 704 \$	8 506 \$

Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

13. Gestion du capital :

La BIC définit le montant du capital qu'elle gère comme correspondant au total de ses capitaux propres, qui sont constitués des bénéfices non distribués et de son capital social. Les objectifs de la société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Financer ses actifs;
- S'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs à l'égard du gouvernement du Canada et dans l'intérêt des Canadiens.

La BIC gère son capital en examinant formellement et régulièrement ses résultats réels par rapport aux budgets établis et partage cette information avec son comité des finances et de la vérification et son conseil d'administration. La stratégie globale de la BIC en matière de gestion du capital comprend l'équilibrage annuel entre ses activités d'exploitation et d'investissement et son financement. La BIC adapte sa stratégie de gestion du capital en fonction de la conjoncture économique générale, des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents et des exigences en matière de fonds de roulement. Les crédits de la BIC sont assujettis à des limites prévues dans son Plan d'entreprise, telles qu'approuvées annuellement par le Conseil du Trésor du Canada.

14. Transaction avec des parties liées :

Selon le principe de propriété commune, la société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La société effectue des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Les transactions individuellement importantes de la BIC de la BIC avec des entités liées à une autorité publique correspondent au financement public (note 3e)), approuvé dans la loi habilitante et le plan stratégique annuel de la BIC, et obtenu au moyen de demandes de prélèvement faites au ministère des Finances, ainsi que le bureau de projet conjoint (note 16) avec VIA Rail Canada, une société d'État.

Les autres parties liées de la BIC s'entendent principalement de ses principaux dirigeants ainsi que de leurs proches sur lesquels la société exerce une influence notable.

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX MEMBRES DE LA DIRECTION

Les principaux membres de la direction sont définis comme étant les dirigeants ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la BIC, y compris les membres du conseil d'administration.

Le tableau suivant présente les charges de rémunération des principaux membres de la direction.

Au 31 mars	2021	2020
Salaires et avantages sociaux à court terme	3 075 \$	3 387 \$
Avantages sociaux postérieurs à l'emploi	110	143
Prestations de cessation d'emploi	-	3 832
Autres avantages sociaux à long terme	476	183
	3 661 \$	7 545 \$

15. Instruments financiers et gestion des risques :

La BIC est exposée à divers risques financiers : risque de marché, risque de liquidité et risque de crédit. Le programme de gestion globale des risques de la BIC se concentre sur l'imprévisibilité des marchés financiers et économiques et cherche à minimiser ses effets potentiels sur la performance financière de la Société.

Le conseil d'administration de la BIC a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques de la Société et approuve ses politiques de gestion des risques. Le cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société est établi afin de cerner les risques auxquels elle peut être exposée.

Le comité des finances et de la vérification de la Société supervise la façon dont la direction assure le suivi de la conformité aux politiques et aux procédures de gestion des risques d'entreprise de la BIC et examine le caractère adéquat du cadre de gestion des risques par rapport aux risques auxquels elle peut être exposée.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier en raison des variations des cours du marché. Le principal risque de marché de la BIC est lié au risque de taux d'intérêt. Le prêt à recevoir est un prêt à taux d'intérêt fixe et, par conséquent, la BIC n'est actuellement exposée à aucun risque de marché significatif à la fin de la période.

Le tableau suivant résume la sensibilité du prêt à recevoir et de l'engagement de prêt à une augmentation ou à une diminution des taux d'intérêt du marché de 100 points de base (pb) à la date de clôture, en supposant une absence de mouvement asymétrique des courbes de rendement et une situation financière constante.

Au 31 mars	2021		2020	
	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Mouvement parallèle de 100 pb (augmentation/diminution)				
Prêt à recevoir	(94 000)	106 000	(120 308)	137 717
Engagement de prêt	(10 100)	13 300	-	-

Le prêt à recevoir est évalué au coût amorti, et l'engagement de prêt est par la suite évalué en fonction de la provision pour perte et du montant initialement comptabilisé, selon le montant le plus élevé. Les mouvements des taux d'intérêt supérieurs au marché ne devraient donc pas avoir d'effet sur le résultat et les capitaux propres de la BIC.

La juste valeur des autres instruments financiers détenus par la BIC n'est pas sensible aux variations des taux d'intérêt supérieurs au marché.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer les obligations liées aux passifs financiers qui doivent être réglés par remise de trésorerie ou un autre actif financier. Le risque de liquidité est faible, car la BIC n'a pas de titres de créance – autres que des obligations locatives – à servir et reçoit un financement régulier du gouvernement du Canada. La BIC gère son risque de liquidité en préparant des prévisions de flux de trésorerie pour les activités d'exploitation et d'investissement prévues et en les surveillant. En outre, le conseil d'administration examine et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la BIC.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles (représentant les flux de trésorerie contractuels non actualisés) des passifs financiers : Le calendrier d'engagement de l'obligation locative suppose une prorogation de cinq ans.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	E2022	E2023	E2024	E2025	E2026
Calendrier des investissements financés	-	407 500	64 208	35 830	34 125	73 531	90 607
Créditeurs et charges à payer	8 704	8 704	8 704	-	-	-	-
Incitatifs de performance à long terme	1 634	1 634	181	555	524	374	-
Obligations locatives	3 793	4 272	308	308	324	328	328
	14 131	422 110	73 401	36 693	34 973	74 233	90 935

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la BIC. Étant donné qu'elle œuvre dans le domaine de l'investissement dans des structures de financement de projets (qui impliquent normalement un véhicule de la titrisation à responsabilité limitée), la BIC s'efforce d'atténuer le risque de perte financière en cas de défaillance en incluant des modalités contractuelles qui visent à protéger ses intérêts dans la mesure du possible et en surveillant continuellement le risque de crédit des projets. Veuillez consulter la Note 5 pour une description des facteurs qui affectent le risque de crédit.

Le suivi du risque de crédit implique généralement une analyse du risque de crédit qui est effectuée par la direction de la BIC selon les pratiques exemplaires, y compris le principe des pertes attendues, pour chaque opération que la BIC envisage pour financement. Les facteurs de risque qualitatifs et quantitatifs sont pris en compte pour chaque projet d'infrastructure, tant pendant la phase de construction que pendant la phase d'exploitation, ainsi que les facteurs de risque spécifiques liés à leur structure juridique et financière. Les facteurs de risque comprennent les données suivantes :

Risques	Exposition au risque	Facteurs atténuants
Risque lié à la construction	Dépassement de coût de construction	Facilités de trésorerie
Risque opérationnel	Exposition supplémentaire à la dette	Tests, ratios et contingences liés à la convention de prêt
Risque lié à la structure financière	La BIC prend des positions subordonnées dans les investissements	La BIC se classe au-dessus des actions

La méthodologie interne d'évaluation de la BIC tient compte de onze facteurs qui sont des sous-éléments des trois catégories de facteurs de risque clés susmentionnés. La direction utilise ces sous-éléments pour déterminer la cote de solvabilité à la comptabilisation initiale et à la fin de chaque période afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et des probabilités de défaillance ainsi que de la perte en cas de défaillance.

À la suite de la clôture d'une opération par la BIC, l'exposition au risque de crédit fait l'objet d'un suivi régulier par le biais de l'évaluation des facteurs mentionnés ci-dessus. Ce suivi permet également de fournir des données pour les hypothèses de pertes attendues ou les estimations de la juste valeur des expositions connexes. Le suivi de chaque crédit est effectué au moins une fois par année au moyen d'un

processus d'examen du crédit et un suivi plus régulier est mené en cas de manquement aux conventions ou de tout autre problème ayant une incidence sur l'opération.

Analyse de la qualité du crédit et exposition au risque de crédit

La BIC est exposée au risque de crédit par le biais de ses investissements dans son prêt à recevoir et son engagement de prêt.

Le tableau suivant présente des renseignements sur la qualité du crédit et l'exposition au risque de crédit relatives au prêt à recevoir et à l'engagement de prêt. En ce qui concerne le prêt à recevoir, les montants figurant dans le tableau représentent les valeurs comptables nettes. En ce qui concerne l'engagement de prêt, les montants figurant dans le tableau représentent les montants totaux engagés.

L'explication des termes « Phase 1 », « Phase 2 » et « Phase 3 » est fournie dans la note 3.

31 mars	2021				2020
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total	Total
Prêts à recevoir au coût amorti					
Paliers 1 et 2 : Excellent	-	-	-	-	-
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	-	-	-	-	1 077 954
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	1 320 676	-	1 320 676	-
Palier 7 : Actif douteux	-	-	-	-	-
Valeur comptable brute	-	1 320 676	-	1 320 676	1 077 954
Coûts de transaction	1 067	-	-	1 067	
Provision pour pertes	(699)	(76 120)	-	(76 819)	(2 823)
Valeur comptable	368	1 244 556	-	1 244 924	1 075 131
Engagement de prêt					
Paliers 1 et 2 : Excellent	-	-	-	-	-
Paliers 3 et 4 : Satisfaisant	407 500	-	-	407 500	221 000
Paliers 5 et 6 : Risque élevé	-	-	-	-	-
Palier 7 : Actif douteux	-	-	-	-	-
Engagement total	407 500	-	-	407 500	221 000

La BIC détient une garantie sur les revenus futurs du projet financé lié à son prêt à recevoir.

Montants découlant des PCA

- Données, hypothèses et techniques utilisées aux fins de l'estimation de la dépréciation. Voir la convention comptable à la note 3 a) et ci-dessous.

Augmentation importante du risque de crédit

Pour déterminer si le risque de défaillance d'un instrument financier a augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale, la BIC s'appuie sur des évaluations de crédit, une analyse de la délinquance, un suivi et des perspectives macroéconomiques, y compris des renseignements prospectifs. En ce qui concerne la délinquance et le suivi, une présomption réfutable stipule que le risque de

défaillance de l'instrument financier a fait l'objet d'une augmentation importante depuis sa comptabilisation initiale à partir du moment où les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

La BIC s'appuie sur les trois considérations suivantes pour déterminer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit :

- i. La variation des écarts de crédit du projet financé;
- ii. Facteurs qualitatifs; et
- iii. Le délai de 30 jours en souffrance.

Les indicateurs qualitatifs utilisés par la BIC pour évaluer le risque de crédit d'un investissement comprennent principalement l'analyse du projet de financement en ce qui concerne les aspects suivants :

- Le dépassement de coût de construction et les retards;
- Le risque lié à l'entretien opérationnel et au cycle de vie;
- La réduction des recettes actuelles ou futures prévues, selon le cas;
- L'effet de levier et tout manquement aux conventions de prêts;
- Les facteurs de risque de marché;
- L'intégration de renseignements prospectifs.

La BIC intègre des renseignements prospectifs tant dans l'évaluation d'une éventuelle augmentation importante du risque de crédit d'un instrument depuis sa comptabilisation initiale que dans la mesure des PCA.

La BIC élabore des scénarios économiques dans lesquels un investissement pourrait faire défaut en fonction de certains indicateurs clés d'évaluation du risque de crédit. La BIC a recours à un jugement en matière de gestion et aux relations prédictives entre les indicateurs clés pour élaborer ces scénarios. Le jugement en matière de gestion s'appuie sur certaines données et prévisions économiques publiées par des organismes ou des autorités gouvernementales. Une fois les scénarios élaborés, la BIC leur attribue des probabilités en fonction de certains facteurs économiques prospectifs : l'inflation, la croissance démographique, la croissance du PIB en plus de facteurs économiques propres aux secteurs.

Concentration du risque de crédit

Comme l'objectif premier de la BIC est d'investir dans des projets d'infrastructure au Canada ou en partie au Canada, elle finance de grands projets et est assujettie à une concentration importante du risque de crédit selon l'emprunteur, le secteur et l'emplacement géographique.

L'exposition au risque de crédit de la BIC au 31 mars 2021 est concentrée dans les prêts à recevoir et des engagements de prêt qui se rapportent aux emprunteurs de projet décrit dans la note 8. Au fur et à mesure que le portefeuille d'investissements de la BIC se développera, il y aura une dilution inhérente de la concentration par secteur et par région.

16. Services-conseils

Le 4 septembre 2019, la BIC et VIA Rail Canada, une partie liée, ont établi un bureau de projet conjoint dans les bureaux de VIA Rail à Montréal (Québec) afin d'entreprendre les activités de réduction des risques, de revue diligente, de préapprovisionnement et de planification à l'égard du projet de train à grande fréquence de VIA Rail. Les questions traitées devront faire l'objet d'un consensus entre la BIC et VIA Rail. Ce bureau, une association de fait, exerce son mandat pendant une période de 24 mois à compter de la date de l'entente; il ne crée pas d'entité juridique ou de partenariat entre la BIC et VIA Rail.

La BIC a reçu l'autorisation de financer jusqu'à 54,4 millions de dollars des charges liées aux activités de cette opération conjointe et a financé 27,9 millions de dollars à ce jour. Les charges liées à cette opération conjointe pour l'exercice clos le 31 mars sont décrites en détail dans le tableau ci-dessous.

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Honoraires	22 304 \$	2 040 \$
Recouvrement des coûts liés aux ressources de la BIC	1 713	775
Administration	876	23
Locaux et matériel	54	13
Déplacements et communications	4	74
Charges liées aux services-conseils	24 951 \$	2 925 \$

17. Événements ultérieurs

Après le 31 mars 2021, la BIC a conclu une convention de crédit avec une société de projets détenue en propriété exclusive par l'Association of School Transportation Services of British Columbia le 8 juin 2021. Cela facilitera les prêts aux emprunteurs indirects tels que les arrondissements scolaires, les écoles des Premières Nations et les exploitants du secteur privé pour l'acquisition ciblée de 280 autobus à zéro émission et de l'infrastructure de recharge connexe, conformément aux ententes de financement des membres. Conformément à la convention, la BIC s'est engagée à fournir un financement pouvant aller jusqu'à 30 millions de dollars, ce qui représente un peu moins de 30 % du coût estimatif en capital total.

Conseil d'administration



Tamara Vrooman,
Présidente du conseil
d'administration

Présidente et chef de la
direction de la Vancouver
Airport Authority (YVR)

*La présidente est membre
d'office de chaque comité du
conseil.*



Kimberley Baird

Administratrice de sociétés

*Membre du comité de la
gouvernance*



Jane Bird

Administratrice de sociétés
Conseillère principale d'affaires
au bureau de Vancouver de
Bennett Jones LLP

*Membre des comités de la
gouvernance, et des
ressources humaines et de
la rémunération*



David Bronconnier

Administrateur de sociétés
Président et chef de la
direction d'Interloq Capital inc

*Membre du comité des
finances et de l'audit et du
comité d'investissement*



James Cherry
Administrateur de sociétés

*Membre du comité des
ressources humaines et de
la rémunération*



Michèle Colpron
Administratrice de sociétés

*Membre des comités des
finances et de l'audit* et des
ressources humaines et de
la rémunération*



Bruno Guilmette ¹⁾
Administrateur de sociétés
Vice-président et chef de la
direction financière de
Boralex Inc.

*Membre du comité
d'investissement**



Christopher Hickman
Administrateur de sociétés
Président et chef de
direction du Groupe de
sociétés Marco

*Membre du comité des
finances et de l'audit et du
comité d'investissement*



Poonam Puri
Administratrice de sociétés
Professeure de droit des
affaires à Osgoode Hall Law
School

*Membre du comité des
finances et de l'audit*



Stephen Smith
Administrateur de sociétés
Cofondateur, président et
chef de la direction de First
National Financial LP

*Membre du comité de
gouvernance*, des comités
des ressources humaines et
de la rémunération et du
comité d'investissement*



Patricia Youzwa
Administratrice de sociétés

*Membre du comité de la
gouvernance*

Équipe de la direction



Ehren Cory

Président-directeur général

M. Cory est chargé de la direction stratégique globale des affaires et de l'orientation de la BIC, y compris l'élaboration de la stratégie, le développement de partenariats avec le secteur public et le secteur privé pour faire avancer les opérations innovantes de financement des infrastructures et promouvoir une solide culture d'entreprise axée sur l'intégrité et les résultats.



Annie Ropar

Directrice principale et chef des directions financière et administrative

Mme Ropar est responsable de la vérification financière des activités de la Banque d'infrastructure du Canada, y compris la gestion des risques financiers et d'entreprise. Elle est également responsable de la supervision des fonctions de l'entreprise, notamment les services juridiques, les ressources humaines et les opérations.



John Casola

Chef des investissements

M. Casola dirige l'équipe des investissements et des services-conseils. Il est responsable de la mise en œuvre des stratégies d'investissement et de consultation, notamment des conseils aux promoteurs publics ainsi que des services de structuration d'opérations, de déploiement de capital et de gestion des actifs.



David Morley

Chef de groupe, Affaires publiques, politiques et communications

M. Morley établit des partenariats, fait connaître la BIC auprès de toutes les parties prenantes et accroît l'engagement de la BIC envers les secteurs public et privé. Il est également responsable des initiatives de connaissances et de recherche en collaboration avec des partenaires externes.

CONTACTEZ-NOUS

Demandes de renseignements généraux : contact@cib-bic.ca

Renseignements sur les investissements : investments@cib-bic.ca

1-833-551-5245

Banque de l'infrastructure du Canada
150, rue King Ouest, bureau 2309, C.P. 15
Toronto (Ontario) M5H 1J9

SUIVEZ-NOUS :

 twitter.com/bic_fra

 www.linkedin.com/company/canada-infrastructure-bank/